

Etude des processus de décision dans une organisation complexe: le cas d'une CCI

Jérémy Aldrin

▶ To cite this version:

Jérémy Aldrin. Etude des processus de décision dans une organisation complexe: le cas d'une CCI. Gestion et management. Université de Lorraine, 2012. Français. NNT: 2012LORR0036. tel-01749174

HAL Id: tel-01749174 https://hal.univ-lorraine.fr/tel-01749174

Submitted on 29 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact: ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4
Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10
http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php
http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm

Université de Lorraine

École doctorale de Sciences Juridiques, Politiques, Économiques et de Gestion



CEREFIGE

Centre Européen de Recherche en Économie Financière et Gestion des Entreprises ISAM-IAE, Pôle lorrain de Gestion, 13 rue Maréchal NEY, 54037 NANCY Cedex

ETUDE DES PROCESSUS DE DECISION DANS UNE ORGANISATION COMPLEXE : LE CAS D'UNE CCI

Thèse présentée le lundi 12 mars 2012 par

Jérémy ALDRIN

Membres du jury

Directeurs de recherche

Madame Mireille JAEGER, Professeur, Université de Lorraine

Monsieur François MEYSSONNIER, Professeur, Université de Nantes

Rapporteurs

Madame **Dominique BESSIRE**, Professeur, Université d'Orléans

Monsieur Pascal FABRE, Professeur, Université de Franche Conté

Suffragant

Monsieur Thierry NOBRE, Professeur, Université de Strasbourg

Résumé de thèse

La présente recherche a pour objet l'ét ude des processus de décisions dans une organisation pluraliste. E lle prend pour terrain de rech erche une im portante Chambre de Comme rce et d'Industrie de l'Est de la France et pose la problématique générale suivante : « Comment améliorer la prise de décision dans une organisation politique ? ». A la suite de notre revue de la littérature, nous avons retenu trois dim ensions dans la déci sion nous paraissant pertinentes dans le cadre de ce travail : une dim ension d'ordre tem porel, une di mension d'ordre sociocognitif (chez les acteurs de la déci sion) et une dim ension technique (quels outils de g estion?) C e tr avail s 'est insc rit dans une a pproche p ratique de la à la théorie de l'acteur réseau dont décision, expliquant ainsi notre référence l'utilisation nous a semblé parfaitem ent pertinente pour ce t ype d'organisation. Nous avons travaillé sur trois études de cas au sein de la CCI : la mutualisation des services export, la supervision de la gestion d'un aéropo rt régional et le développement de l'école de commerce cons ulaire. A l'issue de la recherche, nous pouvons mettre en avant des apports d'ordre conceptuel et prescriptif.

Parmi les apports conceptuels, nous va lidons le m odèle de « décideur express » au sein des organisations pluralistes, celui-ci étant de nature à réduire la complexité de sens des acteurs. Par ailleurs, nous avons aussi pu m ontrer l'intérêt de séparer ceux qui portent les décisions et ceux qui d oivent les mettre en œuvre par la suite. Les porteurs de projets ne doivent pas être ceux qui les pilo tent. Les différentes études de cas ont m ontré égal ement la n écessité d'un contrôle de gestion proactif dans les organisations pluralistes.

Enfin, ce travail de thèse propose un guide des bonnes pratiques répondant à la problématique générale sur l'amélioration de la prise de décisions. Cela s'inscrit aussi dans la dim ension « decision as practice » de la recherche et dont l'un de s objectifs est de soumettre des implications managériales.

Mots clés : processus de décision, CCI, pratique de la décision, contrôle de gestion, acteur réseau

Abstract

This research aim s to study the process of decisions in a com plex organization. Based on three cases studies in a wide Cha mber of Industry and Commerce, this work raises the following question "How to improve the decision-making in a political organization?"

Following our review of the literatur e, we kept thre e dimensions in the decision appearing to us relevant within the framework of this work: a tem poral dimension, a dimension of socio-cognitive order (at the actors of the decision) and a technical dimension (which management tools?).

This research was part of a practical approach of the de cision. This is the reason why we used the Actor Network Theo ry which seems to be appropriate for this type of organization. We worked on three case studies: the pooling of export services, the management of a regional airport and the development of the consular business school.

Among the conceptual contributions, we validate the model of "express decision-maker". In addition, we have been able to show the interest of separating those who m ade the decisions and those who m ust put into service them later. Project manager should not be the one—who implement them. The several case studies have also shown th—e n eed of pro—active management control in this organization.

Finally, this work proposes a guide of good practices to im prove the decision-making. The guide keeps the dime nsion "decision as practice" with managerial implications.

Keyswords: decision-m aking, Cham bers of Industry and Commerce, practical decision, management control, actor network

Remerciements

Ce travail doctora l'est le fruit d'une rencontre avec le Professeur François Meyssonnier, mon directeur de recherche, l'année de l'obtention de mon Master Professionnel en contrôle de gestion à l'Un iversité de Metz. Sur ses conseils, j'ai poursuivi mes études par un Master de Recherche puis une thèse de doctorat. Je le remercie pour sa d'isponibilité et s'on exigence dans l'encadrement de mon travail de recherche

J'adresse aussi mes plus sincères remerciements à mon directeur de thèse, le Professeur Mireille Jaeger pour son accompagnement durant toute cette période. Je tiens à exprim er m a reconnaissance aux Professeurs Dom inique Bessire et Pascal Fabre pour avo ir accepté d'être les rapporteurs de cette thèse ainsi que le Professeur Thierry Nobre, président du jury.

Durant deux années, j'ai travaillé au sein de la Cham bre de Commerce et d'Industrie de la Moselle au sein de la direction administrative et financière. Je remercie son Président et son 1 er vice Président qui ont accepté de m'ouvrir les portes de cette belle in stitution. Je suis très reconnaissant envers Mireille Wagner, directrice générale de la CCI57 de m 'avoir introduit auprès de nom breux interlocuteurs et de m'avoir a insi perm is de réaliser les entre tiens nécessaires à mon travail de recherche. Jean M arc Mevissen, directeur financier, a aussi joué ce rôle avec beaucoup d'attention et de dis ponibilité. Un grand merci à l'ensemble du personnel de la CCI.

Mes rem erciements vont au directeur de l'ISAM-IAE de Nancy pour m'avoir perm is de travailler dans d'excellentes conditions matérielles, au x professeurs de l'ISAM-IAE auprès desque ls j'ai pu régulièrem ent échanger, au directeur du laboratoire de recherche Cere fige, au personnel du Cerefige pour leur accompagnement et aux doctorants aup rès desquels j'ai pu trouv er un appui, un

conseil. Je pense plus particulièrem ent aux collègues doctorants du groupe de travail COSI.

Je rem ercie auss i la direction et le sec rétariat de l'École doctorale de « Droit-Économie-Gestion ».

Et je termine ces remerciements par une pensée pour mes proches. Ma mère sans laquelle je n'aurais jam ais poursuivi des études jusqu'au doctorat et à qui je dédie naturellement et affectueusement cette thèse. Je pense aussi à ma sœur Claire et mon amie Jeanne.

Sommaire

Introdu	ntroduction générale8				
Premièr	e partie : Nature et design de la recherche	14			
1 L	e processus de décision dans une approche « practice »	16			
1.1	Introduction	16			
1.2	Les processus de décision	17			
1.3	Une approche « decision as practice »	36			
2 U	ne organisation dans un environnement complexe	63			
2.1	Introduction	63			
2.2	Les Chambres de Commerce et d'Industrie : une organisation pluraliste	64			
2.3	Une organisation à contrôler	68			
2.4	Quelle place pour les outils de gestion ?	86			
3 N	léthodologie et design de la recherche	98			
3.1	Introduction	98			
3.2	Les choix épistémologiques	98			
3.3	Le terrain de recherche	104			
3.4	Le recueil de données	111			
Deuxièn	ne partie : La réalisation des études de cas	116			
4 L	mutualisation des services exports des CCI de Lorraine	118			
4.1	Introduction	118			
4.2	L'opérationnalisation de la mutualisation	122			
4.3	Les moments et phases clés du cas étudié	127			
5 La	a stratégie de développement de l'école de commerce consulaire	130			

5	.1	Introduction	130
5	.2	Les décisions stratégiques opérées par la CCI	131
5	.3	Une lecture du cas par les documents	137
5	.4	Les moments et phases clés du cas étudié	139
6	La s	upervision de la gestion d'un aéroport régional	142
6	.1	Introduction	142
6	.2	L'évolution de l'aéroport	143
6	.3	Les phases et moments clés du cas étudié	155
Troisi	ième	partie : Enseignements de la recherche	158
7	Mod	délisation et comparaison des trois études de cas	160
7	.1	Introduction	160
7	.2	Identification des phases du processus de décision	160
7	.3	Dimensions de la décision dans les 3 cas	169
7	.4	La dimension technique du processus de décision	192
8	Ense	eignements et préconisations de la recherche	209
8	.1	Introduction	209
8	.2	Élaboration d'un guide des bonnes pratiques	209
Concl	usion	n générale	230
Table	des i	matières	238
Table	. d	:!!atwastia.va	2.42
iable	aes i	illustrations	243
Biblio	grap	hie	245
Anne	xes		258

Introduction générale

« L'efficacité et la nécessi té des chambres de commerc e et d'industrie, dans leur s formes actuelles, et avec leurs missions actuelles, n'est plus établie également sur le territoire ».

C'est en ces termes que le rapport Attali¹ sur la libération de la croissance décrit en 2008 le fonctionnem ent des institutions consulaires. Faisant suite à ce constat et dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), une vaste réforme du fonctionnement des CCI sera lancée et rendue effective en 2010.

Au début des années 2000, la LOLF ² avait été un prem ier moteur du changement des caractéristiques o rganisationnelles de s institu tions publiques. Dix ans plus tard, c'est un vrai bouleversement auquel doivent faire face les CCI.

La présente recherche s'inscrit dans ce contexte. Plus précisém ent, nous avons construit notre réflexion à la lecture de cette si tuation. Nous avons trouvé particulièrement stim ulant de s'intéres ser à une telle orga nisation dans cette période mouvem entée pour les CCI. Dans le m ême tem ps, le s acteurs des institutions consulaires ont m ontré un intérêt pour un travail de recherche les concernant. Cette volonté réciproque s'est traduite par une convention de recherche entre une importante Cham bre de Commerce et d'Industrie et notre laboratoire de recherche.

Plusieurs éléments sont à appréhender dans le fonctionnement des CCI. Ceux que nous pouvons citer dans une vision très desc riptive sont : la structure bicéphale entre élu s et adm inistratifs, les élections consulaires lors desquels des c hefs d'entreprises sollicitent les suf frages de leurs pairs, les tutelles ad ministratives. Dans une vision plus analytique ³, ce type d'organisation tend à construire des conflits et des luttes pour le pouvoir et des finalités floues et ambigües.

¹ Rapport publié en 2008

² Loi organique relative aux lois de finances. Elle définit le cadre de la performance publique.

³ La thèse d'Ariel Eggryckx (1998) porte sur la contrôlabilité des CCI montrant comment celle-ci est possible dans les organisations politiques.

Ces différents aspects nous ont am enés à nous questionner sur les processus de décisions dans une telle organisation. Une organisation complexe, pluraliste 4 et à vocation politique. Une organisation aussi da ns laquelle l'enjeu de performance se fait de plus en plus pressant.

« Ces organismes devront également être mis sous contrat d'efficacité. Le maintien d'u ne partie des contributions obligatoires sera soumis, dans un dé lai de deux ans, à la condition d'un regr oupement, d'une évaluation effective et de la jus tification d'une meille ure efficac ité » (Rapport Attali)

En se positionnant ainsi, cette thèse s' inscrit dans une logi que « contrôle de gestion ». L'am élioration des processus de décision est l'axe principal de la présente recherch e. Toutefois, au regard d'un contexte organisationnel particulièrement com plexe, nou s mobilise rons d'au tres discip lines telles qu e le management public, la stratégie ou la sociologie.

Dans cette introduction générale, nous prés enterons tout d'abord la problém atique générale de la recherche (1), puis la démarche m éthodologique (2) et enfin la description du plan de thèse (3).

1 La problématique générale de la recherche

La question centrale que nous développerons dans la présente recherche peut être formulée ainsi : « Comment am éliorer la prise de décision dans une organisation pluraliste ? ».

A partir d'une organisation particulière, en l'occurrence une Cha mbre de Commerce et d'Industrie, nous proposons d'ét udions trois dim ensions nous paraissant im portantes pour analyser la prise de décision dans ce contexte.

⁴ Nous qualifierons dans le chapitre 2 les CCI d'organisation pluraliste

Tout d'abord, nous souhaitons mettre en av ant la dim ension temporelle dans le processus de prise de décisions. Les différent s modèles de décisions dans la litté rature font état de plusieurs phases, allant du diagnostic/formulation du problème à la mise en œuvre de la décision et son évaluation. Cette perspective est atte ndue dans les travaux relatifs à la décision, a fortiori pour les organisations dont la direction est soumise à des échéances électorales à interv alles réguliers. C'est la raison pour laquelle nous nous intéresserons également au concept de « décideur express »⁵.

La place et le rôle des acteurs dans les processus de décisions représentent une partie importante dans l'étude des processus de d'une organisation. Les travaux sur la dimension cognitive des individu s, sur le s différents types de ration nalité pouvant exister ou bien encore sur la construction de l'action collective sont autant de p istes à explorer pour com prendre comment les déci sions se prennent dans une organisation faisant intervenir de nombreux acteurs dont les objectifs et les intérêts peuvent être différents.

Enfin, nous nous questionnerons sur la place des outils de gestion dans le processus de décision. Dans ce travail de thèse, il nous semble opportun de réfléchir aux rôles des outils de gestion dans une telle organisation et ainsi se positionner dans le débat en tre les ten ants de l'or thodoxie instrumentale des outils d'un coté et d'une approche narrative de l'autre. Par ailleurs, le processus de décision comportant plusieurs phases, la recherche aura pour objectif de savoi rà quel moment les outils doivent être mobilisés.

La raison p our laquelle nous souh aitons m obiliser cette dim ension technique s era précisée dans ce document à travers une ét ude des rapports des Cha mbres Régionales des Comptes sur le fonctionnement des Chambres de Commerce et d'Industrie. En effet, il apparait un besoin de structuration du contrôle interne da ns ces organisations ce qui pose concrètement la mise en place d'outils de gestion.

Les dim ensions tem porelles, psycho cognitives et techniques que nous venons de présenter doivent permettre de répondre à la question centrale : l'am élioration des processus de décision.

⁵ Concept développé par Eisenhardt (1990) dans l'article « Speed and strategic choice, how managers

L'objectif final de la thèse est de présen ter un guide des bonnes pratiques perm ettant une optimisation du processus de décision dans les organisations plur alistes sur la base de notre étude dans une chambre de commerce et d'industrie.

2 La démarche méthodologique

La méthodologie de recherche répond à une démarche inductive. Au sein d'une Chambre de Commerce et d'Industrie du grand Est de la France, trois études de cas ont été menées. Un contrat de recherche d'une année prévoyant une présence deux jours par sem aine au sein de cette CCI a été signé. Elles n'ont pas un caractère longitudinale mais plus explicatif (Yin, 2003).

Ces trois études de cas représentent fidèle ment l'action et le champ de compétence des CCI (soutien aux entreprises, form ation, gestion d'équipements). Dans un cas, le fonctionnement perçu est correct. Dans les autres, des dysfonctionnem ents sont constatés. C'est en partant des anom alies que le chercheur peut proposer des solutions (Mintzberg, 1982).

Les trois cas sont :

- La mutualisation des services export
- La stratégie de développement de l'école de commerce consulaire
- La gestion de l'aéroport régional

Dans ce positionnement qualitatif, plusieurs techniques de recueil des données ont été utilisées. Tout d'a bord, les données prim aires de la recherche sont issues d'entretiens. La réalisati on d'entretiens est un moyen pertinent pour avoir accès aux discours, aux positionnements et à la compréhension du rôle des acteurs dans une organisation donnée (Ehlinger, 2007). Trente deux entretie ns ont ainsi été réalisés auprès d'acteurs en situation, sous forme semi-directive.

Ils ont été m enés de manière individuelle, à chaque fois en respectant l'anonym at de la personne interrogée. L'échantillonnage des entre tiens a été constitué pour

accelerate decision making », California Management Review

permettre de collecter les données les plus complètes sur les trois cas étudiés. Les parties prenantes jugées incontournables dans ces dossiers ont également été questionnées.

Des données secondaires tant internes (Comptes rendus des Assemblées Générales, des commissions des finances, rapports d'activité des services) qu'externes (revue de presse sur la CCI, rapports de la Chambre Régionale des Com ptes) ont également été mobilisées.

Au final, c'est donc par une observation de s faits que nous proposons d'étudier le processus de prise de décision sur trois cas concernant une Chambre de Commerce et d'Industrie

3 La description du plan

La thèse s'articule autour de trois parties.

La première partie correspond à la nature et au design de la recherche et com porte trois chapitres. Le chapitre 1 a pour objec tif de réaliser un état de l'art sur les processus de décisions en les inscrivant dans une approche « practice ». En effet, la fabrique de la décision est l'orientation retenue dans la présente recherche. C'est ce qui justifie la m obilisation de la th éorie de l'acteur ré seau notamment pour comprendre la m anière dont les relations entre acteurs se nouent au cours du processus de décision.

Le chapitre 2 précise le contexte organi sationnel dans lequel es t inscrit ce tra vail. Il s'agit donc de faire un focus plus part iculier sur les cham bres de commerce et d'industrie. Nous qualifions tout le long de la recher che les CCI d'organisations pluralistes. Nous présentons ainsi leur s caractéristiqu es dans ce chapitre. Par ailleurs, nous posons ici par rapport à la pr oblématique générale de la recherche le besoin de contrôle pour ce type d'organi sations, à travers notam ment les rapports des Chambres Régionales des Comptes.

Le chapitre 3 a trait à la méthodologie de la recherche. Les choix épistémologiques et le recueil des données sont ainsi exposés. Une description complète du terrain de

recherche est aussi réalisée dans ce ch apitre, en m entionnant notamm ent le fonctionnement des CCI, leurs responsabil ités, leurs compétences ou bien encore les évolutions récentes dues à la réforme des institutions consulaires.

La seconde partie de la thèse présente la réalisation des études de cas. Les chapitres 4, 5 et 6 corres pondent donc aux trois études de cas. Il s'agit ici de présenter dans un objectif descriptif les élém ents nous permettant par la suite d'analyser sur ces trois cas les processus de décision.

Cela est réalisé dans la troisième et dernière partie de la thèse dont l'objectif est de présenter les enseignements de la recherche.

Le chapitre 7 propose une m odélisation des processus de déci sion des trois études de cas. C'est un chapitre im portant dans le travail de thèse puisqu'il a une visée analytique. Dans les trois cas respectifs, l'objectif est de procéder à l'identification des phases du processus de décision, à la cartographie des acteurs et à l'analyse du rôle et de la place des outils de gestion.

Enfin, le dernier chapitre de la thèse propos e une mise en perspective des résultats obtenus. Il s'agit ici de formuler des préconisations répondant à la question initiale de la thèse. Au regard des résultats obtenus sur le terrain de recherche d'une part et du cadre conceptuel que nous avons établi dans la prem ière partie de la thèse d'autre part, nous concluons ce travail par l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques pour améliorer la prise de décision.

Première partie : Nature et design de la recherche

1

Le processus de décision dans une approche « practice »

1.1	Introdu	uctio	on	. 16
1.2	Les pro	oces	sus de décision	. 17
1	.2.1 Le m	node	èle séquentiel classique	. 19
1	.2.2 Les	dim	ensions du processus de décision	. 24
	1.2.2.1	La	rationalité dans le processus de décision	. 25
	1.2.2.1	l.1	Rationalité parfaite et rationalité limitée	. 25
	1.2.2.1	l.2	Le modèle politique	. 26
	1.2.2.1	1.3	Le modèle du « garbage can »	. 28
	1.2.2.2	Le	s acteurs du processus de décision	. 29
	1.2.2.3	La	construction et la dynamique de l'action collective	. 32
	1.2.2.4	Gr	ille d'analyse du processus de décision	. 35
1.3	Une ap	opro	che « decision as practice »	. 36
1	.3.1 L'ac	teur	réseau : cadre conceptuel de notre recherche, « decision as practice »	39
	1.3.1.1	Ľi	ntérêt de la méthode	. 41
	1.3.1.2	Un	modèle tourbillonnaire	. 44
	1.3.1.3	Le	s notions clés de l'ANT	. 47
	1.3.1.3	3.1	L'art de l'intéressement	. 48
	1.3.1.3	3.2	Le processus socio technique	. 49
	1.3.1.3	3.3	L'apparition de controverses	. 49
	1.3.1.3	3.4	Le choix des porte-parole	. 50
	1.3.1.3	3.5	Passer de l'incertitude à l'irréversibilité	. 51
	1.3.1.4	Le	s défis méthodologiques posés par l'ANT	. 52
1	.3.2 L'ac	teur	réseau en Sciences de gestion	. 53
	1.3.2.1	Ľa	ncteur réseau et l'instrumentation de gestion	. 54
	1.3.2.2	L'a	octeur réseau et la décision	. 59

1.1 Introduction

La littérature sur la décision et le processus d'écisionnel est abondante. Il convient de préciser tout d'abord qu' une décision peut être défi nie comme le fait de cho isir entre plusieurs options et, par la suite, de mettre en œuvre la solution retenue. C'est un engagem ent spécifique à exécuter une action (Mintzberg, 1976) Ce sont les forces et faiblesses d'une organisation, ses opportunités, ses menaces, plus globalement son environnement, qui conduisent les membres d'une organisation à devoir prendre des décisions pour anticiper, orienter ou réagir à une situation. (Mintzberg, 1994).

La littérature sur la décision fait apparaître une opposition contenu/processus qui a longtemps structuré le débat.

La décision, ém anant d'un processus, es t très souvent rapprochée du term e de stratégie. On parle dès lors de décisi on stratégique. Pour certains auteurs (Andrews, 1971), les deux term es se c onfondent. Pour autant, il existe deux manières d'appréhender la décision straté gique. La prem ière, en c onsidérant que c'est son contenu qui prim e. La s econde, en considérant que c'est la m anière d'y parvenir, le processus décisionnel, qui est particulièrement significatif.

L'école du contenu de la décision fait suite aux travaux d'Igor Ansoff (1965), lesquels ont inspiré ceux de Chandler (1972) et de Porter (1980). La métaphore militaire permet de très bien définir l'approche conceptuelle de la décision dans une organisation par l'importance de son contenu. Dans une guerre à mener (concurrence, environnement...) pour survivre ou se développer, les organisations

doivent conquérir certaines zones et en approche qui a servi de point de

délaisser certaines autres. C'est cette départ à l'utilisation de matrices⁶

6 Parmi celles-ci, il y a notamment les matrices BCG et Mackinsey

et à l'iden tification de « domaines d'activités stratégiques » (DAS). La décision stratégique est définie comme une tâche dont le contenu va permettre d'orienter les ressources d'une organisation dans la bonn e direction pour atte indre un objectif, initialement identifié et posé.

L'autre école de pen sée considère, à l' inverse, la décision stratégique comme un processus (Andrews, 1971). Un certain nombre de dimensions pilotent le processus de décision, que ce soient la structuration du pouvoir, le savoir-faire des employés, les valeurs propres à chaque organisation. Cette approche renvoie à la m anière de concevoir et de mettre en œuvre une décision stratégique.

Les tenants de ces deux courants s'affrontent sur cette o pposition entre contenu et processus. L'illustration la plus célèbre est celle du ca s de Honda qui a donné lieu à une controverse. Alors que le succès de Honda sur le marché américain des motocyclettes a longtem psété analysé sous l'approche du contenu, c'est à l'inverse, une explication par le processus qui a été avan cé par d'autres (Pascale, 1984). L'objet de la polémique porta sur le caractère intentionnel ou pas pour Honda de mettre en œuvre la stratégie décrite dans les matrices BCG. Cette controverse marque aussi la nécessité d'ouvrir le champ d'analyse des deux courants de décisions straté giques au contexte organisationnel. Autant l'école du contenu s'ouvre timidement aux aspects cognitifs de la décision, autant pour l'école du processus, ces derniers sont dès le départ intégrés dans la réflexion.

Laroche (2007) suggère de clore cette querelle en prenant m ieux en compte « la réalité sociale de la stratégie ».

1.2 Les processus de décision

Les recherches m enées sur la prise de décision ont abouti à considérer cette dernière comm e un processus constitué de plusieurs phases. Dewey (1910) s'essaye le premier à les caractériser, 1 définir le problème, 2 identifier les différentes alternatives et 3) choisir la meilleure.

Mais c'est une fois encore à Simon (1960) que nous devons une avancée m ajeure puisque son m odèle de l'IMC a fait da te et a donné lieu par ailleurs à de nombreuses critiqu es, notamm ent par Mintzberg. Les phases d écisionnelles de l'IMC⁷ se décom posent en trois tem ps : 1) l' intelligence du pr oblème, 2) la modélisation, 3) le choix. La phase de l'intelligence correspond à l'appréhension et la compréhension du problèm e. Celle de la modélisation a pour but de m ettre en forme le problèm e et de recherch er les so lutions alternatives. Enf in la phase d u choix correspond à la prise de décision en elle-même.

D'autres auteurs considèrent un nombre plus important de phases dans le processus de décision. C'est le cas notamment de Russo et Schoemaker (1994) qui suggèrent quatre étapes : 1) le cadrage, 2) la colle cte d'informations, 3) la décision, 4) le feed-back.

Drucker (1967) avance lui, six étapes dans le proce ssus de décision : 1) la classification du problème pour faire ressortir à quelle catégorie il appartient, 2) la définition du problème e pour en connaître les causes et les effets, 3) les spécifications permettant de définir les conditions limites pour atteindre les objectifs, 4) la décision permettant de satisfaire aux conditions limites et de remplir les objectifs, 5) le plan d'action en mobilisant les ressources nécessaires et en assignant les tâches aux personnels concernés, 6) le feedback pour évaluer la pertinence de la décision ou voir le cas échéant les mesures correctrices à prendre.

Si nous rappelons ici quelques m odélisations des phases du processus décisionnel, c'est pour considérer dans notre recherche l'existence d'étapes dans le processus de décision. Il s'agit donc d'envisager la décision da ns un m odèle séquentiel. Schwenk (1984) a synthétisé ce modèle dans le tableau ci-dessous (Figure 1). A sa lecture, nous pouvons constater que les différents modèles considèrent le processus

⁷ IMC pour intelligence, modélisation, choix

de décision au départ par l'identification d'un besoin ou d'un problèm e nécessitant une décision pour se terminer par la mise en œuvre de la solution retenue.

Hofer et Schendel (1978)	Minzberg et al. (1976)	Glueck (1976)	Mazzolini (1981)	Modèle général
1- Identification de	1- Phase	1- Évaluation	1- Identification	1- Définition du
la stratégie	d'identification	(détermination des	d'un besoin de	but,
	- Reconnaissance	menaces et	décision	identification du
2- Diagnostic	d'un besoin de	opportunités		problème
d'environnement	décision	d'environnement,	2- Recherche de	
	- Diagnostic	avantage comparatif	solutions	2- Énoncé de
3- Analyse des		de l'entreprise)	d'action	solutions
ressources	2- Phase			stratégiques
	d'élaboration	2- Choix, phase 1	3- Analyse des	
4- Analyse d'écart	- Recherche	considérer les	solutions	3- Évaluation des
	- Conception	solutions stratégiques	d'action	choix
5- Solutions				
stratégiques	3- Phase de choix	3- Choix, phase 2	4- Revue et	4- Mise en œuvre
_	- Examen	choix de la stratégie	approbation	
6- Évaluation de la	- Évaluation			
stratégie	- Autorisation	4- Mise en œuvre	5- Mise en œuvre	
		_		
7- Choix de la		5- Évaluation		
stratégie				

Figure 1 : les phases du processus de décision, d'après Schwenk (84)

1.2.1 Le modèle séquentiel classique

Le modèle séquentiel classique est d'insp iration taylorienne. C'est un m odèle de « decision making » proposant une relation linéaire (Figure 2) entre réflexion, décision et action (Torset, 2005). Cette appr oche classique définit le processus de décision par un aspect linéaire et rationnel (figure 3). Nous pouvons schématiser ce modèle (Desreumaux et Romelaer, 2001)

L'approche séquentielle classique du processus de décision :



Figure 2 : La relation séquentielle, entre réflexion, décision et action

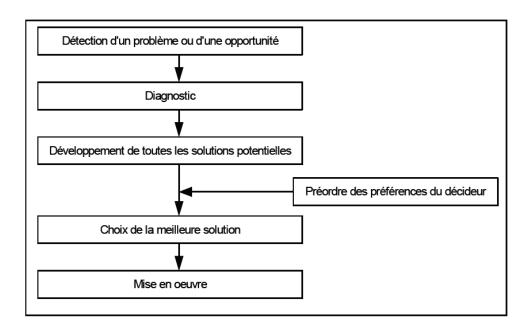


Figure 3 : Le modèle du processus de décision séquentiel classique, d'après Desreumaux et Romelaer, 2001

Ce modèle rationnel du processus de décisi on a été fortem ent critiqué et rem is en cause pour plusieurs raisons.

Une critiq ue récurr ente f ormulée contre cette appro che est so n absence de compréhension et d'identification des dynamiques, notamment comportem entales. Le lien direct et séquentie l entre décision et action a été discuté par Langley et al (1995) qui suggèrent à l'inverse, une interrelation des décisions.

« Beaucoup de questions persistent sous une forme ou une autre pour un temps considérable. Elles ne meurent pas nécessairement lorsq ue des déci sions clés sont prises (...) Selon nous, la recherche dans ce domaine serait plus productive si elle était conçue en terme de courants de questions ('streams of issues') c ontinues et interagissantes qui entraînent des actions, par fois au travers de décisions identifiables »

Toujours dans cette m ême idée, Rom elaer (1998) invite à di stinguer processus stratégique et m aturation stratégique. Dans le prem ier cas, il s'agit du processus de décision tel que nous pouvons classiquem ent le définir. Dans le second cas, il s'agit de réflexions n'ayant pas f orcément abouties à une prise de décision m ais plutôt à l'émergence et la diffusion d'idées.

Par ailleurs, des travaux sur la p lace de l'intuition dans le processus de décis ion viennent aussi contes ter ce m odèle classique et ra tionnel (Bower 1970 ; Lebraty, 1996, Eisenhardt 1989). Albert Einstein di sait qu'un esprit intuitif était un don sacré et qu'un esprit rationne l'était un serviteur fidèle. L'intuition peut donc être perçue, soit comme étant un savoir tacite, faisant suite à une compréhension rapide ou une exp érience suffisamment riche. Mais, à l'inverse, elle peut être présentée pour masquer une certaine ignorance.

L'intuition répond s urtout à d es m écanismes cognitifs contraires au m odèle linéaire et rationnel. Klein (2004) suggère même que l'in tuition est le m écanisme central de tout processus de prise de décision complexe.

Nous le voyons à travers ces différents él éments de rem ise en cause du modèle classique du processus de décision, c'es t l'approche séquentielle qui pose problème. Une vision plus itérative est nécessaire sans toutefois remettre en question l'existence de phases dans le processus décisionnel. Cela nous est ainsi dit par Forgues (1983):

« De nombreux modèles présentent les processus de décision comme une successio n de phases, clairement ordonnées. Il est apparu ensuite qu e ces phases ne reflétaient peut-être pas toute la complexité du processus. Il a alors été fait état de possibilité de boucles, de retours en arrière, voire de chemins se séparant en plusieurs branches. »

Et aussi par Van de Ven (1992) qui propos e de répertorier en cinq catégories les formes de progression dans le processus de décision (Figure 4).

Progression d'événements	Caractérisation
Progression unitaire	Les étapes s'enchaînent les unes après les autres.
Progression multiple Le chemin suivi est multiple. La progression peut être parallèle	
	divergente ou convergente.
Progression cumulative Plusieurs étapes peuvent se dérouler en même temps. La cum	
	peut résulter de phénomènes :
	- d'addition, comme résultat des séquences précédentes,
	- de substitution où les effets de la phase antérieure sont effacés ou
	soustraits,
	- ou de modification qui fait d'un événement ultérieur une
	différenciation, une généralisation ou une version plus stable du
	précédent.
Progression conjonctive	Les événements d'un chemin peuvent influencer les événements
	d'autres chemins d'une progression multiple.
Progression récurrente	Les phases sont susceptibles de se répéter suivant des boucles de
	rétroaction.

Figure 4 : Les différentes formes de progression dans le processus de décision, d'après Van de Ven (1992)

La présente recherche aura pour terrain une organisation ⁸ dans laquelle les enjeux de pouvoir sont im portants. Cette critique de linéarité dans le processus de décision vaut également pour les décisions politiques.

Sfez (1976) dans son ouvrage célèbre « Critique de la décision » rappelle les séquences classiques du modèle linéaire de décision politique : 1) la préparation, 2) la décision, 3) l'exécution.

Cette approche correspond à la logique de Rationalité des Choix Budgétaires (RCB) qui a longtemps été la référence pour décider dans les adm inistrations publiques (Monnier et Duran ; 1992).

Là aussi, c'est une vision systém ique plus que linéaire qui est privilégiée pour les processus de décision politique. C 'est celle que nous adopterons dans le cadre de notre travail de recherche.

« La plupart des décisions politiques répondent à de s exigences multiples, voire contradictoires, qui émanent de

⁸ Nous définirons plus précisément dans le chap itre 2 les caractéristiques des CCI et leur carac tère pluraliste

groupes sociaux différents. Par ailleurs, il n'y a pas de remise en cause possible des objectifs, et ce sont principalement les moyens, les coûts et les m odalités de l'exécution qui déterminent la décision » (Sarget, 2005).

En considérant le processus de décision par une vision systém ique et itérative, il convient par conséquent de s'interroger sur les fondem ents d'une démarche processuelle. Et là, deux approches peuvent être considérées, la démarche synoptique versus la démarche incrémentale. (Desreumaux, 1993; Fredrickson et Mitchell, 1984)

Le tableau ci-dessous présente ce qui oppose ces deux démarches (Figure 5):

Caractéristiques	Démarche synoptique	Démarche incrémentale
1 – Initiation	Le processus est initié en réponse à des	Le processus est initié en réponse à un
(stimulus)	problèmes ou des opportunités, apparus pendant la surveillance constante de l'environnement.	problème ou une insatisfaction vis-à-vis de l'état actuel.
2 – Concept d'objectifs	Le processus est orienté pour atteindre un objectif spécifique ou un état futur désiré.	Le processus est orienté pour obtenir une modification de l'état actuel. Il est curatif.
3 – Relation fin/moyens	L'objectif est défini d'abord, indépendamment de l'analyse des alternatives. La décision est un processus fin/moyens.	Le résultat du changement curatif est considéré en même temps que sont analysés les moyens pour le réaliser. Les processus sont enchevêtrés et simultanés.
4 – Concept de choix	Le choix final d'une alternative est fonction de sa contribution à l'atteinte de l'objectif.	Le choix final d'une alternative est pris en combinant les alternatives considérées et leurs conséquences possibles et en sélectionnant la combinaison qui se rapproche le plus du résultat désiré.
5 –Degré de complétude	Le processus est exhaustif dans l'identification et la sélection des objectifs, ainsi que dans la génération et l'évaluation des alternatives. Tous les facteurs sont considérés.	Seulement quelques alternatives et quelques conséquences sont considérées. Certains des facteurs sont omis de l'analyse.
6 – Degré d'intégration	Des efforts conscients sont menés pour intégrer les décisions composant la stratégie, afin de s'assurer qu'elles se renforcent.	Peu d'efforts ne sont menés pour intégrer les décisions individuelles. La stratégie est un ensemble de décisions faiblement reliées.

Figure 5 : Fredrickson et Mitchell, 1984

La démarche synoptique s'inscrit grande ment dans la ligné e du modèle rationnel de la décision en présentant une séri e d'étapes logiques. Surtout, c'est une approche qui nécessite une maitrise exhaustive et complète de l'information. C'est

la raison pour laquelle la dém arche in crémentale a très souvent été présentée positivement dans les trav aux sur les processus de décision (Desreum aux,1993; Lindblom, 1979). Pour résum er cette appr oche, le raisonnem ent incrém ental signifie que les acteurs organi sationnels ne prennent pas leur décision de manière finalisée et com plète m ais par une sér ie de petites étapes qui nécessitent des ajustements au fur et à m esure que le pro cessus de décision se déploie. Le m odèle incrémental est issu de travaux provenant aussi bien des organisations publiques (Lindblom, 1979) que du privé (Quinn, 78). Plusieurs déclinaisons de l'incrémentalisme ont pu être recensées . Elbanna (2 006) en considère d eux principalement, l'in crémentalisme logique et l'incrémentalisme politique. C ette distinction trouve son sens da ns les rapports différents de s acteurs à la rationalité. L'incrémentalisme politique, appelé encore in crémentalisme disjoint (Rajagopalan et Rasheed; 1995) et issu du modèle Lindblom, présente les caractéristiques de la démarche décisionnelle dans les organisations pluralistes (R ajagopalan et Rasheed; 1995):

Facteurs contextuels organisationnels : Pouvoir dispersé, valeurs conflictuelles, interdépendances, manque d'autorité prescriptive

Nature de l'environnement : Stable, relativement prévisible

Structure des objectifs et des valeurs : Dif fus, partisans, valeurs c onflictuelles et dissimulées

Processus de coordination : Adaptatif, ajustement mutuel partisan

Objectifs opérationnels : Accord social, limitation des conflits

Mécanismes de support : Décideurs multiples

Domaine d'application : Politiq ues incr émentales, changements m ineurs avec faible compréhension

1.2.2 Les dimensions du processus de décision

1.2.2.1 La rationalité dans le processus de décision

Les débats autour de la rationalité sont évidemment incontournables lorsqu'il s'agit de prise de décision. Avec une variante fondamentale (qui a d'ailleurs structuré ce débat), le fait de considérer la rational ité individuelle de chaque individu ou la rationalité de l'action collective dans laquelle chaque a son propre raisonnement. C'est pour cela que plusieurs catégories de rationalités ont pu être identifiées (Romelaer et Lambert; 2001) et qu'un travail de synthèse a été réalisé pour en définir les grandes orientations. Pour résumer une littérature conséquente sur le sujet, Eisenhardt et Zbaracki (1992) ont regroupé en trois grandes catégories les processus de prise de décision selon les différents types de rationalité.

- le modèle rationnel de la prise de décision
- le modèle politique
- le modèle du garbage can

1.2.2.1.1 Rationalité parfaite et rationalité limitée

La rationalité parfaite dans le processu s de décision suppose que chaque individu va chercher à m aximiser son comportem ent en fonction d'un certain nom bre de contraintes (Allison, 1971). Cette vision issue de l'économ ie néo-classique correspond au m odèle linéaire et logique que nous avons déjà présenté dans ce document. Elle suppose que chaq ue individu soit en situ ation et en capacité de bénéficier de toute l'information et de la connaissance nécessaire pour effectuer un choix maximisant une certaine valeur.

Ces carac téristiques dé crivant la r ationalité p arfaite on t été, dans les f aits, tr ès critiquées. Une des prem ières contestations a é mané d'Herbert Simon (1945). Il fonde son j ugement critique sur trois élém ents qui rendent selon lui caduques une perspective de rationalité parfaite. 1) la connaissance est fragm entaire et non complète, 2) la difficulté d'anticipation de s individus, 3) la di fficulté d'envisager toutes les solutions possibles face à une situation.

Cette rem ise en cause a perm is de dévelop per le conc ept de rationalité lim itée. Avec cette idée que les individus ne peuvent choisir la solution optimale mais celle qui apparait comme étant la plus satisfaisante au regard de leurs contraintes.

La proposition de Si mon sur la rationalit é des acteurs a été appuyée par d'autres travaux. Notamment ceux de Cyert et Marc h (1963) qui ont montré le flou autour des buts organisationnels da ns l'esprit des acteurs. Les individus vont avoir tendance à chercher des solutions pouvant plus les satisfaire localement plutôt que les solutions importantes pour l'organisation à laquelle ils appartiennent. Au fond, c'est presque un caractère opportuniste qui guide les acteurs d'une organisation (Carter, 1971; Anderson, 1983).

La distinction fondamentale entre rationalité parfaite et limitée est donc la prise en compte des limites cognitives des individus. A ce sujet, Sim on (1979) complètera son concept en m ettant en av ant la nécess ité de pro céder à d es s implifications cognitives, notamm ent dans le cadre d'un processus de prise de décision. Pour choisir, l'individu peut procéder par analogie sur d es cas con sidérés comme similaires, compter sur son expérience ou bi en même son intuition (Krabuanrat et Phelps, 1998).

1.2.2.1.2 Le modèle politique

La rationalité politique trouve égalem ent son essence dans la critique de la rationalité parfaite. Elle se différencie simplement de la rationalité limitée dans la mesure où elle peut considérer les acteurs individuellem ent rationnels. En revanche, colle ctivement, la rationalité n'est plus perm ise en raison d'un fonctionnement par coalition d'individus ayant des intérêts divergents.

Eisenhardt et Zbaracki (1992) considèrent qu'il y a trois aspects qui caractérisent le modèle politique : 1) Les décisions ém anent d'individus dont les intérêts sont différents, 2) Les individus constituent des groupes ou des coalitions pour faire prévaloir leur intérêt, 3) Les décisions sont fortement influencées par les individus les plus puissants.

Autrement dit, c'est la présence de groupe s, dont les ob jectifs sont différents et parfois incompatibles, qui permet de qualifier une organisation comme un système politique (Eisenhardt et Zbaracki;1992).

Plusieurs études sont venues étayer ce propos . Une par mi les plus citées est celle d'Allison (1971) sur la crise des missiles de Cuba. L'auteur montre les profondes divisions entre les conseillers du Présid ent Kennedy, qui doit pourtant prendre une décision. De cet exemple, Alli son montre que la décision doit être le reflet aussi bien d'une vision parcellaire correspondant au niveau d'information disponible par chaque individu que d'une vision plus gl obale en tenant com pte des intérêts différents, parfois source de conflits, pouvant exister entre chaque individu.

Une autre étude rapportée par E isenhardt et Zbaracki (1992) fait référence à la prise de décision dans une organisation bi en singulière, l'université. Les auteurs décrivent un système plura liste générant de nombreux conflits pour illustrer la rationalité politique. Surtout, cette ét ude du processus de décision dans une université montre que ce sont les préférences de s individus et de s groupes les plus puissants qui sont prises en compte au moment de la décision. Cette « prime » aux plus influents est un aspect du modèle politique (Hining et al, 1974).

Dans cette approche, les notions de négoc iations, de comprom is, de marchandage sont fondamentales (Cyert et March, 1963, Crozier et Friedberg, 1977).

A ce stade de présentation des types de ra tionalité dans le processus de décision 9, les travaux de Dean et Sharfm an (1996) sont particulièrement intéressants puisque pour ces auteurs les proce ssus décisionnels ne peuvent être que rationnels ou politiques. Plus précisément, ils considèrent que le succès de décisions stratégiques est positivem ent lié à un processus rationnel et négativem ent lié à un comportement politique. Dean et Sharfm an reconnaissent l'exis tence de critères politiques dans la décision. Selon eux, ils se justifient principalem ent par des intérêts différents en fonction de facteurs, hiérarchiques, personnels, fonctionnels et professionnels. Tout l'en jeu dans des organisations politiques est de permettre une prise de décision plus efficace, ce qui suppose que les individus collectent des

Nous avons présenté à ce stade la distinctio n entre ration alité parfaite et limitée, ainsi que les caractéristiques du modèle de rationalité politique.

informations précises et complètes plutôt qu'ils n'usent de leur pouvoir au service d'intérêts cachés. Dean et Sharfman affi rment que les managers « politiques » ont donc le pouvoir d'influencer le succès d'une décision stratégique. Pour cela, il faut construire un environnem ent favorable et respecter les étapes de la prise de décision.

C'est une vision différente de Cyert et Ma rch (1963) pour qui la rationalité de la prise de décision est u ne fiction théori que plus qu'une dim ension mesurable. Et c'est aussi une autre approche de ceux qui pensent que la rationalité politique est un aspect neutre, voire positif, sur le s décisions stratégiques (Pfeffer, 1981; Petitgrew, 1973).

Petitgrew (1973) identifie une dimension politique incontournable dans la prise de décision puisque toute décision est de nature à menacer la répartition des ressources organisationnelles. Un individu peut, en effet, voir son pouvoir et son statut changer. Le processus de décision politique peut donc être compris comme la résolution de demandes contradictoires. La dimension politique dans la décision est présentée ici comme un management des sens. C'est un processus de construction de légitimité pour certain es demandes et de délégitimation pour d'autres demandes.

1.2.2.1.3 Le modèle du « garbage can »

Le modèle « garbage can » de Cohen et al (1972) ¹⁰ s'est construit pour expliquer les organisations évoluant dans des e nvironnements com plexes, instables et ambigus, ce que les modèles rationnels ou politiques ne peuvent faire. Ce sont les organisations que ces auteurs qualifient « d'anarchie organisée ». Les institutions publiques sont citées parm i les organisations de ce type. Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques du modèle anarchique décrit par Cohen et al (figure 6)

28

Cohen, M.D., March, J.G., Ol sen, J.P. 1972 . Le modèle d $u \ll garbage \ can \gg dans \ les anarchies organisées. Dans March J.G., 1991, Décisions et Organisations, Éditions d'organisation$

Concept	Description
Décision	- Un construit post-factum produit par les participants
	- Origines et terminaison des processus décisionnels sont problématiques
	- Les problèmes peuvent être adressés sans choix ; les choix peuvent être faits
	sans problème explicite
Objectifs	- Désaccord quant aux relations de cause à effet
	- Désaccord quant aux objectifs
Participation	- Participation fluide
	- Porteurs de problèmes et de solutions
	- Importance de la présence de participants dans les opportunités de choix
Dépendance - Problèmes concurrents, opportunités de choix et attention des partici	
contextuelle	influencent le style décisionnel
	- Évènements exogènes et aléatoires influencent la définition du problème et les
	critères d'évaluation
Temps	- Le passé ne peut être répété ; le temps engendre des problèmes et des évolutions
	contextuelles, et influence les critères d'évaluation
	- Pas obligatoirement séquencé aux problèmes, choix et actions

Figure 6 : Le modèle anarchique, d'après Pinfield (1986)

Le modèle du garbage can considère la dé cision comme étant le résultat de quatre facteurs indépendants à l'intérieur d'une organisation. Ces facteurs sont :

- L'opportunité du choix : les occasions qui sous-tendent une décision
- Les solutions, qui permettent la résolution des problèmes
- Les participants au processus de déci sion, en fonction des attributs de la décision et de leur disponibilité
- Les problèm es des individus à l'in térieur comme à l'ex térieur de l'organisation

1.2.2.2 Les acteurs du processus de décision

Ce que le modèle du « garbage can » sous-entend, et que nous allons développer plus avant dans cette par tie, c'est la néc essité d'humaniser le processus de décision. Comm e le dit Langley et al (1995) 11, c'est de considérer le décideur comme « un créateur, un acteur et un porteur de la décision ». Il convient donc de prendre en considération la place des individus dans le processus décisionnel d'une organisation. A fortiori, lorsqu'il s'agit de structures complexes (Beers et al, 2006)

Langley A., M intzberg H., Pitcher P., Posada E., Saint-Macary J., (1995), "Opening up decision making: the view from the black stool", Organization Science, vol. 6, 3, pp. 260-279

dans lesquelles les acteurs sont nombreux et leurs objectifs différents. Le nom bre de décideurs peut être une dimension à considérer (Desreumaux, 1993).

Mais, ce qu i questionne en plaçan t les acteurs au cœur du processus de décision, c'est le rapport avec leur structure cogn itive. Cette dernière est basée sur la perception de la réalité (Chermack, 2003). La conséquence sur le processus décisionnel est la manière dont vont agir les décideurs en fonction de ce qu'ils voient, entendent et pensent. C'est ce que montre la figure ci-dessous, en plaçant la structure cognitive dans le processus de décision (figure 7).

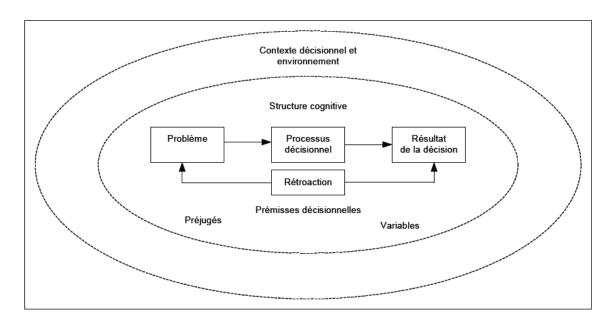


Figure 7 : Structure cognitive et processus de décision, d'après Chermack (2003)

Pour rappel, dans le cadre de la présen te recherche, nous menons une réflexion sur les organisations pluralistes. Dès lors, nous cherchons à an alyser dans ce cadre les processus de décisions stratégiques. La dé finition du contexte pl uraliste éloigne a priori de l'école classique de la décision. Celle de Druckes rou de l'Ecole de Harvard dans laquelle la rationalité de l'individu est l'élément central. Elle nous éloigne aus si a priori des courants du milieu du XXème siècle qui ont sus rtout cherché à faire évos luer la notion de rationalité. De toute évidence, une concordance s'impose entre le contexte ca ractérisant les organisations pluralistes

et la prise en com pte de nouvelles dim ensions dans ce qui est dorénavant appelé le « management stratégique » (Laroche, 1995). La prise en com pte des structures sur la stratégie, des jeux politiques, de s croyances et valeurs propres à chaque organisation, est à la base des approches cognitives en matière de prise de décision stratégique. (Laroche et Nioche, 1994). Il est, par exemple, proposé de corriger les anomalies mettant à mal la rationalité du décideur par le biais de cartes cognitives.

Mais l'analyse du processus décisionnel dans une approche cognitive ne trouve de justification que si elle se fait dans un contexte organisé. Elle est donc abordée dans une perspective temporelle et contextualiste.

« Considérant la situa tion décisionn elle comme contrainte par une structure de rapports sociaux et par les «conduites d'autres individus » (Lauriol, 1996)

Cela met en avant le caractère pluraliste du contexte de la si tuation décisionnelle. Ce dernier s'analyse selon deux dimensions :

- Un contexte externe intégran t le s élém ents politiqu es, concurren tiels ou économiques liés à l'environnement de l'organisation.
- Un contexte interne devant tenir com pte des valeu rs, de l'identité, de
 l'histoire, ou bien encore de la structure de l'organisation.

L'approche socio cog nitive dans une persp ective tem porelle e t contextu aliste présente l'intérêt de permettre d'identifier les évènements structurants du contexte externe et d'en tirer les effets sur le contexte interne.

Lauriol (1996) présente la situation décisionnelle dans une approche sociocognitive.

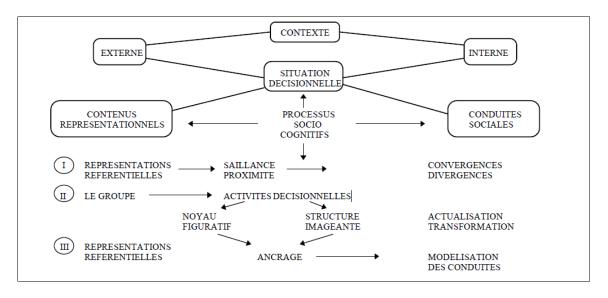


Figure 8 : Cadre d'analyse de la situation décisionnelle dans une approche socio-cognitive

Certains travaux montrent les limites d'une telle approche. Philosophiquement, les tenants d'un constructivisme et ceux d'un positiv isme s'opposent inévitablem ent sur un tel sujet. Le ris que aussi est de conclure par facilité à des marqueurs sociocognitifs pour justifier les carences d'un e organisation. Cette approche apparait, pour autan t, particu lièrement pertinente à m obiliser dans les organisations atypiques, dans lesqu elles le s in teractions entre acteu rs sont m arquées p ar des enjeux institutionnels et politiques.

1.2.2.3 La construction et la dynamique de l'action collective

L'importance des stru ctures cogn itives n'es t pas sans conséquenc e sur l'a ction collective au se in d'une or ganisation. Cela questionn e auss i s ur la place de l'information et de la répartition de la connaissance dans le processus de décision. Pour Crozier et Friedberg (1977), les jeux politiques dans l'organisation influent la façon dont les informations sont utilisées, sélectionnées et présentées. Le lien entre information et décisio n est d'évidence tr ès fort. Le Moigne (1974) le qualifie ainsi :

« L'information occupe une place centrale dans le processus de décision, centrale au point que bien des incompréhensions, et parfois de durs conflits sont nés d'une sorte de confusion tacite entre l'information et la décision, entre les systèmes d'information et les systèmes de décision, voire entre la théorie de l'information et les théor ies de la décision »

L'auteur considère surtout que c'est l'acteu r qui décide plus de l'infor mation que celle-ci n'informe ses décisions. Cela rejoint l'id ée se lon laquelle les décid eurs recherchent des informations pour justifier une décision déjà prise ou allant dans le sens de leur préférence (Feldm an et March; 1991). Cette approche tend à montrer un fonctionnement de type heuristique dans l'utilisation de l'information (March, 1976).

La manière de répartir la connaissance est aussi un enjeu im portant pour favoriser une bonne prise de décision. C'est ce que nous dit la théorie de la cognition distribuée (Hutchins, 1994). L'intérêt de cette approche est de clairement montrer que l'unité pertinente pour appréhender la performance de l'action est un dispositif ou un système fonctionnel comprenant des agents individuels en interactions entre eux et en interaction avec de s artéfacts. Cela renvoie in évitablement au concept de pouvoir. Crozier et Friedberg (1977) ont be aucoup écrit à ce sujet. L'exam en des relations de pouvoir est indissociable de l'analyse stratégique des décisions et de l'action collective. Le pouvoir est relationnel d'après les auteurs du célèbre ouvrage « l'acteur et le système ». Cela signifie qu'il y a une dépendance entre les différents acteurs pour arriver à résoudre un problème organisationnel. Que ce soit de manière verticale avec la hiérarchie ou horizontale avec d'au tres acteurs aux responsabilités différentes, la résoluti on du problèm e se fa it par le biais d'arrangements correspondant aux intérêts respectifs des diffé rents acteurs. Crozier et Friedberg (1977) identifient quatre sources de pouvoir :

- L'expertise technique, le savoir faire
- La maitrise des informations

- La maitrise des règles et de l'attribution des moyens
- La maitrise des re lations avec les environ nements pertin ents pour l'organisation

La problématique de la dynam ique de l'action collective dans des organisations complexes tend à considérer la prise de décision de manière collective, collaborative et participative. (Senge et al., 2007).

C'est aussi ce que suggère le m odèle de décision de Callon, Lascoum es et Barthe (2009)¹². Les auteurs prônent la pertinence d'un enchainement de rendez-vous basé sur l'exploitation d'infor mations nouvelles plutôt que le caractère tranché et irréversible de la décision. L'importance de la réversibilité de la décision selon eux nécessite une prise de décision dans le cadre d'un processus itératif engageant un réseau d'acteurs diversifiés. Le modèle de Callon, Lascoum es et Barthe (figure 8) fait référence au concept de « démocratie dialogique », c'est-à-dire « un régime où les décisions et la production des connaissa nces sont partagées entre les groupes concernés, les expert et les représentants politiques ».

Modèle de décision politique dans lequel les auteurs conditionnent l'irréversibilité de la décision

DECISION	ENCHAINEMENT
TRANCHEE	de RENDEZ-VOUS
(démocratie délégative)	(démocratie dialogique)
modèle 1	modèle 2
Un moment unique, un acte individuel	Une activité itérative qui enchaîne des décisions de second rang
Prise par un acteur	Engageant un réseau
légitime	d'acteurs diversifiés
Clôturée par l'autorité scientifique puis politique	Réversible, ouverte à de nouvelles informations ou à de nouvelles formulations de l'enjeu

Figure 9 : Les modèles de décision politique, d'après Callon, Lascoumes et Barthe (2009)

1.2.2.4 Grille d'analyse du processus de décision

A travers les éléments de la littérature que nous venons de présenter, nous pouvons synthétiser à l'aide d'une grille d'analys e les dimensions du processus de décision que nous souhaitons analyser dans la présente recherche.

Dimensions du processus	Qualification Auteurs	
Acteurs du processus	Identification des acteurs du processus de décision	Desreumaux, 1993
	Structure cognitive des acteurs	Chermack, 2003

	de la décision	Laroche et Nioche, 1996
Caractéristiques de l'action collective	Connaissance et dynamique de l'action collective	Feldman et March, 1991 Hutchins, 1994 Senge et al, 2007
	Démarche incrémetale VS démarche synotique	Desreumaux, 1993 Lindblom, 1979
	Pouvoir	Crozier et Friedberg, 1977
Rationalités mises en œuvre	Rationalité parfaite ou limitée	Allison, 1971 Simon, 1945
	Rationalité politique	Dean et Sharfman, 1996
	Rationalité du modèle garbage can	Cohen, March, Olsen, 1972

Figure 10 : Grille d'analyse du processus de décision dans notre recherche

1.3 Une approche « decision as practice »

S'intéresser au processus de décision comme nous venons de le fa ire s'inscrit dans une analyse de la stratégi e d'une organisation. La stra tégie peut être un terme fourre tout pour décrire tout es sortes de décisions, d'actions, de processus ou de ressources (Lorino, Tarondeau ; 2006). Ne parle-t-on pas de m arketing stratégique, de contrôle de gestion stratégique ? Ce détournement de sens nécessite de clarifier la donne autour de cette notion de stratégie. Nous pouvons retenir cette proposition de définition de Lorino et Tarondeau (2006) :

« La stratégie est un ensemble de décisions ou d'intentions qui visent à agir sur les conditions d'insertion de l'organisation dans son environnement ».

La décision est donc une com posante e ssentielle aux f rontières du m anagement stratégique. Nous faisons le choix d'aborde r ce dernier selon la perspective de la pratique en stratégie : « strategy as practice ».

Cette perspective se ré sume en une question : comment les gestionnaires font la stratégie concrètement dans les organisations ? (Langley, 2007)

C'est un professeur d'Oxford, Whittingt on, qui posa les fonde ments du courant de recherche « strategy as practi ce » (1996). La figure ci-de ssous illustre les quatre perspectives de la stratégie selon le niveau d'analyse et la finalité (Figure 11).

		NIVEAUX D'ANALYSE	
		Organisations	Managers
Finalité	Où ?	Policy	Planning
	Comment ?	Process	Practice

Figure 11 : Les perspectives de la stratégie, d'après Whittington (1996)

La perspective de la pratique aborde donc la stratégie sous un angle « micro ». Il s'agit non pas de s'intéresser exclusiv ement au contenu et aux processus de changements stratégiques m ais plutôt de considérer les a ctivités quotidiennes des gestionnaires dans la for mation de la stra tégie. Les d iscours, des routines et des

conversations journalières permettent de comprendre comment les m embres d'une organisation interagis sent et font la stratégie. (W hittington, 2003 ; Jarzabkows ki, 2004).

« La stratégie nait et est le résultat d'un faisceau de micro-décisions prises au quotidien » (Chanal, 2007)

L'approche considérant la stratégie comme une pratique sociale puise son influence dans un ensemble d'aspects théoriques en sciences sociales. Parm i ceuxci, il y a les travaux de Bourdieu sur la pratique et ses caractéristiques hum aines, dynamiques et contrain tes par de multiples fo rces et des espaces de socialisation différents. Il y a ceux aussi de De Certeau pour qui la rationalité s'inscrit exclusivement dans la pratique du quotidien ou bien encore la théorie de la structuration de Giddens exposant la dichiente otomie entre la structure sociale et l'action individuelle. (Oakes, Toimhley et Cooper 1998; Hendry, 2000): Whittington, 2001).

Même si les travaux abordant la perspective de la prati que sont de plus en plus nombreux, il existe encore un débat sur ce qu'elle doit recouvrir. D'aucuns se limitent à dire qu'il s'agit de décrire de manière détaillée les activités quotidiennes des membres d'une organisation (Johnson, Mellin et Whittington ; 2003). D'autres avancent l'idée selon laquelle la perspective de la prat ique doit s'attacher avant tout chose à com prendre comment les acte urs agissent dans un contexte de relations sociales, de règles, de savoir-faire et d'obje ctifs (Jarzabkowski; 2003, 2004). Le term e de pratique est aussi sujet à plusieu rs définitions (W hittington; 2005). Cette pluralité d'opinions émises sur la perspective de la pratique ne permet pas d'en faire un ensemble théorique uni fié. Cependant, quelle que soit la manière dont elle est abordée, cette approche pos e toujours les mêmes questions : qu'est ce que la stratégie ? Qui sont les stratèges ? Que font-ils ? Qu'est-ce qu'une étude de ce que font les stratèges pe ut expliquer ? De quelle manière les théo ries de l'organisation et du social peuvent-elles info rmer les recherches en stratégie dans la perspective de la pratique ? (Jarzakowski et al, 2006) Comm ent les savoirs en

stratégie sont-ils utilisés (Jarzakowski, 2003) et comment devraient-ils être utilisés (Tsoukas et Knudsen, 2005) ?

La perspective de la p ratique s'intéresse donc aux liens entre c e qui constitue le savoir « knowing », le faire « doing » et l'usage « using ».

Elle invite également à se p encher sur le s acteurs d'une organi sation participant à la formation de la stratégie, à quelque ni veau que ce soit, pour ne pas se focaliser uniquement sur le haut de la pyram ide hi érarchique. Cela sign ifie aussi que la perspective de la pratique doit intégrer dans sa réflexion les acteurs qui sont extérieurs à l'organisation étudiée.

La pratique en stratégie s'observe da ns l'action. « On cherche à com prendre comment les acteurs utilisent les modèles stratégiques, les outils te chniques et les codes organisationnels pour cons truire la stratégie. Le fa ire stratégique et le dire stratégique sont donc intim ement liés à la manière dont les acteurs utilisent les objets et les artefacts qui les entourent pour construire la stratégie ». (Rouleau, Allard-Poesi et Warnier; 2007)

Cette approche de la pratique en straté gie peut donc être appliquée à une de s es principales com posantes : la décision. Nous parlons dès lors de fabrique de la décision, « decision as practice ». Cette démarche vise à se focaliser sur les pratiques et les activités des individus d'une organisation lors du processus de décision. Cela revient à poser la question, comment se fa briquent concrètement les décisions ?

Un tel positionnem ent prend le parti pris de recentrer l'analyse de la décision sur les acteurs d'une organisation. Cela nous semb le d'autant plus pertinent au regard du type d'organisation que nous allons étud ier : une organisation pluraliste (que nous décrirons plus en avant dans les chapitres suivants) dont les membres peuvent avoir des objectifs différents. Cette appr oche vise aussi à s'intéresser aux interactions entre individus dans des lieux et moments particuliers de la décision.

1.3.1 L'acteur réseau : cadre conceptuel de notre recherche, « decision as practice »

Le courant de « strategy as pratice », « decision as practice » que nous venons de décrire peut trouver, au travers de la théorie de l'acteur réseau, un cadre conceptuel de référence.

C'est l'idée que soutiennent Denis, Langl ey et Rouleau (2007) selon laquelle il convient de trouver le cadre théorique pour étudier « la description fine des actions des managers dans leur contexte concret d'action pour les uns, le sens (significations et objectifs) de ces acti ons et leurs sources ou déterminations (historiques, sociales et sociétales) pour les autres ». Ils complètent en ajoutant la pertinence d'une telle analyse dan s le contexte des organisations pluralistes ¹³. Ce contexte organisationnel correspond à notre terrain de recherche et constitue ainsi un élément important dans notre réflexion.

Le cadre théorique de l'acteur réseau p ermet aussi de faire correspon dre parfaitement l'approche de la pratique et la vision de l'organisation comme le fruit d'un processus social. Ce ne sont pa suniquem ent les acteurs du sommet de l'organisation qui participent à la formation de la stratégie et à la prise de décision mais c'est à l'inverse une mobilisation de multiples a cteurs à plusieurs niveaux organisationnels.

Les « middle managers » créent et diffusent le sens dans leurs routines lorsqu'ils rencontrent d'autres acteurs dans leur environnement quo tidien (R ouleau, 2005). C'est grâce à leurs connaissances tacite s que ces gestionnair es parviennent à légitimer leurs actions.

« L'introduction de la pe rspective par le s pratiques en management stratégique perm et de questionner le rôle de la base et du management interméd iaire, de leurs pratiques, de leurs différentes formes d'activité, de leurs difficultés, de leurs prédéterminations et leur liber té d'actions, de leur bricolage dans la construction de la stratégie. Si nous avons des connaissances sur ces points, cela pourra nous aider à

¹³ Ils citent le cas des hôpitaux et des universités comme organisation pluraliste

mieux appréhender le changeme nt stratégique et ses difficultés, la constitution, le maintien, l'obsolescence, le renouvellement d'un avantage concurrentiel ou bien des questions beaucoup plus spéc ifiques comme celle de l'ambiguïté causale ou de la codification des connaissances stratégiques » (Golsorkhi; 2007)

Il apparait clairem ent donc que la théo rie de l'acteur réseau offre un cadre conceptuel d'opérationnalisation des recher ches ancrées « strategy as practice » (Brechet et Desreumaux ; 2007). Les auteurs affirment que :

« Si l'on considère que la stratégie existe dans la mesure où son existence est rendue effective par le réseau d'acteurs qui la supporte, l'ANT¹⁴ vient assez naturellement à l'esprit comme cadre de référence ».

Nous faisons donc le choix de faire de la théorie de l'acteur réseau le fondement de notre cadre conceptuel.

1.3.1.1 L'intérêt de la méthode

Si les premiers travaux de Callon datent des années 70 et ceux sur la pêche de la coquille Saint Jacques des années 80, ils trouvent depuis peu un écho de plus en plus important en Sciences de Gestion. Le Centre de Sociol ogie de l'Innovation (CSI) de l'école des Mines à Paris est devenu le bercea u de l'acteur réseau dont l'audience n'a cessé de croitre.

Latour a publié en 2005 en français un ouvr age tentant de faire la synthèse sur les écrits autour de l'acteur réseau. Il faut y voir là les prém isses d'un intérêt de plus en plus grand pour l'ANT.

ANT pour Actor Network Thoery, Traduction anglaise de théorie de l'acteur réseau

A titre d'exemple, une journée de recherche a été organisée en 2007 par l'université Paris Dauphine ¹⁵ au cours de laquelle de sauteurs comme Nicolas Berland ont pu confirm er leur intérêt pour une approche conceptuelle basée sur l'analyse de l'action collective.

Berland avec Alcouffe et Levant (2003) avai ent déjà mobilisé l'acteur réseau dans un article présentant les facteu rs de di ffusion des innovations m anagériales e n comptabilité et contrôle de gestion.

Plusieurs facteurs clés de succès de l' ANT m'éritent ainsi d'être énoncés pour décrire à la fois l'intérêt de cette approch e par les chercheu rs en Sciences de gestion et pour notre présente recherche.

Et parm i les apports de l'acteur réseau qui sont identifiés, il y a tout d'abord le dépassement de l'opposition classique entre micro et macro (Flichy, 2003 ; Mallet, 2009). Sur cet aspect, Flichy reconnait à l'ANT le mérite de pouvoir « étaler sur la table sans aucun a priori, sans hiérarchiser, les différents éléments et en essayant de comprendre quelles forces les rapprochent dans un réseau commun ». Cette dichotomie, m acro-micro, est rem ise en cause par les prom oteurs de la théorie réseau qui soulignent à l'i nverse le rô le important que peuvent jouer des acteurs politiques extérieurs à l'organisation. La situation d'une Chambre de Commerce et d'Industrie telle que nous l'avons présenté e sem ble a priori s'inscrire dans ce cadre.

Plus génér alement, l'utilis ation de la th éorie de l'acteur rés eau est de na ture à intégrer les éléments significatifs d'un cont exte pluraliste. Elle permet d'analyser et de comprendre la mise en réseau d'acteurs avec la pris e en compte du jeu social et des tens ions multiples inhérentes à un e innovation. (Millerand, 2003). Le processus de traduction permet ainsi de comprendre la manière dont coopèrent des personnes aux logiques différentes.

La théorie de l'acteu r réseau est de nature à considérer les situations d'u ne organisation dans toutes le urs complexités. Cet élém ent est év idemment un point fort dans le cadre de notre présente r echerche. C'est pour cela notamment qu'en

¹⁵ Colloque « Organiser le tâtonnement » tenu le 14 juin 2007

associant les dim ensions techniques et so ciales pour s'intéresser in fine aux processus socio techniques, cette approche permet une interprétation originale de la technologie que ce soit en phase de développem ent ou d'im plantation. (Missonier, 2009).

Et cette as sociation entre t echnique et social est donc de na ture à in téresser le chercheur en Sciences de gestion. Car elle implique de considérer la technologie (l'innovation, l'outil), ses développeurs et ses utilisateurs dans un réseau relationnel :

« Les entités prennent leurs formes et acquièrent leurs attributs comme un résulta t de leurs re lations avec les autres entités » (Law, 1999).

De plus, cette app roche am ène le cherch eur à se confronter au terrain. Akrich, Callon et L atour (1988) considèrent qu'en procédant ainsi, l'acteur réseau perm et de mieux appréhender les raisons des succès ou des échecs dans les organisations.

Pour ces raisons, le débat autour de l'acteur réseau est de plus en plus consistant en Sciences de ges tion c ar c ette théorie pose l'importance des relations entre le s acteurs et leurs réseaux da ns les modes de gouvernance, plutôt qu'une rationalité pure. Dans un article, Didier Cazal (2007) résume cette situation.

Pour lui, l'intérêt de la théorie de l'acteur réseau est quadruple. Premièrement, elle a une portée « utilitariste », presque m ercantile incontestable : très débattue, elle est source de crédits et d'opportunités. Deuxièm ement, elle revêt un caractère « esthétique » propice à la rhétorique. Troi sièmement, elle a un intérêt éthique, car elle n 'est pas intrins èquement « morale », cela reviendrait à la dénaturer e n l'inscrivant dans un systèm e de valeur s h iérarchisées, partage contraire a ux principes mêmes de l' ANT. Enfin, elle est politiquement intéressante : elle n ous interroge sur la manière dont nous organi sons nos relations, nos projets, la vie économique, comment nous organisons l'exercice du pouvoir. Ces implications en termes de management sont particulièrement ouvertes.

Qu'implique l'ANT en termes d'acteur-réseau ? L'ANT, telle qu'elle est portée par Latour et Callon, a ceci d'original qu'elle ne s'inscrit pas en concurren ce des autres théories de l'organisation, repos ant le plus souve nt sur un partage dichotomique. Elle repose plus sur l'appr opriation de concepts que sur leurs seuls réemplois. Elle est éminemm ent transdisciplinaire, comme l'attestent les parcours et publications de ses principaux promoteurs francophones.

L'ANT est aussi au cœur de nombreuses polémiques, qu'elle les subisse ou que ses promoteurs les provoquent, contestant ainsi ferm ement une place croissante accordée à la société, au « social » dans l'explication des faits scie ntifiques. Ces nombreuses polémiques n'aboutissent pas à faire évoluer les pos itions des tenants de l'un ou l'autre camp mais contribuent à la notoriété de l'ANT.

Cependant, transdisciplinaire, l'A NT se heurte à l'hostilité des chercheurs d'un certain nombre de domaines : des sciences « dures » qui voient la « vérité » de leur travail rem ise en cause (pour l'ANT, le succès d'un e théorie scientifique peut davantage s'expliquer par l'ag ilité de ces découvreurs à la faire partager par leurs réseaux que par la vérité qu'elle incarne), de la sociologie qui y voit une rem ise en cause de ses prérogatives.

La validité de l'ANT repose prin cipalement sur l'exemple, sur l'empirisme : c'est en l'appliquant qu'elle se valide. Les ré sultats de son application ne sont pas nécessairement « conclusifs », en ce sens qu'ils peuvent être ouverts. Elle ne vise pas à catégoriser des acteurs (avec le ri sque de déform er la réalité que cela implique), mais à souligner des relations. Elle est davantage le moyen d'observer la complexité des réseaux que de théoriser les relations entre acteurs.

1.3.1.2 Un modèle tourbillonnaire

Nous venons de le présenter, la perspective de l'acteur réseau est présentée par ses promoteurs comm e un moyen de comprendre les succès ou les échecs d'une innovation. C'est le processus de traduction. Plus précisément, c'est ce qu'Akrich, Callon et Latour (1988) appellent le modèle tourbillonnaire. « A chaque boucle, l'innovation se transforme, redé finissant ses propriétés et son public ». Cette

réflexion s'inscrit dans une approche itér ative dans laqu elle un réseau d'acteurs entre en n égociations, en conciliation, en rapport de force, en conflits.... Les alliances d'un jour peuvent ne plus être celles du lendem ain. Les résultats sont donc difficilement contraints par des étapes successives à respecter. L'image du tourbillon permet parfaitement bien d'illustrer ce modèle.

Il s'oppose totalement au modèle diffusionniste porté par Roge rs (1995). Selon ce dernier, ce sont uniquem ent les quali tés intrins èques de l'innovation qui lui permettent de réussir ou, si elles sont insuffisantes, d'échouer. L'exem ple le plus célèbre ven ant illu strer ce modèle tourb illonnaire est celui de l'échec du projet Aramis décrit par Latour (1992). Aram is devait être un nouveau moyen de transport innovant n'ayant pas in fine a bouti. La conclusion qu'en tire Latour est qu'une innovation qui échoue est une innovation qui n'a pas su intégrer dans sa conception, dans son contenu, dans ses caractéristiques techniques l'environnement nécessaire à son fonctionnement.

En s'appuyant sur le cas d'un projet hydroélectrique au Quebec, Dem ers et Charbonneau (2001) résument très bien ce modèle tourbillonnaire :

« Le projet ne réussit pas parce qu'il est le meilleur, le projet qui réussit devient le meilleur »

Le tableau suivant permet de faire une comparaison entre le modèle diffusionniste et le modèle tourbillonnaire. (Figure 12)

	Modèle Diffusionniste	Modèle Tourbillonnaire
La nature de l'innovation	Univoque	Le résultat toujours provisoire de l'interaction entre les partenaires du réseau
Le processus d'innovation	Processus linéaire avec des phases successives	Processus tourbillonnaire avec des phases récursives
Les acteurs du processus	Le cercle des développeurs / ingénieurs	L'ensemble des acteurs concernés de près ou de loin et les objets
Le statut des acteurs	Passifs, ils n'ont pas la possibilité de transformer l'innovation	Actifs peuvent transformer l'innovation
Adoption de l'innovation	A prendre ou à laisser	L'adoption est synonyme d'adaptation
Le succès de l'innovation dépend	De ses caractéristiques techniques	De l'art d'intéresser le plus grand nombre d'alliés
La diffusion de l'innovation	Elle se diffuse par contagion	Elle se diffuse au gré des interactions et controverses entre les actants d'un réseau

Figure 12: Comparaison du modèle diffusionniste et tourbillonnaire

Ce m odèle tourbillonnaire m ontre l'importance du changem ent organisationne l dans la constitution d'un réseau d'acteurs. Des travaux de recherche s'appuyant sur l'ANT ont montré cela. Il y a par exem ple un cas sur les caves viticoles m ontrant comment la traçab ilité a crée u n acteu r réseau (Fallery, Rahali, Baillette, et Salançon; 2009). Cet article m ontre qu'en créant un acteur réseau, la traçabilité a réussi petit à petit à obtenir la converg ence des acteurs du m onde viticoles et à résoudre les controverses. En effet, cette traçabilité a induit des changements inter et intra organisationnels à travers notamment le contrôle des flux d'information.

Une autre étude caractérisant cette fois -ci les phases en am ont des projets de conception dans le cadre de la théorie de l'acteur réseau souligne cette place tenue par le changement organisationnel (Pol, Legardeur, Minel et Merlo; 2004). Selon ces auteurs, l'ANT permet de formuler trois hypothèses :

- Il n'y a pas d'innovation sans une cer taine évolution de l'organisation.
 C'est la mise en réseau des acteurs qui va conduire cette évolution.
- Il n'y a pas d'innovation à savoir cons tant. La création et le partage de connaissances est donc indissociable.
- Il n'y a pas d'innovation sans une rem ise en cause des o utils et dispositifs intégrant de nouveaux acteurs.

Enfin, un autre cas présente un modèle inte ractif de gestion du changem ent basé sur la théorie de la traduc tion (Rorive et Rocher ; 2003, 2004). Le e-projet est ici l'innovation illustrant le modèle. (Figure 13).

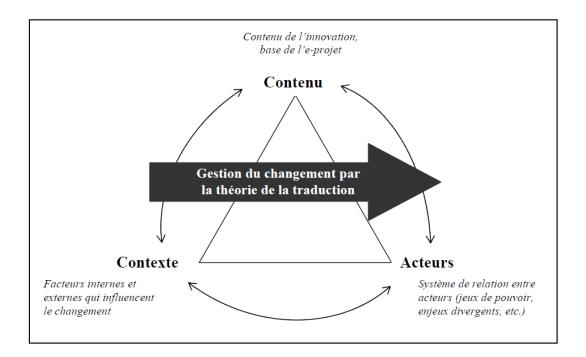


Figure 13 : Modèle de gestion du changement basée sur la théorie de la traduction

1.3.1.3 Les notions clés de l'ANT

Nous allons présenter les quatre étapes d'un processus de traduction problématisation, in téressement, enrôlem ent et m obilisation. Nous pouvons résumer les caractéristiques de ces étapes à travers le tableau ci-dessous :

La problématisation ou « l'art de se rendre indispensable »	 Proposer un mode virtuel au sein duquel l'artefact technologique devient indispensable 	
	■ Identifier les alliances à sceller	
	■ Identifier un ou des points de passage obligé	
	Concrétiser le réseau d'alliances envisagé	
L'intéressement	Traduire des identités, déplacer des alliances pour en former des nouvelles	
	Rallier les entités à la problématisation	
L'enrôlement	Affecter des actants à un rôle précis	
	Stabiliser le réseau par la représentativité suffisante de ses membres	
La mobilisation et le rallongement	Elargir le réseau	
	Choisir les bons porte-parole, et les intermédiaires	

Source: Synthèse des travaux de Callon (1986, 1991), Akrich, Callon et Latour (1988a et b)

Figure 14 : Synthèse des travaux de Callon (1986, 1991), Akrich, Callon et Latour

Pour bien com prendre ce que les promot eurs de l'acteur réseau défendent, plusieurs points clés du processus sont à préciser :

1.3.1.3.1 L'art de l'intéressement

C'est un mom ent essentiel aux yeux d'Akri ch, Callon et Latour (1988) puisqu'il est la première phase de concrétisation de la problém atique posée au départ. Cela signifie qu'il s'agit ici de rallier les actants à un objectif partag é, en traduisant les identités et en respectant les intérêts des uns et des au tres. Tout cela à un moment ou un « méli-mélo de décisions en tous genres doivent être prises » pour reprendre les termes des chercheurs du CSI. Sur ces décisions, Akrich, Ca llon et La tour les qualifient ainsi :

« Plutôt que de rationalité des décisions, il faut parler d'agrégation d'intérêts qu'elles sont ou non capables de produire »

Tout l'art de l'intéressem ent tel qui nous est décrit, consis te donc à trouver les dispositifs perm ettant de construire un réseau d'ac teurs, autour d'un projet réussissant à faire converger les différent s intérêts. Un enjeu de la présente

recherche est donc de comprendre, à travers trois études de cas, ce qui a perm is de faire sens ou pas dans cette phase d'intéressement.

1.3.1.3.2 Le processus socio technique

La prise en com pte des deux aspects, tech nique d'un côté et social de l'autre, nécessite la constitution d'un réseau d'acteurs solide. T rès clairement, le succès d'une innovation ne peut passer que pa r la négociation de comprom is et la formation d'alliances entre acteurs. C' est ce que l'analyse socio-technique commande. Et c'est ce qualifie Akrich, Callon et Latour en ces termes :

« Ce modèle souligne l'exis tence de tout un faisceau de liens qui unissent l'objet à tous ceux qui le manipule »

L'instrumentation de gestion par conséque nt ne pe ut s'inscrire que dans cette perspective de compromis socio-techniques et de négociations.

1.3.1.3.3 L'apparition de controverses

Latour (1989) énonce l'étude de controverses comme la possibilité de comprendre l'action collective qui est en train de se jouer.

Une controverse se définit par un contexte d'incertitude autour duquel des groupes d'acteurs concernés par un objet technique vont s'éloigner (Callon, Lascoumes et Barthes; 2001). La première définition a pportée par Callon revient à qualifier de controverses « toutes manifestations par lesquelle s est remise en cause, discu tée ou bafouée, la représentativité des porte-paroles».

L'exemple d'une controverse : le projet Rabaska

La controverse concerne l'im plantation d'un port m éthanier au Q uebec (Corbin, Gil, Higgins et Rousseau (2007). Les auto rités publiques défendent ce projet (de s porte-paroles sont donc en première ligne) quand, parallèlem ent, des opposants

s'organisent pour le contrer. Il ne s'agit pas de savoir qui a ra ison ou tort puisque Latour précise bien que seule la s tabilisation des faits, a posteriori, perm et de le faire. Pour résoudre la controverse, l'a ppel à des experts exté rieurs est un m oyen de gagner en légitim ité et en c rédibilité. C'est ce qui a été fait dans ce cas, montrant ainsi la manière de reconstituer un réseau d'alliances.

1.3.1.3.4 Le choix des porte-paroles

Les différents points clés que nous venons de présenter montrent que la base de la théorie de l'acteur réseau cons iste en la négociation de comprom is sociotechniques au sein d'un réseau d'acteurs. La question qui se pose est donc bien évidemment de savoir qui doit mener ces négociations au nom de ce réseau. Akrich, Callon et Latour (1988) affir ment à ce sujet que « le destin de l'innovation, son contenu mais aussi ses chances de succès résident tout en tier dans le choix des porte-paroles qui vont interagir, négocier pour mettre en forme le projet et le transformer jusqu'à ce qu'il construise un marché ».

Et pour illustrer cela, ils prennent l'exemple de Thomas Edison, l'homm e qui a voulu à la fin du 19 ème siècle inventer l'électricité en remplacement du gaz. Ils montrent donc que lorsqu'il se lance dans ce projet de lam pe incandescente, l'incertitude sur la faisabilité technique du projet e st tota le. Et c'est parce qu'Edison a su s'entourer, c'est-à-dire choisir les bons porte-paroles et intermédiaires qu'il a réussi. L'innovate ur qui réussit est celui qui arrive à maitriser en choisis sant les bon s interlocuteurs. Akric h, Callon et Latou ren concluent:

« La gestion de l'innovation commence avec la confrontation des divers discours d'accusation qui gouvernent les décisions stratégiques ».

Dans le cadre de la présente r echerche, si nous pouvons considérer l'instrumentation de gestion, comme une innovation technique ou managériale, résultat du fruit d'un com promis soci o-technique, cette question du choix des

porte-paroles et des in termédiaires est cen trale. Elle rev ient à identifier de que lle manière (co-construction ou non) et avec quelle finalité (pilotage ou discours) les acteurs responsables mettent en place des outils de gestion

Bollecker (2004) considère dans une appr oche par l'A NT que le contrôleur de gestion peut jouer ce rôle d'intermédiaire.

« La théorie de l'acteur réseau semble riche pour cerner les modalités de réso lution des problème s de coordination pouvant se poser dans des contextes de différenciation des données, dans lesquels les acteurs risquent de se focaliser sur le fonctionnem ent de leur centre sans être intéressés, a priori, par des anomalies relatives aux interdépendances. Ce cadr e conceptuel conduit donc à renforcer le positionnement se lon leque l le s c ontrôleurs de gestion peuvent jouer un rôle d'intermé diaire et plus précisément de traducteur, afin de contribuer à la résolution des problèmes de coordination. ».

Il rejoint en ce sens les auteurs selon lesquels le contrôleur de gestion joue un rôle de m édiateur « devant faciliter le pa rtage des représentations actue lles des performances de l'organisation et de la légitim ation des représentations futures » (Dupuy, 1990).

1.3.1.3.5 Passer de l'incertitude à l'irréversibilité

Ce processus de traduction avec ces différentes caractéristiques confère indubitablement un caractère incertain et imprévisible au processus d'innovation. Tout l'enjeu consiste donc à rendre irrévers ible le réseau d'acteurs. Cela passe notamment par la représ entativité et la lég itimité des po rte-paroles et intermédiaires dont nous venons de rappeler le rôle.

Des auteurs en sociologie des organi sations (Am blard, Bernoux, Herreros et Livian; 1996) considèrent que l'irréversibilité s'acquiert par « la vigilance » et « la transparence ».

1.3.1.4 Les défis méthodologiques posés par l'ANT

« Suivre les acteurs » est le prem ier principe méthodologique posé par Latour. C'est le m oyen le p lus per tinent de comprendre comm ent les représentations sociales des acteurs s e sont form ées et é voluent dans le tem ps. Ces activités de traduction doivent être considérées au-d elà des frontières des systèm es et des fonctions (Corcuff, 1995).

Pour Akrich (2007), le chercheur utilisan t l'acteur réseau do it faire preuve de réflexivité pour savoir quelles relations d'acteurs sont particulièrement importantes à comprendre et celles qui le sont moins ou pas du tout.

« C'est un privilège de l' analyste qu'il ne s'agit pas de remettre en cause, mais cela pose deux questions : celle de l'explicitation de ses choix qui n'est pas toujours faite et celle de leur pertinence par rappor t aux questions que l'on se pose ».

« Respecter la parole des acteurs » : Latour (2006) rappelle qu'il ne faut pas considérer les acteurs comme des naïfs sans capacité de réflexion sur leur propre action.

« Ce sont les acteurs eux- mêmes qui font tout, même leurs propres cadres explicatifs, leurs propres théories, leurs propres contextes, leurs propres métaphysiques et même leurs propres ontologies... » « Le principe de symétrie » : en réalité, c'est un double principe de symétrie qui sous-tend la théorie de l'acteur réseau. Il y a le principe de symétrie nature/société qui implique d'u tiliser le même langage pour décrire les aspects sociaux et les aspects techniques. Et il y a aussi le principe de symétrie humain/non humain qui impose de se focaliser autant sur les actions des humains que sur la manière dont les objets participent à l'action et font agir les humains.

1.3.2 L'acteur réseau en Sciences de gestion

La littérature fait apparaître une mobilisation de la thé orie de l'acteur réseau dans divers pans des Sciences de gestion. Nous souhaitons justifier ici son utilisation alors que l'ANT est à l'orig ine liée à la sociologie. Ma is, nous allons constater sa présence en Sciences de gestion, que ce soit en marketing, en ressources humaines, en système d'information ou bien encore en contrôle de gestion.

Un travail de thèse portée par Missonnier (2009) s'est inté ressé à la mise en place à l'un iversité d'un système ENT (Espace Numérique de Travai l). Le suje t porte donc sur l'im plantation d'une technologie de l'inform ation en intégrant à la réflexion le fait que cette implantation doit être assurée par un prestataire extérieur privé. Cela constitue donc un réseau d' acteurs dont l'auteur va étudier les stratégies. Elles son t de deux types : une stratégie d'attachement (au cœur du réseau) et une stratégie de détachem ent (vers d'autres rés eaux). Misson nier identifie égalem ent les facteurs d'affaib lissement de la convergence de réseau baisse d e l'in téressement, f aible in terventionnisme du che f de projet, affaiblissement de la tr ansparence. Au final, cette reche rche se conclut par l'élaboration d'une grille d'analyse de s projets à partir des dynam iques des controverses

Cette grille prend en compte trois aspects :

- Le temps
- Le niveau local et global du réseau
- Les interactions dynamiques des acteurs entre eux et avec la technologie

Les Technologies de l'Inform ation et de Communication (TIC) sont donc a priori de nature à s'intégrer dans une réflexion basée sur la théorie de l'acteur réseau. C'est ce que des travaux sur des e-projets (Lisein, 2007) ou sur l'usage des TIC (Hussenot, 2008) ont montré. Hussenot s'inté resse, à partir de l'ANT, au rapport concepteur/utilisateur des outils de TIC et à leur opposition de plus en plus forte. Il relève des « usages déviants qui sont de s révélateurs des dynamiques d'appropriation différenciées à l'œuvr e dans la formation des pratiques ». Les usages des outils de TIC doivent selon lui se construire au fur et à mesure de la traduction et de l'appropriation.

L'apport de la sociologie de la traduction trouve également un écho dans le champ du m arketing (Roux et Rem y; 2008). Plus précisément, l'ANT m et en avant l'avantage de considérer la pratique marketing plus comme un réseau que dans de s relations cloisonnées et parcellisées. De plus, les auteurs indiquent que les outils et dispositifs marketing utilisés dans le cadre d'un processus de l'acteur réseau sont de nature à limiter la résistance au changement des consommateurs. Enfin, Roux et Rémy indiquent que le processus de traduction a le mérite de remettre le marketing à sa place au sein d'un réseau d'acteu rs à considérer (m édias, organisme de défense des consommateurs, consommateurs eux-mêmes...).

Les ressources humaines montrent également un intérêt pour la théorie de l'acteur réseau. Livian (2007) applique l'ANT pour comprendre les pratiques de gestion en matière de gestion des com pétences. Il en conclut que ce n'est pas le contenu à proprement parlé d'une politique de GR H sur la gestion des compétences qui compte mais sa capacité de mobilisation.

1.3.2.1 L'acteur réseau et l'instrumentation de gestion

Nous avons présenté les grands principes de la théorie de l'acteur réseau, l'intérêt qu'elle suscite et son utilisation en Sciences de gestion. Nous souhaitons à partir de ce cadre conceptu el qualifier le rôle de l'instrumentation de gestion dans une organisation qualifiée de pl uraliste. Nous le verrons dans le chapitre 2, les

Chambres de Commerce et d'Industrie sont des organisations nécessitant plus de contrôle, ce qui nous questionnera sur la place et le rôle des outils de gestion dans le processus de décision.

Si nous considérons le contrôle de ge stion comme un systèm e de m anagement régissant les comportements et le s relations au sein d'une or ganisation (Bouquin, 2005), nous pouvons trouver a priori un se ns à mobilis er l'ANT dans cette perspective. A f ortiori da ns un contexte pluraliste ém anant d'un établissem ent public (une CCI) puisque l'approche pragmatique du m anagement public est proche de celle de la théorie de l'acteur réseau (Guenoun, 2009). L'approche pragmatique met en avant les capacités réflexives des acteurs. C'est au moment des interactions (c'est-à-dire des traductions) que valeurs et pratiques, principes et outils de gestion se construisent.

Un aspect important que perm et d'aborder la théorie de l'acteur réseau est donc l'interaction entre outils de gestion et acteurs.

Dreveton (2007) suggère d'utiliser l'acteur réseau pour étudier l'instrum entation de gestion d'une o rganisation car en m ettant l'accent sur l'interaction outils/acteurs, l'ANT perm et de com prendre par e xemple, les m écanismes d'appropriation des acteurs par l'outil ou bien encore les phénom ènes de coconstruction. Au fond, avec le modèle de la traduction, l'acceptation de l'outil est liée à la construction d'un ré seau d'acteurs qui le port e tout en le façonnant (Latour 1987). En cela, il s'oppose au modèle de la diffusion pour lequel l'acceptation de l'outil est liée à ses caractéristiques intrinsèques.

L'outil de gestion doit avoi rune capacité à se con textualiser en s'adaptant à l'environnement matériel et imm atériel dans lequel il s'inscrit. Les raisons d'un échec dans l'adoption d'une innovation managériale (et donc d'un outil de gestion) peuvent être principalement de deux ordres :

La résistance des acteurs aux changem ents tout d'abord : cela rejoint les éléments de l'analyse stratégie de Crozier et Fr iedberg (1977). Bartol i identifie quatre facteurs de blocage (20 05). Un facteur st ratégique tout d'abord puisque les outils de gestion peuvent se heurte r à une logique institutionne lle. Un facteur structurel ensuite lié aux déterm inants organisa tionnels d'une bureaucratie. Un facteur

culturel aussi peut exister en raison des valeurs porté es par une organisation. Un facteur comportem ental enfin puisque l'attitude des acteurs (m otivation, attentisme...) est centrale.

Dès lors, en posant le lien entre acteurs et outils de gestion, la théorie de l'acteur réseau pose deux questions (Dreveton; 2007) :

- Comment les acteurs a gissent-ils sur le processus de construction de l'outil de gestion ?
- Comment l es acteurs sont-ils struct urés par la création d'une innovation managériale ?

L'interaction entre outils de gestio n et acteurs pose aussi l'enjeu de l'im portance des représentations sociales. Avec l'ANT, ce sont les porte-paroles qui agissent pour traduire ces représentations. Le raisonnement vaut pour les ou tils de gestion. Certains acteurs vont f reiner, d'autres favoriser des i nnovations managériales. Le concept de porte-paro les dans l'acteur ré seau re joint celui de « facilitateurs institutionnels » de L aban (1997) ou d'act eurs vecteurs du changem ent (Perret 1998).

Un article intéres sant paru dans Comptabilité Contrôle Audit (Dreveton; 2007) se propose d'étudier l'action des représenta tions des acteurs participant à la construction d'un outil de gestion. Il mobilise l'acteur réseau pour analyser la mise en place, d ans une organisation publique chargée de la collecte des déchets, d'un outil de ca lcul de coût, à des tination des membres de colle ctivités loca les. Le projet centralise donc de multiples organisations et de nombreux acteurs. Dreveton note une co-construction des représentations sociales permettant à une majorité d'acteurs d'adhérer à cet outil. L'ANT soul igne dans ce cas parfaitement bien l'intérêt de la dialectique acteurs/outils.

Un des apports de ces travaux est de consid érer le nécessaire découplage des rôles des acteurs vis-à-vis de l'outil. L'auteur montre ainsi :

La présence d'acteurs prom oteurs de l'innovation. Il s assurent selon
 Dreveton l'irréversibilité du processus de traduction.

 L'existence d'acteurs traducteurs qui vont assurer la convergence du réseau d'acteurs et garantir la cohérence globale de l'outil.

Cette distinction est très intéressante car elle consiste à considérer que les porteurs de projets, les porte-paroles, ne peuvent à la fois être p ilotes et traducteurs dudit projet. Ils peuvent, en revanche, parfaite ment bien devenir des prom oteurs de l'outil et organiser l'intéressement.

Dans le cas ici décrit, la convergence du réseau d'acteur, faite par des acteurs traducteurs, a été rendue possible par de s acteurs ex térieurs aux organisations du processus. Cela a perm is d'obtenir le c onsensus sur la construction de l'outil de gestion.

La théorie de l'acteur rés eau présente malgré tout l'in térêt d'explorer une technique (un outil de gesti on) et une réalité sociale (d ans le cas de la présente recherche, une organisation pluraliste). Cette perspective invite à considérer l'outil de gestion non plus sim plement comm e « une boite noire » mais comm e un processus de traduction. Callon et Lato ur (1981) définissent une boite noire comme « ce sur quoi on n'a plus à revenir, ce dont le conten u est devenu indifférent ». A l'inverse, ils indiquent qu'i 1 convient d'ouvrir les boites noires pour comprendre comment une technique, un outil de gestion dans notre cas, s'est construite. En d'autres termes, ce sont les controverses existantes autour d'un outil de gestion qui permettent de faire cette analyse. Elles portent le sens et le contenu du fait (Amblard, Bernoux, Herreros et Li vian; 1996). Cela pose la question de savoir si, en associant un outil de gestion à une boite noire qu'il convient d'ouvrir, les traductions résistent, ou au contrair e si l'outil doit se transform er pour les intégrer.

Un exemple nous est donné par Dreveton et Rocher (2009) sur l'instauration d'un tableau de bord dans un conseil r égional. Ils mobilisent l'ANT dans leurs travau x. Un exécutif régional souhaite mettre en place un nouveau dispositif soutenant la création d'emplois pour les jeunes de 16-25a ns. Afin de s'assurer la transparence sur cette mesure, le président du conseil ré gional décide de l'in strumentaliser par la création d'un tableau de bord. Le serv ice de contrôle de gestion est ainsi mandaté pour réfléchir à sa conception, ainsi qu'un laboratoire de recherche

extérieur, sollicité pour aider à d éfinir ce tableau de bord. Un com ité de pilotage est constitué. Au sein de celui-ci, les acteurs s'accordent sur les caractéristiques de l'outil : pilotage des actions engagées pa r ce nouveau dispositif, intégration d'une conception globale de la perform ance de l'établissem ent par des indicateurs financiers et non financiers. Au terme de ces échanges ayant abouti à un consensus sur l'outil de gestion, une ultim e réunion est organisée par la direction du conseil régional pour le présenter aux élus, en premier au Président de Région. Et alors que l'is sue positive d e la réunio n est évide nte aux ye ux de tous, ce dernie r va décider de retoquer le tableau de bord.

Dreveton et Rocher (2009) vont identifier la principale raison de cet échec selon le cadre conceptuel de l'ANT. Il s'agit, en effet selon eux, d'un problèm e de non représentativité des porte-paroles expliquant cette décision surprenante. Les agents administratifs (la direction général en premier lieu) ont v oulu faire un outil « pour eux », alors que la m obilisation des élus était nécessaire avant que l'outil ne leur soit présenté à son stade final ».

La décision du Président du conseil régional n'a pas signifié pour autant la mise au placard définitive de la volonté de m ettre en place ce tableau de bord. C'est ainsi que quelques temps plus tard, une nouvelle version de l'outil a été proposée. A près un premier échec de la phase d'enrôlem ent, la trajectoire de l'outil a donc changé pour trois raisons identifiées par Dreveton et Rocher :

Une simplification de l'outil : abandon d'un pilotage pour étage hiérarchique au profit d'un seul niveau d'information, la diversité des indicateurs est rem ise en cause. Cela facilite la communication des élus autour de leur projet et justifie ainsi, la fin de leur dissidence sur la mise en place de ce tableau de bord.

Un détournement de l'outil : le b ut même de l'outil es t modifié puisqu'il pas se d'une optique d'aide à la d écision en interne, à une logique de communication e n externe par les élus.

Un aligne ment de l'outil : les considér ations des adm inistratifs en term es de pilotage de la performance sont remisées au profit des attentes des élus.

Dreveton et Rocher concluent en indiqua nt que cet exemple, prenant pour cadre conceptuel l'ANT, rejoint l'idée du m ythe rationnel (Meyer et Rom an, 1977; DiMaggio et Powel, 1983). La prise de dé cision d'acteurs d'une organisation n'a d'autre objectif que celui de lég itimer leur action. Po ur autan t, l'opération de traduction dans ce cas précis a généré une perte de sens de l'outil.

Pour m ieux saisir la transform ation qu' un outil de gestion subit au cours d'un processus de traduction, la référence à la notion d'objet frontière est proposée dans certains travaux pour com pléter ce que l'ANT apporte. Dans ce cas, l'outil est présenté comme devant perm ettre d'éviter ou de m inimiser les con flits entre des mondes différents (Star et Griesem er ; 1989). L'outil comm e objet frontière s e caractérise « par une flexibilité suffisa nte pour s'adapter aux besoins et aux contraintes de chacune des pa rties les utilisant, tout en conservant une robustesse suffisante pour préserver une identité commune pa rmi le s mondes sociaux concernés ».

Pour illustrer cela, il peut être pr is l'ex emple des logiq ues de trad uction dans le cadre du lancement de la fusée Ariane 5. (Ghélardi, 2009). L'auteur s'intéresse à la capacité de pilotage dans un contexte au ssi complexe que celui du lancem ent de fusée. Il identifie deux logiques de traduction. La première est celle des ingénieurs et la seconde est celle des gestionnaires du programme. Pour concilier les deux, il propose l'intégration d'un objet frontière (modification avec coûts) pour parvenir à un consensus sur la possibilité de pilotage d'une telle structure.

1.3.2.2 L'acteur réseau et la décision

La théo rie de l'ac teur a l'ambition d'expliciter la construction de l'ac tion collective. Tout ce qui nourrit l'émergence d'un réseau concoure à cela. **De ce fait,**l'ANT permet de considérer la décision dans une approche processuelle, parce qu'elle s'intéresse à la question de savoir comment se forment, ou se formulent, les choix stratégiques et explore le s données de contexte, notam ment organisationnelles, qui pèsent sur la décision stratégique.

« On conviendra aisément que l'ANT s'inscrit dans l'approche processuelle. Il y a peu, c'était la théorie de la structuration d'A. Giddens qui retenait beauc oup l'attention (...). Aujourd'hui, c'est l'ANT qui fait figure de candidat à un enrichissement de cette approche en stratégie, au moins dans une certaine perspective qui élar git l'inventaire traditionnel des acteurs de la décision ». (Brechet et Desreumaux ; 2007)

Nous le voyons, m obiliser l'acteur réseau dans une approche « decision as practice » et donc processuel, a pour but de comprendre et d'identifier les moments au cours desquels se font et se défont le s liens permettant l'action collective. Cette démarche doit donc nous permettre, dans les processus de décision que nous étudierons, de repérer les moments clés.

Le repérage des moments forts de la décision est une étape indispensable dans une approche processuelle. Il perm et, en effet, de déte rminer le déb ut et la f in de chaque phase décisionnelle.

A ce titre, la m éthode des incidents criti ques est ancienne (Flanagan ; 1954). Elle définit les activités observables suffisamment concrètes pour permettre une analyse du phénomène. C'est-à-dire un évènement clairement identifiable pouvant illustrer un changement dans le processus décisionne l. Ces diffé rentes phases doivent être identifiées de manière émergente (Glaser et Strauss ; 1967).

Nous pouvons aussi considérer les moments forts de la décision à travers les étapes de la traduction de la théorie de l'acteur réseau

Weppe (2007) envisage le processus de coordination selon les quatre phases issues de l'acteur réseau : la controverse, la problém atisation, l'intéressem ent et l'enrôlement.

La validité de ce raisonnem ent suppose une approche processuelle de la décision. Nous venons de confirmer cette vision par la théorie de l'acteur réseau. Il suppose aussi de co nsidérer que toute décision es t précédée au départ d'un e controverse.

Par la suite, la problé matisation représ ente une étape classique du processus de décision. Quant à l'intéressement et l'enrôlement, ce sont les phases permettant la construction d'une action collective et de mise en œuvre de la décision.

Cela nous amène à considérer une dimension temporelle que nous venons ajouter à notre grille d'analyse du processus de décision¹⁶:

Dimensions du processus de décision	Qualification Auteurs	
Phases du processus	Démarche processuelle Brech	et et Desreumaux, 2007
	Identifications des phases et des moments de la décision	Flanagan, 1954 Glaser et Strauss, 1967 Weppe, 2007

Figure 15 : Dimension temporelle dans la grille d'analyse du processus de décision

Dans le paragraphe 1-2-2-4

2

Une organisation dans un environnement complexe

2.1	Introduction	. 63
2.2	Les Chambres de Commerce et d'Industrie : une organisation pluraliste	. 64
2.2.1	Les CCI, une organisation dans laquelle le lieu de pouvoir est diffus	. 65
2.2.2	Les CCI, une organisation dans laquelle les conflits d'intérêt sont forts	. 65
2.2.3	Les CCI, une organisation dont les processus de travail reposent sur des	
conn	naissances spécifiques	. 66
2.2.4	Le concept de « décideur express »	. 67
2.3	Une organisation à contrôler	. 68
2.3.1	L Les modalités de contrôle des CCI	. 68
2.3.2	Le rapport de la CRC concernant la CCI de Moselle	. 82
2.4	Quelle place pour les outils de gestion ?	. 86
2.4.1	L Les outils de gestion	. 86
2.4.2	2 Le positionnement des outils	. 91

2.1 Introduction

En nous appuyant sur un terrain de recher che tel qu'une Chambre de Commerce et d'Industrie, nous inscrivons notre étude da ns le cadre des organisations dites pluralistes. Il est donc néce ssaire, à ce stade, de savoir ce qui caractérise ce type d'organisation et d'appliquer au cas partic ulier des CCI les élém ents de définition d'une organisation pluraliste.

A l'inverse des o rganisations mécanistes dont le fonctionnem ent est régulé et coordonné par la hiérarchie, la stru cture du pouvoir dans les organisations pluralistes est beaucoup plus complexe. Il s'agit plutôt pour ces dernières de faire face à des lieux de po uvoir diffus (Denis, Lamothe et Langley ; 2001). En effet, que ce soit de manière verticale ou horizontale, l'enjeu du pouvoir est important et relève presque d'une réalité quotidienne dans un contexte pluraliste en raison de son éparpillement. Cela a pour conséquen ce, dans un tel schém a, de laisser chez les a cteurs la f acilité de déve lopper des stratégies d'ifférentes de celles d'autres acteurs répondant à des obj ectifs eux-mêmes divergents. Cela caractérise les organisations dans lesque lles les lieux de pouvoir s ont diffus et les acteurs nombreux. (Denis, Lamothe, Langley ; 2001). Le contexte pluraliste génère de facto des conflits de pouvoir importants dans ce type d'organisation.

L'association de ces deux éléments de définition, lieu de pouvoir diffus et objectifs divergents d'une multiplicité d'acteurs, am ène à dire que, pour ces organisations, la stratégie repose essentiellem ent sur des jeux politiques. (Denis, Langley et Rouleau; 2004).

Si la structure du pouvoir est un aspect centra l dans le contexte pluraliste, d'autres éléments le caractérisent. Denis, La mothe et Langley (2001) ajoutent qu'une organisation pluraliste se définit aussi par « des processus de travail reposant sur

des connais sances spécifiques ». Ce n'est donc pas surprenant de voir parm i les exemples donnés d'organisations plura listes : les hôpitaux, les entreprises artistiques, les universités , les organisations communaut aires, les partenariats professionnels (Løwendahl et Revang ; 1998). La fonction de production dans un tel con texte apparait comme très diffic ilement « standardisable », en raison notamment de son caractère peu répétitif. Ce qui amène à envisager la fonction de production plus sous l'angle du management de projet. Dans un contexte pluraliste, la finalité d'un projet correspond à la concrétisation d'un choi x stratégique. La finalité d'un projet, c'est innover et ch anger pour passer d'une situation actuelle insatisfaisante à une situation souhaitée plus satisfaisante. Les caractéristiques de l'activité p rojet s'ins crivent dans le cadre d'un conte xte plura liste : inc ertitude forte, action peu répétitive, influence forte des variables exogènes.

Denis, Langley et Lozeau (1995) ont montré les difficultés de standardisation dans les organisations pluralistes. En pren ant le cas d'un hôpital dans lequel une planification stratégique a ten té d'être mise en place, ils montrent que « les plans se composaient de longues listes de r ecommandations de développement rédigées en termes vagues éliminant ainsi peu d'options et ne permettant donc pas de guider l'action de manière explicite ».

D'autres travaux ont montré l'impact d'un leadership fort et charismatique dans les organisations pluralistes pour dépasser cette difficu lté de standardisation. (Thomson et Tuden; 1959). Des auteurs ont travaillé plus particulièrement sur cet aspect en prenant po ur cadre d'analyse l'université. (Gioia, Thom as, Clark et Chittipeddi; 1994). Ils montrent l'importance de la création et la diffusion de sens par des acteurs pour entraine r de rrière e ux d'autres ac teurs. De nis, La ngley e t Rouleau (2 001) tem pèrent quelqu e peu cette position d'ans des travaux sur la formation de la stratégie dans des centres de santé. Ils mettent en avant la faiblesse des positions de leadership qui sont, selon eux, part agées et dépendantes de processus électoraux

2.2 Les Chambres de Commerce et d'Industrie : une organisation pluraliste

Nous nous sommes attachés, comme point de départ de cette recherche, à présenter le cadre d'analyse dans lequel nous nous s ituons, celui des processus de décision, en précisant leurs principales dim ensions. La recherche s'appuyant par la suite sur une étude de terrain dans une Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), il est, à ce stade, nécessaire de qualifier le cont exte organisationnel dans lequel nous souhaitons analyser les processus de décision.

2.2.1 Les CCI, une organisation dans laquelle le lieu de pouvoir est diffus

Cette situation s'explique par l'identité même des CCI et l'existence à la fois, d'un couple élus/salariés et d'un couple présid ent/directeur généra l. La conséquence logique et concrète d'une telle structure est un par tage des rô les et com pétences dans un contexte plus global de jeux de pouvoir importants. (Ricard, 1998).

Par ailleurs, la procédure électorale spécifique aux CCI confère, dans les faits, aux élus im portants un pouvoir discrétionnaire. Quand bien m ême une com pétence particulière a été donnée à tous les élus, seuls quelques-uns d'entre eux ont, e ntre leurs mains, le pouvoir décisionnel.

2.2.2 Les CCI, une organisation dans laquelle les conflits d'intérêt sont forts

Il s'agit certainem ent de l'élém ent le pl us significatif dans la justif ication de qualification d'organisation pluraliste pour les CCI. Plusieurs raisons à cela.

Le champ d'intervention des Chambres de Commerce et d'Industrie les place dans une logique d'organisation à la frontière public-privé (Nioche 1997).

En effet, elles agissent sur des terrains de compétences qui sont essentiellement de trois ordres : l'aide et le soutien aux entre prises, la formation et enfin la gestion d'équipements (ports, aéroports...). Selon que nous nous situons sur l'un ou l'autre

de ces terrains d'action, il s'agit pour le s CCI de faire prévaloir soit une logique marchande, soit une logique de service public. Toutes les actions et services proposés aux entreprises, par exem ple, relèvent d'une logique m archande. A l'inverse, la gestion des aéroports correspond à une m ission de service public que l'Etat a ch oisi de déléguer aux CCI. Ce f lou public/privé fait na itre des conflits d'intérêts entre rationalité politique et rationalité économique (Gibert 1986).

Les Cham bres de Commerce et d'Industrie regroupent, en leur sein, différents types de catégories professionnelles entrainant, de ce fait, des conflits d'intérêts. Il y a d'abord l'effet taille. Les atten tes du patron d'une PME ne sont f orcément pas les m êmes que celles du grand industr iel pourtant réunis dans une mêm e organisation. Il y a aussi la nature de l'activité (commerces, services et industrie) qui est à m ême de susciter des conf lits d'intérêts. Ces dualités se retrouv ent notamment à travers les élections consul aires lors desquelles s'affrontent les principaux représentants patronaux se différenciant justement sur ces deux critères.

2.2.3 Les CCI, une organisation dont les processus de travail reposent sur des connaissances spécifiques.

En effet, les m issions développées pa r les CCI de mandent des connaissances spécifiques tant en matière de form ation, d'aides aux entreprises que de gestion d'équipements. Bien souvent, sur ces différents aspects, c'est une logique de projet qui émane chez les d irigeants des CCI confrontés aussi à l'éch éance électorale et donc à la nécessité de présenter un bilan des actions menées.

La qualification d'organisa tion pluraliste nous intére sse pour y analyser le processus de décision. Eggrickx (1998), da ns une thèse sur la contrôlabilité des CCI, qualifie le processus de décision dans les CCI « d'ambigu ». Elle fait mention de la notion de « décideurs express m édiatisés » pour qualifier le processus dans les institutions consulaires. Deux motif s de justification à ce term e sont avanc és. Dans un premier temps, il est indiqué que le décideur dans une CCI est soum is à un calendrier électoral et peut ain si être tenté de privilé gier le s « actions à f orte valeur ajoutée ». Dans un second tem ps, le fait que les élus continuent à exercer

parallèlement leur activité professionnelle ne leur permet pas de dégager le temps nécessaire pour prendre les décisions avec une vision globale de la problématique.

2.2.4 Le concept de « décideur express »

Les caractéristiques du « décideur expr ess » ont été apporté es par Eisenhardt (1990). En s'appuyant sur l'étude de douze entreprises de la Sillicon Valley, il montre l'intérêt et la néce ssité de décider vite. A l'inverse donc d'un management rationaliste de la décision. Quatre aspects déterminent ainsi le fonctionnem ent du décideur express.

Le premier est qu'il analyse plus d'inform ations que le décideur rationnel. P arce qu'il est préférable, d'après Eisenhardt, d'agir en temps réel plutôt que de s'enfermer dans des systèm es de plan ification complexes. La composante temporelle est incontournable dans le processus de décision. Riveline (1991) indique dans ce sens que « l'urgence est un ingrédient inévitable de toute prise de décision, seule varie la dose ».

Le second aspect tend à montrer la part significative de l'intuition dans la prise de décision du décideur express, ce qui doit lui permettre de considérer plus d'options que le décideur rationnel.

Le décideur express est entouré. C'est en travaillant en groupe au sein d'un cercle de conseillers que sont pr ises les décisions. Cet aspe ct tend à casser l'im pression de solitude des décideurs express.

Enfin, Einsenhardt indique que le décideur express s'inscrit dans une recherche de consensus. Il ne méprise ni les débats, ni les controverses. Simplement, il fixe des échéances autour desquelles chaque acteur doit se positionner.

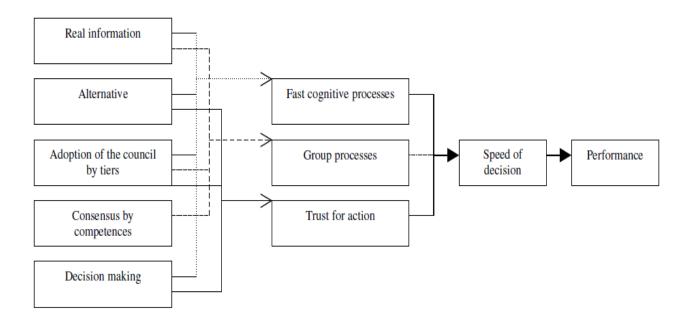


Figure 16: Modelisation of a dynamic decision process – Eisenhardt (1989)

Le contexte politique autour d'une CCI est donc de nature à s'inspirer du m odèle du « décideur express » tel qu'il vient d'être présenté.

2.3 Une organisation à contrôler

2.3.1 Les modalités de contrôle des CCI

Dans son travail de thèse sur les CCI , Eggrickx (1998) s'interroge sur l a contrôlabilité de cette orga nisation si singulière. L'aute ur émet un doute tant au niveau du contrôle externe que du contrôle interne.

Comme pour toute autre organisation, le fonctionnement d'un établissement public nécessite un suivi et une évaluation. A ce ti tre, la vision angl o saxonne n'est pas exactement la m ême que la vision fr ançaise. Nous pouvons résum er cette différence en disant qu'il s'agit plus de rendre des comptes dans le premier cas que dans le second.

L'apparition du New Public M anagement (NPM) s'est f aite à l'or igine au Royaume Uni. Son fondem ent est de cons idérer que les méthodes de management du secteu r privé, su périeures à celle s du secteur public, peuvent lui être transposées. Le secteu r public est jugé inefficace, exces sivement bureaucratique, rigide, coûteux, centré sur son propre dé veloppement, non innovant et ayant une hiérarchie trop centralisée.

Alors que le NPM s'est développé à partir des années 8 0, il a f allu attendre le s années 2000 pour que la France évolue sur cette question. Plusieurs phénom ènes expliquent cette progression. Il y a eu tout d'abord l'apparition de la LOLF¹⁷. C'est une étape importante dans la volonté d'éval uer la performance, y compris dans la sphère publique. La m ise en place quelq ues années plus ta rd de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGGP) s' inscrit également dans cette log ique. Par ailleurs, le rapport Atta li sur la libération de la cr oissance, publié en 2008, consacre un développem ent sur les institutio ns consulaires et la nécessité de les moderniser.

In fine, l'évaluation des politiques publiques est considérée comme une action de rationalisation du système de décision publique (Duran et Monnier; 1992). Le tout n'est pas de formuler des décisions mais de les opérationnaliser. L'évaluation peut donc être un outil d'aide à la décision et une technique de p ilotage des politiques publiques (Rangeon; 2001).

Dans une édition de la Revue Française de Gestion (RFG) parue en 2003 su r le contrôle ex terne, il e st fait une classification de l'éva luation des p olitiques s elon trois m odèles : le modèle m anagérial, le m odèle dém ocratique et le modèle pluraliste.

- L'évaluation m anagériale s' inscrit dans ce tte am bition de pilo tage de la performance dans les organisations (Deleau, 1986).
- L'évaluation dém ocratique consiste plus à dire que l'évaluation est
 « d'abord une fonction et un enjeu démocratique ». Elle s'apparente plus à un bilan, un rapport d'activités des pouvoirs publics.

La loi organique relative aux lois de finance à partir de 2001

L'évaluation pluraliste, développée pa r Monnier, est définie comme « une démarche d'évaluation qui associe deux catégories d'acteurs : les destinataires de l'évaluation, mais aussi les acteurs a ffectés par la m ise en œuvre de l'action qu'ils y aient participé activement ou passivement ».

Ces deux dernie rs co urants pla cent l'év aluation dava ntage comm e un outil de contrôle externe que comme un outil de contrôle de gestion interne.

Toujours dans ce numéro spécial de la RFG, Gibert (2003) rappelle les fondements de l'évaluation des politiques publiques :

- Les politiques publiques correspondent à un besoin de réponses aux problèmes de la société.
- Toutes a ctions de po litiques pub liques rep résentent d onc un en jeu de changement social ou sociétal.
- Les organisations publiques ont une finalité extern e p uisque le r ésultat qu'elles visent leur est extérieur.
- Les organisations publiques vont ainsi être jugées par leurs actions et réalisations au regard des moyens utilisés.

Gibert (2003) précise que lorsqu'il ne s'agit pa s d'évaluer une action de changement, mais une organisation dans une investigation ponctuelle (évaluation d'une structure), cela se rapp roche plus des systèmes de contrô les traditionnels. « L'objet étudié est la cohérence de gestion de l'organisation ». L'auteur cite l'exemple du Conseil National d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Cela l'am ène égalem ent à consid érer que contrôle de gestion et évaluation des politiques partagent le même objectif d'identification des écarts entre objectifs et résultats et leurs cau ses. La différen ce d'approche est d'ordre tem porel. Le contrôle de gestion s'a ppuie sur un systèm e d'information périodique alors que l'évaluation des politiques est « une investigation en profondeur mais ponctuelle »

Cette investigation pour les Chambres de Comm erce et d'I ndustrie est faite à l'occasion d'un rapport des différentes Ch ambres Régionales des C omptes (CRC) présentant un état des lieux de la gestion des CCI.

Comme le rappellent Meyssonnier (1996) et Carassus (2003), les CRC sont un fruit de la réform e de la décentralisation de 1982 dont le rôle est de contrôler a posteriori l'activité de colle ctivités loca les et d'é tablissements publics. Ca rassus (2003) identifie trois types de contrôles effectués par les CRC : 1) un contrôle de conformité à la loi, 2) un contrôle de régularité, 3) un contrôle d'efficacité

A partir des remarques des Chambres Régionales des Comptes (CRC) sur plusieurs Chambres de Comm erce et d'Industrie, nous souhaitons dans cette présente recherche présenter la nature du contrôle externe auquel les CCI sont soum ises et les éventuelles conséquences sur le processus décisionnel.

Nous avons identifié 69 rapports de CRC su r Internet, correspondant à la dernière vague de contrôle. Nous en avons isol é 30 pour avoir une vision significative du contenu de ces rapports.

CCI étudiée	Date du rapport	Longueur du rapport	Contenu du rapport
CCI de Montpellier	14 janv. 2008 pour l'exercice 2001-2005	63 pages	Présentation de la CCI (3 pages) Les instances de délibération et de direction (5 pages) La situation financière (6 pages) La gestion de l'aéroport (43 pages)
CCI des Vosges	14 avril 2007 pour l'exercice 2003-2006	69 pages	L'organisation de la CCI (8 pages)

			La gestion des RH (5 pages) La situation financière, la fiabilité des comptes (14 pages) La formation professionnelle (26 pages) Analyse des activités liées à l'aéronautique (13 pages)
CCI de Versailles	4 juill. 2007 pour l'exercice 2003-2005	8 pages	La stratégie et l'organisation (1 page) La situation financière (1 page) Les ressources humaines (1 page) Le pilotage de la gestion (2 pages) La formation (2 pages)
CCI des Landes	24 avril 2007 pour l'exercice 2001-2005	12 pages	La politique stratégique (3 pages) Règlement intérieur, contrôle interne (5 pages) Gestion des RH (1 page) Examen de certaines opérations, situation financière (3 pages)
CCI de Toulouse	7 déc. 2007 pour l'exercice	60 pages	Gestion des RH (2 pages)

	2001-2005		Situation financière (2 pages) Analyse des activités enseignement et appui aux entreprises (5 pages) La gestion de l'aéroport de Toulouse Blagnac (50 pages)
CCI de Paris	7 avril 2008 pour l'exercice 2003-2006	8 pages	Vie statutaire (3 pages Contrôle de gestion, audit interne (3 pages) Situation RH et financière (2 pages)
CCI de Marseille	6 fév. 2007 pour l'exercice 2001-2005	40 pages	Budget et comptes, train de vie de la CCI (9 pages) Gestion des RH (7 pages) Gestion de l'aéroport (22 pages)
CCI de Lille	11 juillet 2007 pour l'exercice 2001-2005	53 pages	Organisation de la CCI (10 pages L'activité fluviale de la CCI (19 pages) La gestion de l'aéroport (24 pages)
CCI de l'Oise	22 mars 2007 pour l'exercice 2001-2005	55 pages	Les comptes de la CCI (7 pages) La gestion de l'aéroport de Beauvais (situation financière,

CCI de Nantes	21 juin 2007 pour l'exercice 2001-2006	20 pages	impact économique, lien avec les collectivités) (48 pages) Gestion de l'aéroport (viabilité économique et financière, fiabilité des comptes, structure des dépenses et recettes, cohérence du réseau) (20 pages)
CCI du Bas Rhin	15 juin 2005 pour l'exercice 2001-2005	83 pages	Gestion de l'aéroport (la concurrence, l'impact environnemental et économique, la concession aéroportuaire, le contrôle de gestion, l'analyse financière, le seuil de rentabilité, le mode de gestion) (83 pages)
CCI du Cambressis	26 oct. 2006 pour l'exercice 2001-2004	31 pages	Organisation de la CCI (4pages) Le personnel (5 pages) Les missions de la CCI (15 pages) La situation financière (7 pages)
CCI de Carcassonne	20 juill. 2007 pour l'exercice 2001-2005	20 pages	Gestion de l'aéroport (situation financière, relations avec Ryanair et avec les collectivités locales) (20 pages)

CCI du Morbihan	28 fév. 2007 pour l'exercice 2001-2004	25 pages	Critiques sur le fonctionnement de la CCI (3 pages) Demande d'amélioration du contrôle de la situation financière (5pages) Commission sur la prévention des conflits d'intérêts (3 pages) La gestion du port (14 pages)
CCI de Tarbes et Hautes Pyrénées	28 nov. 2007 pour l'exercice 2001-2005	32 pages	Le fonctionnement de la CCI (institutionnel, RH, financier) (10 pages) La gestion de l'aéroport (22 pages
CCI de Brest	29 janv. 2008 pour l'exercice 2001-2005	41 pages	Demande d'effort de transparence financière (sincérité des comptes, assainissement des finances, contrôle interne insuffisant) (7 pages) Un fonctionnement à sécuriser juridiquement (conflits d'intérêts, procédure d'achats, transparence des tarifs du port) (13 pages) Des concessions (port et aéroport) aux perspectives incertaines (11 pages)

			La formation (déséquilibre financier de l'ESC Brest) (6 pages)
CCI de Chalons- Vitry-St Menehould	17 janv. 2008 pour l'exercice 2001-2005	32 pages	Modalités de gestion (situation financière, politique RH, suivi de gestion interne, conflit d'intérêts) (28 pages) Les activités de la CCI (formation) (4 pages)
CCI Bayonne Pays Basque	9 fév. 2007 pour l'exercice 2001-2004	16 pages	Le fonctionnement institutionnel (2 pages) Situation financière et analyse des risques financiers (7 pages) RH, frais de missions (7 pages)
CCI de Saint Malo	28 fév. 2007 pour l'exercice 2001-2006	27 pages	Situation financière et comptable (3 pages) Vie institutionnelle (procédure d'achats, conflit d'intérêts) (8 pages) Gestion aéroport et port (7 pages)
CCI de Pau Béarn	7 janv. 2007 pour l'exercice 2001-2005	11 pages	Contrôle de régularité (3 pages) Résultats obtenus par rapport aux objectifs (culture de résultat, suivi interne,

			redressement de l'ESC) (5 pages) L'aide à une compagnie low cost (3 pages)
CCI de Rennes	4 oct. 2007 pour l'exercice 2001-2005	40 pages	La vie consulaire (3 pages) L'organisation budgétaire et comptable (6 pages) Les achats de la CCI (3 pages) La formation (10 pages) La gestion de l'aéroport (10 pages)
CCI de Nîmes – Bagnols – Uzès – Le Vigan	12 juill. 2007 pour l'exercice 2001-2005	25 pages	Fonctionnement et situation financière (12 pages) Mesures de réorganisation (3 pages) Gestion de l'aéroport (10 pages)
CCI de Caen	31 mars 2008 pour l'exercice 2002-2005	25 pages	Mission et organisation (dont contrôle interne et contrôle de gestion) (4 pages) Situation financière (3 pages) Dysfonctionnements activité portuaire (5 pages) RH et marchés publics (7 pages)

CCL 1- M 11 1	11.64 2005	117	0
CCI de Meurthe et Moselle	11 fév. 2005 pour l'exercice 2001- 2004	117 pages	Organisation de l'institution (dont sa stratégie et ses liens avec ses partenaires) (13 pages) Gestion budgétaire et fiabilité des comptes (17 pages) Gestion des RH (8 pages) Gestion du port et de la formation (23 pages) 35 pages d'annexes
CCI d'Eure et Loire	26 oct. 2006 sur l'exercice 2001-2005	32 pages	Fonctionnement et environnement de la CCI (7 pages) Activités de la CCI (représentation des entreprises, développement international et formation) (13 pages) Les comptes de la CCI (Bilan, CdR, impôts) (4 pages)
Cci Côte d'Armor	9 janv. 2006 pour l'exercice 2001-2004	9 pages	Le fonctionnement institutionnel Le contrôle interne de la CCI et la situation financière Les remboursements de frais de missions et le licenciement de l'ancien directeur général Les équipements concédés

CCI de Quimper	30 mai 2006 pour l'exercice 2001-2005	25 pages	La vie démocratique de la CCI (décisions importantes prise en dehors des structures appropriées, documents financiers insincères) (9 pages) La situation financière (focus sur les procédures internes à mettre en place) (15 pages)
CCI de Dieppe	13 mars 2007 pour l'exercice 2001-2006	29 pages	Les faiblesses de la procédure budgétaire (4 pages) Une situation financière critique (6 pages) Les concessions portuaires : un déséquilibre économique structurel (10 pages) Des interventions économiques dispendieuses (3 pages) Des insuffisances de gestion (personnel, marché public, contrôle interne, contrôle externe) (3 pages)
CCI du Roannais	15 sept. 2006 pour l'exercice 2001-2005	38 pages	Cadre général de l'intervention (contexte, objectifs de la CCI, moyens financiers) (12 pages) Les interventions dans le domaine du développement économique (14 pages)

			Fonctionnement financier et administratif (budget et personnel) 6 pages
CCI de Rouen	11 sept. 2006 pour l'exercice 2001-2006	26 pages	Missions de la CCI (formation, service aux entreprises) (6 pages) La gestion de l'aéroport (8 pages) Commandes publiques et rémunérations (8 pages) Situation financière (2 pages)

L'échantillon des rapports que nous venons de présenter fait apparaître une longueur des documents allant de 9 pages à 117 pages.

L'examen des rapports des Chambres Régionales des Comptes sur les Chambres de Commerce et d'Industrie montre une structuration de l'analyse en trois catégories :

- 1) Le fonctionnement de la CCI, 2) la si tuation financière et budgétaire de la CCI,
- 3) Les missions et activités de la CCI.

L'étude du fonctionnem ent des CCI s'insc rit pleinem ent dans le contrôle de régularité et de conformité à la loi. En e ffet, il s'agit ici de vérifier la bonne tenue administrative des in stitutions co nsulaires. Pour cela, plusieu rs élém ents s ont regardés de près. Parm i ceux-ci, nous pouvons citer le respect du règlem ent intérieur, l'organisation des bureaux et des assemblées générales, les liens des CCI avec ses p artenaires (collectiv ités, patr onat...). Un point im portant qui revient quasiment dans chaqu e rapport, c'est la prévention des conflits d'intérêts, un élu consulaire étant avant tout un chef d'entreprise. Les CRC cherchent donc à évaluer la transparence dans l'obtention de m archés par des entreprises à la suite d'appels d'offres de CCI. Enfin, nous avons pu cons tater la récurrence et l'importance des

informations concernant la gestion de s ressources hum aines. L'évolution des effectifs, le f onctionnement de la commission paritaire lo cale, les taux d'encadrement, les allo cations et avantages en nature concédés, les rém unérations, l'absentéisme sont autant de facteurs du bilan social des CCI pouvant être détaillés dans les rapports des CRC.

La situation budgétaire et com ptable est la seconde grande catégorie de données que nous identifions dans le s rapports CRC. La gestio n budgétaire est passée à la loupe. Plus précisément, il s'agit ici de s'intéresser aux conditions d'approbation et d'exécution des budgets. Ce qui amène aussi inévitablement à regarder la situation financière des CCI, à travers notamment l'évolution des charges et des produits et la structure du bilan. Enfin, les CRC cherchent à vérifier la fiabilité des comptes. Nous avons pu ainsi constater des re marques sur l'insincérité des données comptables fournies par certaines CCI. Cel a nous a mène aussi à qualifier cet aspect des rapports CRC de contrôle de régularité et de conformité.

La dernière grande catégorie d'informations contenues dans les rapports concerne l'activité et les m issions des CCI. Ces de rnières sont la form ation, l'aide aux entreprises et la gestion d'équipem ents. Pour les institu tions consulaires gérants des ports et des aéroports, il est à noter la part importante consacrée à l'analyse de la gestion de ces concessions dans le rapport global des CRC. Cela perm et ainsi d'avoir une vue assez com plète. Par ex emple, dans les longs paragraphes concernant la gestion des aéroports, nous pouvons y lire des informations touchant bien évidemment à la situation f inancière de l'équipem ent, la gestion technique, les aspects juridiques, mais aussi à des éléments tels que l'impact environnemental et économique de l'aéroport (Bas Rhin), la relation avec les compagnies low cost la Dans le rapport de la CRC sur l'aéropor t de Strasbourg, il y a égalem ent une réflexion sur le mode de gestion et la manière de calculer le seuil de rentabilité de l'équipement en fonction de prévisions de trafic.

Exemple de Montpellier avec Rynair

Notre présente recherche s'appu ie sur l'étud e de tro is cas concern ant la Cham bre de Comm erce et d'Industrie de la Moselle (ces cas seront p résentés dan s la seconde partie de la thèse) . Il est donc intéressant de s'attarder plus longuem ent sur le contenu des rapports de la CRC sur la CCI de Moselle.

Deux rapports concern ent la gestion récente de l'institution c onsulaire mosellane. Le premier date de 2004 et s'intéresse à la gestion des exercices 2000-2003. Le seconde date de 2010 et s'intéresse à la gestion des exercices 2004-2009.

Entre ces deux périodes, il est à noter un changem ent de direction puisqu'une nouvelle équipe a été élue à l'occasion des élections consulaires de 2005.

La CRC constate que ce changem ent n'a pa s entrainé une rem ise en cause de la stratégie de la CCI :

« Par rapport au dernier examen de gestion effectué par la chambre régionale des comptes, la stratégie de la CCI57 n'a pas connu de modifications substantielles. (...). De même, la nature et le périmètre des activités de la CCI57 n'ont pas fondamentalement évolué depuis 2004. Notamment, la chambre consulaire ne s'est pas vu confier la gestion de nouveaux équipements. »

Le rapport de 2010 consacre par la suite un long exam en du fonctionnement de la CCI57 en faisant un parallèle avec le précédent rapport pour constater des évolutions ou pas.

Un focus est ain si fait sur la par ticipation des élus aux Assemblées Générales. Concrètement, la CRC s'interroge sur l'abse ntéisme, jugé significatif, alors même que l'institution consulaire a l'ambition d'être « le parlement des entreprises ». Lors du premier contrôle, la CRC avait noté que « le taux de présence des élus ne dépassait pas les 62% ». Ce chiffre a évolué favorablement puisqu'il est remonté à

88% en 2005, au moment du changement de direction. Il a connu par la suite une érosion mais la CRC acte que les élus se sont impliqués dans les travaux de la CCI, notamment lors de séminaires et groupes de travail.

Sans le dire explicitement, cela pose la question du rôle des Assem blées Générales dans le processus de décision. Est-ce une chambre d'enregistrement de décisions déjà prises, ce qui expliquerait l'absent éisme des élus (plus ou moins fort) à ces AG et une présence à l'inverse plus marquée dans d'autres réunions? Ou bien est-ce réellement un organe de discussion, de débat et in fine de décision?

Ce débat autour du rôle des Assemblées Générales soulève la question des lieux d'exercice du contrôle dans les organi sations (Dupuy, 1999). Dans ses travaux, Eggrickx (1998) a m ontré que les interactions intra-organisationnelles dans les CCI sont précis ément ces lieux d'exercice du contrôle. C'est la structuration et l'organisation des échanges en tre acteurs significatifs d'une organisation qui sont donc nécessaires. Cela rejoint la position de Giroux et Giordano (1998) pour qui le dialogue est un mode privilégié pour l'amélioration continue des pratiques dans les organisations qualifiantes et en réseau, et encore plus pour les organisations publiques de type bureaucratique qui doive nt s'ouvrir sur leur environnement. Les tutelles, notamment des CRC à travers leur rapport, sont un autre lieu d'exercice du contrôle. Au final, il y a selon Eggrickx, des « lieux de mise en cohérence des intersubjectivités dans la re présentation des performances ». Mais si l'auteur considère qu'il y a une for me d'autocontrôle dans les CCI, il ne se prononce pas sur les tensions entre « un plus » de contrôle et « un moins » de contrôle.

Cette question est abordée dans les rapports CRC co ncernant la CCI57. Pl us précisément, en traitant un autre aspect du fonctionnem ent de l'organisation consulaire mosellane : la place accordée au contrôle interne. Dans son prem ier rapport, la CRC soulignait la qualité du contrôle budgétaire. « Le directeur général établit un rapport global pour l'ensemble des services de la compagnie qui est transmis au président puis aux membres du bureau. Pour compléter ce dispos itif,

Dans une CCI, la relation élus/cadres

le service financier établit à intervalle régulier des situations in termédiaires pour mesurer les écarts éventuels par rapport au budget ».

Mais, dans le second rapport, il est dem andé de faire plus pour se rapprocher des standards de pratique d'un véritable cont rôle interne. La CRC s'ap puie à ce titre sur les préconisations de l'IFACI ²⁰. Ce dernier recommande de ne pas se limiter à un contrôle de conform ité. Mais de crée r une activité indépendante et objective dont les missions seraient : 1) de vérifier la mise en œu vre de la politique déf inie par les dirigeants, 2) s'assurer de la conformité des opérations vis-à-vis de l'extérieur, 3) évaluer dans le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne.

Le président de la CCI considère qu'il s 'agit plus d'un o util de management pour les entreprises privées que pour un établissement public.

Quelques soient les position s des uns (CRC) ou des autres (CCI), ce débat autour de la place du contrôle intern e nous semble central. En effet, l'évolution attendue des structures publiques vers un pilotage de la perform ance²¹ et l'attente formulée dans les rapports C RC m ontrent une r éelle nécessité de développem ent des fonctions de contrôle dans ce type d'organisation.

Quelques exemples tirés de rapport CRC confirment ainsi cette tendance:

« La Chambre et la CCIV considèrent ensemble que le pilotage de la gestion doit être structuré par des procédures mieux formalisées invitan t à évoluer vers le contrôle interne : évaluation de la performance des services, contrôle de la qualité des procédures, suivi des actions et atteinte des orientations st ratégiques dans un cadre plus global et plus cohérent » (r apport CRC sur la Chambr e de Commerce et d'Industrie de Versailles)

²⁰ Institut Français d'Audit et de Contrôle Internes (IFACI)

²¹ Cf. LOLF et RGPP

« Les services de la chambre de commerce et d'industrie des Côtes d'Armor sont organisés en centres de responsabilité. Chaque responsable de centre gère son propre budget et en contrôle les dépens es. (...) Il faut un pilotage global » (rapport CRC sur la Chambre de Commer ce et d'Industrie de Côte d'Armor)

« La CCI doit s'engager dans une procédure d'évaluation de ses objectifs et de ses actions » (rapport CRC sur la Chambre de Commerce et d'Industrie du Roannais)

« Les réflexions en cours devraient permettre de redéfinir l'utilisation même du contrôle de gestion, à la faveur de la mise en place d'une nouvelle organisation matricielle et du recentrage des outils de pilotage sur ses activités op érationnelles. En outre, la Chambre note que la CCIP confirme son intention de maintenir une plus grande cohérence entre la g estion fin ancière et le contrô gestion. (..). Il apparaît donc nécessaire de renforcer la cohérence du processus de cont rôle de gestion selon deux axes. D'une part, la CCIP devr ait accorder une place plus importante aux informations non financières, tout en améliorant la mesure de la qua lité et de l'impact des actions qu'elle conduit. D'autre part, il importe qu'elle adapte la périodicité de ses tableaux de bord et de leur exploitation à ses types d e pilotage, avec une cadence plu s rapide pour la gestion opérationnelle que pour le pilotage stratégique. (...). Une telle p erspective est dans l'intérêt d'un e mesure affin ée de la qualité des actions et des politiques qui ont été mises en œuvre ». (Rapport CRC sur la Chambre de Comme rce et *d'Industrie de Paris)*

Le rapport de la CRC sur la CCI de Moselle fait également réfé rence à la qualité de transm ission de l'inform ation aux él us, à sa situation financière, à la commission des conflits d'intérêts et au fonctionnem ent dé faillant de la commission paritaire locale.

2.4 Quelle place pour les outils de gestion ?

Nous venons de faire l'hypothèse que le type d'organisation que nous étudions à travers cette recherch e sera sou mis à pl us de contrôle. Plus exactem ent, la nécessité de mettre en place un vérita ble contrôle interne, pour plus de performance et pour assurer un meilleur suivi dans l'op érationnalisation des décisions prises, apparaît de plus en plus incontournable.

Dès lors, nous pouvons nous interroger sur la place et le rôle de l'instrumentation de gestion dans le processus de décision.

Dans l'état de l'art sur le processus de décision, nous avons rappelé que ce dernier se composait en plusieurs étapes, plusieurs phases. Différemment, si l'on considère un processus rationnel et linéaire ou un processus itératif.

Il nous semble dès lors pertinent d'intég rer dans la grille d'analyse de notre recherche cette problématique de l'outillage des phases de décisions.

Après avoir rappelé la définition et le rôle des outils de gestion dans la littérature, nous nous intéres serons à leur positionn ement. A ce titre, deux logiques s'opposent. L'une, considérant les outils de gestion dans une approche narrative et discursive. Les outils ne seraient que disc ours pour les tenants de ce courant. U ne autre logique considérant à l'inverse l'aspect instrumental des outils. Ainsi, un des objectifs de cette recherche sera de se positionner dans cette controverse, à travers l'outillage de gestion dans les phases du processus de décision.

2.4.1 Les outils de gestion

Certains o utils répon dent tou t sim plement à une ob ligation ré glementaire ou législative. C'est notamment le cas pour tout ce qui concerne la gestion budgétaire. Nous avons constaté, à ce titre, l'im portance de cette dernière dans les organisations consulaires que nous étudions.

Mais l'outillage de gestion a connu ces dern ières décennies une forte prolifération. Citons simplem ent quelques exemples parm i, les règles com ptables IFRS, les normes ISO, les progiciels de gestion ou bien encore les tableaux de bord prospectifs. Comme l'indique Vaujany (2006) :

« Les organisations sont de plus en plus exposées à des objets ou bien outils de gestion poussés par l'extérieur et mis en œ uvre par la ligne opérationnelle. Les parties prenantes, aussi bien externes et internes produisent de nouveaux objets que les acteurs de l'organisation peuvent ensuite s'approprier ».

Surtout, l'outillage de gestion s'applique à tous les niveaux de m anagement dans une organis ation. Quelques exemples peuvent aisément illus trer ce constat. Que cela se fas se en resso urces hum aines avec la gestion d es com pétences par un tableau de bord, en stratégie avec la rédaction d'un docum ent de planification stratégique, ou bien encore en contrôle de gestion naturellement avec les méthodes de calcul de coûts, l'outil de gestion intervient à plusieurs niveaux.

Dès lors, quels types d'outils de gestion peuvent être mobilisés dans les différentes phases du processus de décision ?

Ces propos liminaires nous a mènent donc à clarifier ce que recouvre les outils de gestion. L'em ploi de nom breux term es pour les décrire entretient un sentim ent d'ambigüité et de flou.

Une première manière d'aborder cette questio n consiste à en définir le rôle et la finalité. Deux définitions font référence. Il y a celle de Moidson (1 997) pour qui un outil dé signe « un certain ensemble de ra isonnements et de connaissances

reliant de façon formelle un certain nombr e de variables issues de l'organisation, qu'il s'agisse de quantité, de prix, de niveaux de qualité ou de tout autr e paramètre, et destiné à instruire les divers actes classiques de la gestion, que l'on peut regrouper dans les termes de la trilogie classique : prévoir, décider, contrôler ».

La définition avancée par David (1996) présente de manière plus large les outils de gestion comme « un dispositif formalisé permettant l'action organisée ».

En précisant plus encore la définition de s outils de gestion, Gilbert (1998) a décrit les différents rôles que ces dernie rs peuvent exerce r. L'outil peut tout aussi bien être prescripteur de conduite, instrum ent d'analyse d'un contexte ou une aide à la gestion opérationnelle.

Toujours en affinant l'analyse d u rôle des outils d e gestion, la typologie de Moisdon (1997) a été très repris e dans un ouvrage qui a fait date ²². Elle consiste à faire la distinction entre les différents rôles assignés aux outils de gestion :

- Rôle de conformément des comportements pour stabiliser une organisation
- Rôle d'investigation du fonctionnem ent organisationnel pour suivre
 l'évolution de l'organisation
- Rôle d'accompagnement du changement
- Rôle d'exploration du nouveau, dans l'objectif de faire évoluer les connaissances

Les travaux de Hatchuel et W eil (1992) dans leur célèbre ouvrage « L'expert et le système » sont parmi ceux les plus cités pour définir ce qu'est un outil de gestion.

Ils indiquent qu'un outil de gestion doit être la résultan te de trois élém ents en interaction.

Tout d'abord, un substrat technique que l'on peut donc qua lifier d'objet de gestion.

88

²² Moisdon J.C. (ed.) (1997), Du mode d'existence des outils de gestion, Paris, Editions Seli-Arslan.

Ensuite, le second élém ent devant interagir se situe au niveau de **la philosophie** gestionnaire.

Il y a enfin comm e dernier élém ent **la vision des relations organisationnelles**. Autrement dit, il s'agit ici de la représentation idéale de l'organisation pour que l'outil de gestion soit perform ant. Hatchuel et Weil (1992) notent, parmi ces trois éléments, une place prépondéran te donnée au substrat technique par rapport aux autres

Leurs travaux m arquent une étape im portante pu isqu'ils pré sentent l'ou til de gestion comme devant s'inscrire dans un processus de déconstruction. Cela vient en opposition à la vision trad itionnelle de l'outil vu comm e une boite noire. A l'inverse, c ette boite d oit ê tre ou verte pour comprendre et analyser comm ent se construit un outil de gestion . La compréhension passe n otamment par l'identification des rep résentations social es. L'outil n'est pl us perçu comm e un objet fixe m ais plutôt comm e un cons truit sociocogn itif auquel les person nes apportent leurs représentations.

David (1996), pour sa part, opère une di stinction entre les outils selon deux dimensions : leur objet et le degré de précision de cet objet (Figu re 15). Qualifier l'objet d'un outil de ges tion revient à marquer une di fférence entre ceux orientés « relations » (groupes de trav ail par exem ple) et ceux orientés « connaissances » (tableaux de bord). Le degré de précision caractérise le niveau de définition de cet objet.

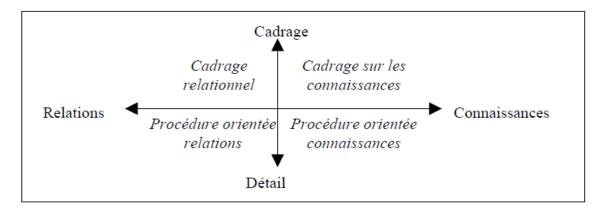


Figure 17: Outils de gestion et situations types (David, 1996)

Les différents travaux sur la déf inition des outils de gestion pos ent égalem ent l'importance de la gestion des connaissances. Plus exactement, l'effet des outils de gestion sur les connaissances d'une part, et sur l'acquisition et la mise en œuvre de ces connaissances d'autre part.

Pour caractériser les connaissances, les typologies employées dans la littérature se font sur les oppositions tacite/explicite et individuelle/collective.

Les travaux de Nonaka (1992) sont à la ba se de la distinction entre explicite et tacite.

Dans le premier cas, les connaissances font l'objet d'un fort degré de formalisation et de tra çabilité. L'outil de ges tion a ainsi ici l'ob jectif de prescrir e et d'orien ter les comportements des acteurs, en structur ant leur manière d'agir. Les tableaux de bord remplissent, par exemple, cette fonction.

Dans le second cas, les connaissances taci tes rendent difficiles toute tentative de formalisation. Dans ce cas, l'outil de gestion s'inscrit da vantage dans une démarche d'interprétation et de contextualisation de la connaissance.

Une seconde opposition trouve sa justification entre connaissances individuelles et collectives. Certains auteurs, parmi les quels Sim on (1991), soutiennent que seuls les individus sont à même de produire des connaissances. D'autres, comme Weick (1969), affirment à l'inverse que ce sont les inte ractions entre des individus dans un environnement social donné, qui conduisent à considérer les connaissances de nature collective.

Cela nous am ène à considérer (Figure 16) la classification des connaissance s suivantes (Belmondo 2001)

Connaissance explicite	←	➤ Connaissance implicite
Connaissance tacite		Connaissance tacite
individuelle		collective

Figure 18: Classification des connaissances

Les outils ne seraient-ils que discours ?

C'est c e que pensent les tenants d'une app roche na rrative des outils de g estion (Journé et Detchessahar, 2005).

Les deux auteurs s'interrogent sur les ra isons qui font que l'im plémentation d'un outil de ge stion dans un process us de l'en treprise s'era une réussite ou un échec. L'enjeu serait, selon eux, de faire un outil de gestion dont le « raffinement technique » ne soit pas la seule qualité, mais qui puisse être compris par ceux qui seront amenés à l'utiliser – et qui ne sont pas néces sairement ses concepteurs – et par ceux dont l'activité sera directement influencée par les résultats donnés par cet outil de gestion.

L'approche qu'ils développent repose su r les théories dites discursives de l'organisation, qui placent la communicatio n au cœur des organisations. Il est nécessaire, à ce s tade, de p réciser que lques concepts. Tout d'abord, celui de conversation, qui est le processus par lequ el les acteurs échangent leurs points de vue. Le texte est le résulta t de cette conversation, la vision commune et, dans la mesure du possible, consensuelle, que partagent les acteurs. La somme des différents textes en v igueur con stitue le discours de l'organ isation. Ces deux derniers éléments se distinguent en ce sens que le texte est explicite, alors que le discours organisationn el est davantage im plicite, il se construit à l'interface d es différents textes.

Pour Journé et Detchessahar, la réussite ou l'échec d'un outil de gestion se situe au niveau de l'intertextualité. Un outil ne peut être com pris et adopté par ceux qui sont censés l'utiliser ou se conform er à ses prescriptions comportementales, que si cet outil repose sur une vision réaliste du processus dans lequel il intervient. Mais plus encore, ce qui compte pour la réus site de la mise en place d'un outil de gestion, est la cohérence qu'il doit avoir avec les autres outils de gestion. Le texte qui le fonde ne doit pas contredire ceux qui fondent les autres outils de gestion en vigueur dans l'organisation. Ain si, les prescriptions comportementales de l'outil doivent être compatibles avec celles des autres outils.

La réussite de la m ise en place d'un ou til de gestion d épend donc de la facilité avec laquelle les acteurs qui devront l'uti liser ou s'y confor mer pourront lier le texte sur le quel il rep ose ave c le s autres te xtes, c'est-à-dire si le texte, et donc l'outil, peut être articulé avec les autres outils, qu'il s'inscrit dans la logique du discours de l'organisation.

La Ville et Mounoud (2004) considèrent également les outils de gestion comme un texte stratégique, entendu comme un « récit dans lequel se joue le sens du devenir de l'organisation et visant à permettre le contrôle des activités des membres dans l'organisation pour les conformer à ces orientations.

A l'inverse d'autres chercheurs, comme Me yssonnier²³, considèrent les outils de gestion dans une logique positiviste. L'outil est fidèle aux représentations et à une dimension instrumentale.

Cette prise en compte de l'instrumentation de gestion dans le processus de décision nous amène à compléter notre grille d'analyse par cette dimension supplémentaire.

Dimensions du processus	Qualification Auteurs	
Instrumentation du processus de gestion	Types de contrôles (conformité, légalité, efficacité)	Carassus, 2003
	Mise en place d'un vrai contrôle interne	Rapports CRC
	Caractère discursif ou instrumental des outils de	Journé et Detchessahar, 2005

²³ Meyssonnier François : « Au coeur du contrôle de gestion : la mesure », dans « Faire de la recherche en contrôle de gestion », ouvrage coordonné par Yves Dupuy, Vuibert-FNEGE, Paris 1999.



Figure 19 : L'instrumentation de gestion dans la grille d'analyse du processus de décision

SYNTHESE DU CADRE CONCEPTUEL

A travers une approche « decision as practice », nous voulons répondre à la question :

Problématique générale : « Comment a méliorer la prise de décision dans les organisations pluralistes de type CCI ? »

Pour y répondre, nous avons identifié trois dim ensions dans le processus de décision nous permettant d'aborder cette question.

La dimension temporelle : Nous nous insc rivons dans une dém arche processuelle. Dans ce cas, l'id entification des pha ses du p rocessus d e décision est incontournable. Comme nous l'indique la th éorie de l'acteur réseau, les m oments clés de la décision sont un élément d'analyse pertinent.

La dimension cognitive : Les acte urs du processus de décision sont au cœur d'un réseau qu'il convient de faire converger vers un même but. Leurs rationalités, les connaissances mobilisées, la construction et la dynamique de l'action collective, le pouvoir sont autant d'éléments à identifier dans le travail de modélisation.

La di mension technique : Après avoir id entifié les phases de décision et les acteurs, la place et le rôle des outils de gestion dans le processus de décision sont à analyser.

La grille d'analyse ci-dessous vient synthétiser ces deux premiers chapitres (Figure 20)

Dimensions	Qualification Auteurs	
du processus		
Phases du	-Démarche processuelle	Brechet et Desreumeux,
processus	-Identification des phases et	2007
	moments clés de la décision	Flanagan, 1954
		Glaser et Strauss, 1967
Acteurs	-Identification des acteurs du	Chermack, 2003,
du processus	processus de décision	Laroche et Nioche, 1996
	-Structure cognitive des	
	décideurs	
Caractéristiques	-Construction et dynamique	Feldman et March, 1991
de l'action	de l'action collective	Hutchins, 1994
collective	-Démarche incrémentale	Senge et al, 2007
	vs démarche synoptique	Desreumeux, 1993
	-Pouvoir	Lindblom, 1979
		Crozier et Friedberg, 1977
Rationalité	-rationalité parfaite ou limitée	Allison, 1971
mise en œuvre	-rationalité politique	Simon, 1945
	-rationalité du garbage can	Dean et Sharfman, 1996
		Cohen, March et Olsen,
		1972
Instrumentation	-Types de contrôle	Carassus, 2003
	(conformité, régularité,	

de gestion	efficacité)	Rapports CRC
	-Mise en place d'un vrai contrôle interne	IFACI Journé et Detchessahar,
	-Caractère discursif ou instrumental des outils de gestion	2003 De la Ville et Mounoud, 2004 Meyssonnier, 1999

Figure 20 : Grille de synthèse chapitres 1 et 2

3

Méthodologie et design de la recherche

3.1	Int	troduction	98
3.2	Le	s choix épistémologiques	98
3.2	2.1	Une démarche interprétative	100
3.2	2.2	Le recours aux études de cas	102
3.3	Le	terrain de recherche	104
3.3	3.1	Une Chambre de Commerce et d'Industrie : caractéristiques générales	104
	3.3.1	Nature juridique des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI)	104
	3.3.1	2 Le réseau consulaire	105
	3.3.1	3 Le fonctionnement des CCI	105
	3.3.1	.4 Les Contrôles	106
	3.3.1	5 Les CCI, une nouvelle organisation	106
	3.3.1	.6 réforme du dispositif électoral	107
	3.3.1	7 La mise en place d'une fiscalité responsable	107
	3.3.1	.8 La clarification des missions de la chambre	107
	3.3.1	.8 L'allègement de la tutelle administrative	109
3.3	3.2	La réforme des CCI de 2010	109
3.3	3.3	La Chambre de Commerce et d'Industrie de Moselle	110
3.4	Le	recueil de données	111
3.4	1.1	Collecte des données primaires	111
3.4	1.2	Collecte des données secondaires	114

3 Méthodologie et design de la recherche

3.1 Introduction

Ce chapitre de la thèse a pour objet d'expl iciter la posture épistém ologique de la recherche et les choix méthodologiques qui ont été opérés.

Nous présenterons également le terrain de recherche. Suite à une convention signée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle, il nous a été donné la possibilité de tr availler sur trois cas pr écis. L'utilisation de l'étude de cas sera ainsi décrite dans ce chapitre. Par ailleurs , nous décrirons de m anière précise le contexte de la recherche. Les CCI sont une organisation bien particulière, se trouvant actuellement dans une période de mutation importante.

Enfin, le design de la recherche sera à pr éciser. S'a gissant de la collecte de données, nous avons procédé selon une tr iangulation de méthodes. Tant pour recueillir des données primaires que des données secondaires.

3.2 Les choix épistémologiques

En premier lieu, il convient bien évidemm ent de définir le paradigme auquel nous nous attachons pour mener à bien cette recherche. Traditionnellem ent, deux courants s'opposent en Sciences de Gestiones possitivisme d'un côté et constructivisme de l'autre.

Dans un prem ier temps, nous allons rappeler de m anière synthétique les différences fondamentales entre ces deux paradigmes (Figure 19 : d'après David, 1999 ; Le Moigne, 2000).

Paradigme positiviste	Paradigme constructivisme
Principe ontologique : peut être considéré comme vraie toute proposition qui décrit effectivement la réalité	Principe de représentabilité de l'expérience du réel : la connaissance est la recherche de la manière de penser et de se comporter qui conviennent
Principe de l'univers câblé : il existe des lois de la nature, le réel est déterminé. L'objectif de la science est de découvrir la vérité derrière ce qui est observé.	Principe de l'univers construit : les représentations du monde sont théologiques
Principe d'objectivité : l'observation de l'objet réel par l'observant ne modifie ni l'objet réel ni l'observant	Principe de l'interaction sujet-objet : elle est constitutive de la construction de la connaissance
Principe de naturalité de la logique : tout ce qui est découvert par logique naturelle est vrai et loi de la nature.	Principe de l'argumentation générale : la logique n'est qu'une manière de raisonner parmi d'autres (l'abduction, l'induction) et n'a pas besoin d'être posée comme naturelle
Principe de moindre action : entre deux théories, il faut toujours prendre la plus simple	Principe d'action intelligente: Le concept d'action intelligente décrit l'élaboration d'une stratégie d'action proposant une correspondance adéquate entre une situation perçue et un projet conçu par le système au comportement duquel on s'intéresse

Figure 21 : Comparatif entre constructivisme et positivisme

La plupart des recherches en S ciences de gestion se situ ent dans un courant constructivisme, mais dans des approches variées. Le tableau suivant perm et de faire plusieurs distinctions (figure 22).

		Objectif	
		Construction mentale de la réalité	Construction concrète de la réalité
Démarche	Partir de l'observation des faits	Observation, participante ou non (I)	Recherche-action, étude clinique (IV)
		Elaborer un modèle de fonctionnement du système étudié.	Aider à transformer le système à partir de sa propre réflexion sur lui-même
	Partir d'un projet de transformation	Conception de modèles de gestion (II)	Recherche-intervention (III)
	ou d'une situation idéalisée	Elaborer des outils de gestion potentiels, des modèles possibles de fonctionnement	Aider à transformer le système à partir d'un projet concret de transformation plus ou moins complètement défini

Figure 22 : Les différentes formes de constructivisme

3.2.1 Une démarche interprétative

Notre rech erche s'inscrit très claire ment dans le cadre d'observation non participante. Nous cherchons effectivem ent à interroger la réalité sur la base de réalisations d'entretiens et de collectes de documents. De la même manière, nous travaillons sur des cas dont l'analyse porte sur un hist orique et s on évolution jusqu'à la période récente.

Cela nous am ène à dire que nous nous positionnons dans une posture interprétativive. En effet, le fait de s'intéresser aux discours stratégiques à partir de l'expérience des acteurs de l'organisation que nous allons caractériser, perm et de la justifier. Les motivations des individus, leurs intentions, les coalitions qu'ils vont générer, sont les principaux facteurs que la recherche va devoir identifier pour répondre aux questions posées. Mais puisque nous nous situons dans un positionnement épistém ologique constructi viste, nous allons aussi chercher à construire les représentations de cette réalité. Au fina l, il s'ag it bien de voir

comment la stratégie se for me dans le contexte pluraliste, comment elle est perçue par les acteurs de l'organisation (représentations stratégiques) et comment elle fait sens pour eux (appropriation de la stratégie).

Dès lors, le choix méthodologique que nous faisons est celui d'une recherche s'inscrivant dans le cadre d'une approche inductive.

Guibert et Jum el (1997) résum ent dans le schéma suivant le principe d'un raisonnement inductif (Figure 23).

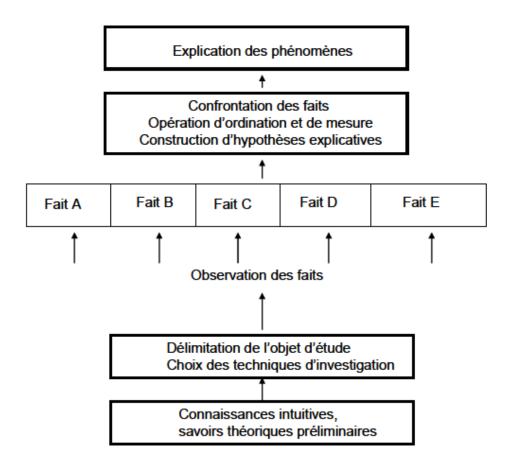


Figure 23: Le raisonnement inductif (d'après Guibert et Jumel; 1997)

Ce schéma explicatif et descriptif de l'approche inductive montre à quel point ce sont les enseignem ents constatés par le chercheur sur un terrain qui perm ettent d'aller par la suite vers les concepts généraux et théoriques qui les expliquent.

Pour rappel, le raisonnem ent déductif cons iste à tirer une conséquence à partir d'une règle générale et d'une observation empirique. C'est ce que l'on qualifie de démarche hypothético-déductible, à savoir si une hypothèse est considérée comme vraie au départ, alors la conclusion doit nécessairement l'être aussi.

Un troisièm e type de raisonnem ent est e nvisageable. Il s'agit de l'approche abductive. Elle consiste à élaborer une observation empirique qui perm ette de retrouver la conséquence si la règle gé nérale est vraie. L'adduction peut donc conférer à une découverte un statut explicatif et compréhensif.

Le raisonnement inductif de notre recherche etel qu'il vient d'être décrit peut se résumer par le schéma suivant (figure 24) :

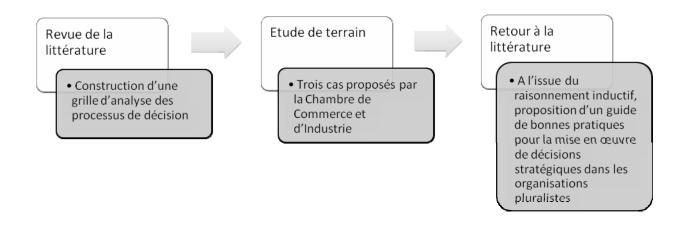


Figure 24 : Démarche de la recherche

La revue de littérature et la construction du modèle de recherche ont été présentées dans les précédents chapitres. Il convient, à ce stade, de présenter les élém ents méthodologiques relatifs aux étapes suivantes de la démarche de recherche.

3.2.2 Le recours aux études de cas

Il convient tout d'abord d'apporter quelques éléments permettant de définir l'étude de cas. Pour Herreid (1994), cela consiste en la description d'une situation de gestion réelle ou simulée, restituée dans sa dimension historique, et impliquant des acteurs individuels ou institutionnels confrontés à des problèmes qu'ils doivent résoudre.

Les cas proposés à notre étude rejoignent parfaitement cette situation. Encore plus, si nous citons les travaux de Jensen et Rogers (2001), qui ont précisé que l'étude de cas pouvait porter aussi bien sur un processus décisionnel, sur une politique, sur un acteur individuel que sur une organisation.

Les études de cas peuvent s'inscrire dans un objectif de recherche descriptive, exploratoire ou explicative (Yin, 2003) . Toutefois pour qu'elle soit jugé e significative d'un point de vue scientifique, il f aut que le con texte dans leq uel émerge le chercheur soit réellem ent pertinent. La littérature s ur le contexte pluraliste tend à montrer un réel intérêt pour de nouveaux travaux empiriques qui demeurent encore peu nombreux actuellement (Denis, Langley et Rouleau; 2004).

Il existe plusieurs catégories d'études de cas. David (2004) propose une typologie retenant quatre natures différentes du cas : le cas illus tratif, le c as typique, le cas test et enfin le cas inédit ou exemplaire. Dans le cadre de cette classification, nous pouvons nous situer à m i-chemin entre le cas typique et le cas inédit. En effet, l'analyse des processus de décision représ ente un objet de rech erche déjà étud ié. En revanche, ce qui l'est m oins, c'est la nature de l'organi sation choisie comme cadre de la rech erche ; les travaux de nature empirique concernant une organisation pluraliste ne sont pas très nombreux.

Dans le cadre d'une posture épistémologi que interprétativiste telle que nous avons défini notre recherche, l'étude de cas perm et « d'accéder aux représentations des acteurs, de leur systèm e de valeurs, et s'efforce d'appréhe nder tout phénomène à travers la signification qu' ils lui donnent, cette signification étant par ailleurs indissociable du contexte historique et culturel dans lequel ils évoluent . » (Grimand et Bachelard, 2005)

L'étude de cas présente m algré tout des limites. D'aucuns contestent la possibilité de généralisation des résultats observés da ns un cas bien précis. (David, 2004). In fine, elle s'inscrit davantage dans une l'ogique de compréhension des significations que dans la recherche de formulation de lois causales.

3.3 Le terrain de recherche

3.3.1 Une Chambre de Commerce et d'Industrie : caractéristiques générales.

Les Chambres de C ommerce et d'Industrie sont actuellem ent dans l'œil du cyclone. L ongtemps sanctuarisées par les pouvoirs publics, les Cha mbres de Commerces et d'Industrie (CCI) doivent aujo urd'hui se réformer dans le contexte général de réduction de la dépense publi que. Elles doivent présenter de nouveaux projets, afin de réaliser des économ ies et d'améliorer le service rendu. Le nombre de CCI sera réduit dans une logique de régi onalisation afin de mieux jouer le rô le de porte-voix économ ique da ns les te rritoires. La mutualisation d'un nom bre important de services au niveau régi onal est un objectif fixé par la Révision Générale des Politiques Publiques aux chambres consulaires.

Une volonté politique sem ble s'affirmer contre l'inef ficience re lative des CCI. Ainsi, en s'intéressant à différents cas précis d'une CCI précise, nous pouvons retrouver cette inefficience relativ e dans div ers champs de com pétence des CCI. Cela amène naturellement à poser les ques tions de ratio nalité et de perform ance pour ce type d'organisation.

3.3.1.1 Nature juridique des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI)

Les CCI sont des établissements publics. Ce qui signifie :

- qu'elles ont une personnalité m orale propre, ce qui lui perm et de bénéficier de l'autonom ie adm inistrative nota mment dans les domaines budgétaire, financier, patrimonial.
- qu'elles ex ercent dans un champ d'activité défini et possèdent un dom aine public propre, c'est-à-dire leur patrimoine dont elles sont propriétaires
- les élus ont la qualité d'agents publics.
- en contrepartie de leur autonom ie, elles sont soum ises à certains contrôles et placées sous la tutelle des pouvoirs publics. P lus précisém ent du ministère du commerce et de l'industrie.

3.3.1.2 Le réseau consulaire

Les Cham bres de Commerce et d'Industrie sont caractérisées par une imm ense dispersion de taille. Les données chiffrées des trois param ètres souvent pris en compte pour m esurer leur po ids rela tif (nombre d'électeurs, nombre d'agents employés et montant des ressources fiscal es) montrent la disparité des CCI. Et expliquent aussi les difficultés à les regrouper.

Les Cham bres Régionales de Commerce et d'Industrie (CRCI) jouent un rôle secondaire par rapport à celui des CCI. Bien qu'autonomes sur le plan juridique et financier, elles ne sont que l'émanation des CCI et n'ont pas de compétence propre et exclusive. La réforme votée en juin 2010 bouleverse cette situation.

3.3.1.3 Le fonctionnement des CCI

Les membres élus sont installés par le préfet dans les deux mois de leur élection et exercent leurs fonctions à titre bénévole.

L'Assemblée Générale est l'instance déci sionnelle. Elle réunit les membres élus avec voix délibérative, le préfet, les membres associés et des conseillers techniques. Le bureau, com posé d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier, d'un

secrétaire, a pour rôle principal de préparer les Assemblées Générales.

Le président doit être considéré comme le chef de l'établissement public. Il détient le pouvoir exécutif de droit commun, représ ente la cham bre, et ordonnance les dépenses.

La mise en place d es règles budg étaires, comptables et financières dans les CCI illustre de façon frappante le rég ime particulier de s compagnies consulaires, EPA certes, mais imbriqué dans le contexte économique.

Ces règles issues d'un décret de 1991 précisent que les CCI se voient étendre « les principes généraux applicables aux budgets des établissements publics à caractère administratif ». Le décret déconcentre aux préf ets l'approbation des comptes votés par l'AG a près révision par un commissaire aux com ptes. Le décret précis e au ssi que « à l'issue de chaque exercice, l'Assemblée générale vote d 'une part, un budget exécuté et d'autre part, un bilan, un compte de résultat et une annexe établis dans les conditions prévues au décret du 1 er, mars 1985, applicable aux personnes morales de droit privé, non commerçantes ayant une activité économique »

Il coexis te une com ptabilité d e sim ples flux de type adm inistratif et une comptabilité patrimoniale avec amortissem ents et provisions. Cela pour une plus grande transparence des activités consulaires.

3.3.1.4 Les Contrôles

L'autorité de ratta chement est l'E tat. L'adm inistration d e tute lle, par l'intermédiaire des ministères compétents, dispose d'une quantité de prérogatives : création, dissolution, suspension des CCI, autorisation des emprunts, homologation des règlements intérieurs....

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) publie tous les 5 ans un rapport sur la gestion des Chambres de Commerce et d'Industrie.

3.3.1.5 Les CCI, une nouvelle organisation

Depuis plusieurs années, une profonde réforme des textes relatifs au fonctionnement et à l'organisation des CCI est engagée. Cela concerne aussi bien les nouvelles modalités électorales, que la refonte du systèm e de financement, la clarification des missions et le rapport avec la tutelle administrative.

3.3.1.6 La réforme du dispositif électoral

Elle a eu lieu en 2004 par un décret réform ant le dispos itif électoral dans le b ut d'améliorer la participation, très faible, aux scrutins. Parmi les mesures prises dans cette réforme, nous pouvons citer :

- l'extension de l'éligib ilité à tous le s ressortissants d'un Etat m embre de l'Union européenne.
- la durée du m andat consulaire qui n'es t plus que de cinq ans (six ans auparavant).
- le renouvellement total du conseil d'ad ministration à cha que scrutin et non plus à un renouvellement par moitié.
- l'abaissement de l'âge de l'é ligibilité de 30 a ns à 18 ans et la limitation à trois le nombre des mandats.

Les premiers effets de cette réforme ont été immédiats puisque la participation au scrutin de 2004 a atteint 26% contre 19% lors du précédent. Les modalités du vote ont aussi évolué avec l'instauration d'un vote par correspondance.

3.3.1.7 La mise en place d'une fiscalité responsable

Depuis 2005, les Chambres de Commerce et d'Industrie sont autorisées à fixer elles-mêmes le taux de la taxe additionnelle à la taxe professionnelle applicable à l'ensemble de leurs ressortissants.

3.3.1.8 La clarification des missions de la chambre

La loi du 2 aout 2005 sur les Petites et Moyennes Entreprises comprend un volet destiné à clarifier les m issions des Cham bres de Comm erce et d'Industrie et à structurer fortement l'ensemble du réseau consulaire.

Auparavant, aucun texte législatif n'in diquait l'en semble des m issions des CCI. Cela est chose faite avec ce tte loi qui précise donc, qu'au-delà des m issions de conseils et d'assistance aux entreprises de leur circonscription :

- Les CCI sont le deuxièm e organism e de for mation après l'éducation nationale en conduisant d'im portantes actions dans le dom aine de la formation
- Les CCI jouent un rôle im portant dans la gestion de nombreux équipements publics (ports, aéroports, palais des congrès...).
- Les CCI sont associées à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale et des plans locaux d'urbanisme.

Au niveau régional ensuite, les cham bres régionales de commerce et d'industrie ont été érigées par la loi de 2005 en vé ritable in stance de représentation, de coordination et d'animation des chambres locales. A ce titre, elles sont chargées de veiller à la cohérence des actions conduites par la CCI de leur circonscription et d'élaborer à cette fin les schém as directeurs et les schém as sectoriels de leur région géographique.

Au niveau national enfin, l'ACFCI const itue désorm ais une véritable « tête de réseaux » pour l'ensemble des CCI. Basée à Paris, c'est elle qui définit la politique générale, les norm es d'intervention et le s principes de gestion applicables par l'ensemble des chambres locales ou régionales et qui coordonne les relations avec les chambres françaises implantées à l'étranger.

De plus, l' ACFCI est désorm ais chargée d e la rep résentation de la totalité du réseau auprès de l'Etat, de l'Union européenne et des au tres ins tances internationales utiles.

Bref, une organisation à l'ar chitecture b ien stru cturée qui p ermet au rés eau consulaire des cham bres de commerce et d'industrie de couvrir un champ d'intervention très large qui va, de la repr ésentation des intérêts de l'industrie, du

commerce et des services auprès des pouvoirs publics, au développem ent de s entreprises et des territoires dans l'ensemble de la France

3.3.1.8 L'allègement de la tutelle administrative

Longtemps exercée p ar les adm inistrations centrales, la tutelle des réseaux des Chambres de Comm erce et d'Ind ustrie a été transférée aux service s déconcentrés de l'Etat par une loi de 2005.

La tutelle se trouve aujourd' hui assurée par les préfets, assistés par les trésoriers-payeurs généraux de leur départem ent. C' est le cas, par exem ple, des décisions d'ordre administratif portant sur la com position d'une chambre, la répa rtition de leurs membres par c atégories, l'acquisition ou la construction d'un bâtiment, la création ou le contenu d'une délégation de servic e public, la dissolution d'une chambre ou l'homologation d'un règlement intérieur.

En matière financière, les autor isations de recourir à l'emprunt, la signature d'un contrat de concessio n, l'approba tion des budgets prim itifs, des budget s rectificatifs et des budgets exécutés relèvent désormais du niveau déconcentré : les préfectures et les trés oreries générales de dépa rtement pour les cham bres locales de commerce et d'industrie, les préfectures et les trésoreries régionales pour les chambres régionales.

La tutelle des actes adm inistratifs ou fina nciers les plus im portants restent une compétence de l'administration centrale.

3.3.2 La réforme des CCI de 2010

Dans le prolongem ent de la loi de 2005 des CCI, une étape supplém entaire a été franchie par le vote d'une nouvelle réform e en 2010. Les objectifs sont sim ples et exprimés de la manière suivante : plus de liberté pour plus d'efficacité, moins de tutelle administrative et plus de responsabilité.

Le changement majeur apporté par cette nouvelle législation est la régionalisation des Chambres de Commerce et d'Industrie. En d'autres term es, cela signifie que

les s tructures d es a ctuelles cha mbres dép artementales seron t mutualisé es à l'échelon régional. Cela veut dire aussi qu'une fiscalité unique régional sera mise en place.

Toutefois, il dem eura un échelon territorial, calqué sur le sché ma actuel. Les CCI locales/territoriales deviennent des ét ablissements publics ra ttachés aux CCI régionales. Elles gardent dès lors une pers onnalité morale et peuvent continuer les concessions que les chambres locales souhaitent.

Un des objectifs de la réforme est aussi de susciter une plus grande solidarité entre les CCI locales au sein d'un échelon régional.

3.3.3 La Chambre de Commerce et d'Industrie de Moselle

La CCI57 est considérée actuellement comme étant la 6^{ème} chambre de France (Sur 150). Elle représente près de 28 000 entr eprises dans sa ci rconscription, la Moselle. La pesée économique de ce département en fait un poids lourd à l'échelon régional puisque 50% des entreprises lorraines se situent en Moselle.

La CCI57 inscrit son action dans les troi s cham ps de com pétence qui lui so nt attribués : l'appui aux entrep rises, la form ation avec CCI for mation et l'école de commerce Esidec, enfin la gestion d'équipements. La CCI de Moselle gère les 5 ème (Thionville-Illange) et 7 ème (Metz) ports fluviaux fran çais, ainsi que l'aéroport régional.

Le fonctionnem ent c onsulaire est bipartit e. Il y a les élus représentants les entreprises. Ils sont au nom bre de 32 en Mos elle. 8 d'entre eux (Président, vice-présidents, trésorier) form ent le bureau, l'instance décisionnelle. Parallèlem ent, il y a les salariés de la CCI de Moselle, environ 180.

Dans l'organisation des services, il y a en prem ier lieu, la direction générale, véritable tête de pont entre les décisions des élus et les salariés. Deux services sont essentiels : la Dire ction d'Aide aux En treprises (DAE) et la Dire ction Administrative et Financiè re (DAF). Leurs direc teurs respecti fs sont me mbres permanents également du bureau.

Un contrat de collabo ration a été signé avec la CCI de Moselle me permettant d'intégrer le service de la direction adm inistrative et financière. Intégré au sein de cette équipe, j'ai ainsi pu êt re en prise directe avec le s éléments que je souhaitais collecter. Le DAF a j oué le rôle de tu teur, m'accompagnant avec beaucoup de gentillesse et de disponibilité dans mes démarches.

Trois dossiers stratégiques m 'ont ét é proposés. Ils feront l'objet d'un développement plus en avant dans les prochains chapitres.

3.4 Le recueil de données

D'un point de vue méthodologique, il convient de préciser la manière dont ont été collectées les données. Le schéma suivant résume la démarche (Figure 25).

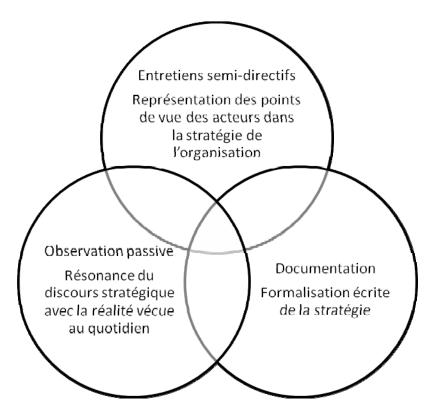


Figure 25 : Triangulation de la collecte des données / Construit du chercheur

3.4.1 Collecte des données primaires.

Les données prim aires de notre recherche sont celles issues des entretiens. L a réalisation d'entretiens est un moyen pertinent pour avoir accès aux discours, aux positionnements et à la com préhension du rôle des acteurs dans une organisation donnée.

En d'autres term es, le s entr etiens perm ettent d'iden tifier la rep résentation d'un sujet dans un dom aine part iculier (Allard P oesi, Dr ucker-Godard et Ehlinger ; 2007).

Il convient toutefois de précis er que la qualité d'un entretien est con ditionnée par la qua lité de la re lation avec la pers onne questionnée. Des biais peuvent ainsi exister. Ils peuvent être atténués par la rigueur d'un entretien semi-directif, laissant la possibilité à la personne de s'exprim er librement tout en étant ram enée dans le cadre défini au départ.

Les entretiens réalisés ont été m enés de manière individuelle en respectant à chaque fois les volontés de la personne interrogée sur son anonymat ou pas.

L'échantillonnage des entretiens a été c onstitué pour perm ettre de collecter les données les plus com plètes sur les trois ca s'étudiés (Ecole de comm erce, service export et aéroport). Les parties prenantes jugées incontournables dans ces dossiers ont ainsi été questionnées. Pour approfondir la démarche de recherche, nous avons également souhaité m ener des entre tiens pouvant nous éclairer sur le fonctionnement général de la Chambre de Commerce et d'Industrie étudiée. Cela a été p ar exemple le cas avec le direc teur a dministratif et financier, le DAE, le contrôleur de gestion, le chef comptable.

La taille de l'échantillon est à mettre en lien avec ce que Glaser et Strauss (1967) qualifient de saturation théorique, c' est-à-dire le moment à partir duquel nous ne trouvons plus d'informations supplémentaires venant enrichir la recherche.

Le tableau suivant (Figure 26) synthèse l'échantillonnage des entretiens réalisés.

Cas ou services ciblés par la

Données primaires récoltées : caractéristiques des

réalisation d'entretiens personne	es interrogées
L'aéroport Le	directeur : deux entretiens Représentant de la région : un entretien Elus et direction de la CCI 57 : quatre entretiens Directeur de la CCI 54 : un entretien TOTAL : 8 entretiens
Le service export	Le directeur de CCI International Lorraine : deux entretiens Collaborateurs CCI International Lorraine pour la Moselle : deux entretiens Collaborateurs CCI International Lorraine pour la Meurthe et Moselle : un entretien Elus et direction CCI 57 : quatre entretiens Directeur de la CCI 54 : un entretien TOTAL : 10 entretiens
L'Esidec	Elus et direction CCI 57 : quatre entretiens Représentant de l'université de Metz : un entretien Représentant de l'Enim : un entretien TOTAL : 6 entretiens
Fonctionnement général de la CCI de Moselle	Le DAF : trois entretiens Le chef comptable : un entretien Le contrôleur de gestion : un entretien Élus : deux entretiens

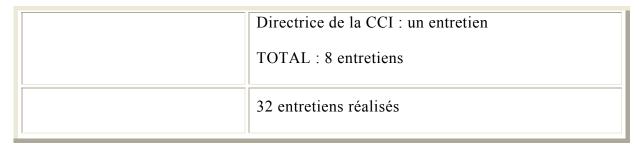


Figure 26: Échantillonnage des entretiens réalisés

Par ailleurs, si les entretien s représ entent l'essentiel des données prim aires collectées, nous avons pu égal ement en recueillir d'autres par observation passive mais directe. Ces dernières ont à chaque fois été consignées dans un bloc note lorsqu'elles étaient jugées intéressantes.

3.4.2 Collecte des données secondaires

Dans la triangulation de la collecte de données, il y a aussi toute la documentation pouvant être m obilisée. Cela représente les données secondaires. Elles p euvent aussi bien être internes à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Moselle. Leur accès a pu se faire uniquem ent par le bi ais de la convention avec la CCI57. A l'inverse, les données secondair es externes sont celles pouvant être accessibles de manière universelle.

Le tableau suivant (Figure 27) synthétise la collecte des données secondaires selon leur type :

	Type de document
	Rapports d'activités des services
Données secondaires internes	Comptes rendus de la comm ission des finances de la CCI 57 depuis 2005
	Comptes rendus des Assemblées Générales de la CCI

	57 depuis 2005
	Revue de presse sur la CCI 57
Données secondaires externes	Magazine de la CCI 57
Donnees secondaries externes	Rapports de la Chambre Régionale des Comptes

Figure 27 : Collecte des données secondaires

Deuxième partie : La réalisation des études de cas



La mutualisation des services exports des CCI de Lorraine

4.1	Introduction	118
4.2	L'opérationnalisation de la mutualisation	122
4.3	Les moments et phases clés du cas étudié	127

4.1 Introduction

Pour introduire ce chapitre, nous souhaitons présenter un historique de la mutualisation des services g râce à la documentation collectée, à une revue de presse et aux divers entretiens réalisés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle s'est engagée dans une démarche relativement novatrice en 2003 en mutualisant son se rvice export avec celui de la CCI de Meurthe et Moselle. Malgré les rivalités connues et reconnues entre les deux capitales région ales, Metz et Nancy, le Service Interdépartemental du Commerce Extérieur (SICE) a été créé.

Les prem iers pas de c ette structure (S ICE) sont d'ailleurs regardés à la loup e, comme l'atteste le compte rendu d'une Assemblée Générale de la CCI de Moselle de juin 2005 pendant laquelle sont présentées les conc lusions d'une étude d'un groupe de travail sur le thème « Comment profiter des marchés extérieurs ? ».

« Le SICE est commun à Metz et Nancy. Pourtant, dans l'esprit de beaucoup de pe rsonnes, il n'y a plus de service international à Metz puisque l'ensemble des personnes est basé à Nancy. Des agents prennent le train de Metz pour aller à Nancy, et une fois à Nancy, on leur demande de visiter des entreprises en Moselle. » (Extraits AG de la CCI 57, juin 2005)

Cette initiative, qualifiée de « *première du genre pour une CCI* » a su trouver une réalisation concrète grâce à l'engagement personnel du directeur général de la CCI de Meurth e et Moselle. Ce dernier, en ef fet, faisait du développem ent et de l'accompagnent des PME à l'ex port, l' un de ses chevaux de bataille. Comm e

souvent lorsque des initiatives peu banale s et soum ises à des contraintes sont prises, elles sont le fruit de la déterm ination et de l'engage ment d'un homm e. La conjoncture économique est l'autre raison ayant poussé vers cette dém arche de mutualisation.

La Cha mbre de Comm erce et d'Industrie de Meurthe et Moselle avance deux objectifs stratégiques m ajeurs dans sa pol itique économ ique : la transm ission d'entreprises pour « sauvegarder l'existant » comme le précise son président et donc aussi l'exportation. La conjoncture éco nomique est de ce fait au centre de la réflexion.

« Notre fra gilité est d'exporter trop sur les pays voisins. Si on veut que l'économie se développe, les marchés doivent se développer. Les marchés locaux, français, ne vont pas exploser. Il convient donc d'aller sur des marchés émergents, notamment vers des pays qui ont de l'argent », (le président de la CCI54; Républicain Lorrain 2007).

Si la Lorraine a été pionnière dans la m utualisation des services export, cela est aussi le fruit de l'histoire avec la crise de la sidérurgie. Les institutionnels ont bien compris qu'il y avait obligation de s'uni r pour réussir la reconversion, souvent souhaitée mais encore aujourd'hui balbutiante.

Du coté mosellan, ce rapprochement en 2003 à travers la création du SICE a été perçu tout d'abord plus comme une marche à suivre.

« C'est une histoire d'hommes. Car il y avait un directeur général à la Chambre de Commer ce et d'Industrie 54 qui était très branché par le développement de l'international. A l'inverse, un directeur général dans le 57 qui ne s'y intéressait pas, avec un profil contrôleur de gestion voyant les intérêts budgétair es d'une telle démarche. » (Président de la CCI57)

La CCI57 pressentait aussi, au mom ent de la créati on du SICE, la nécessité d'aborder l'enjeu de l'export dans un horiz on plus large que celui du départem ent de la Moselle. « L'export se conçoit au moins au niveau de la Région » précise le directeur administratif et financier de la CCI57.

Par ailleurs, les deux entités con sulaires n'étaien t pas présentes sur les m êmes destinations à l'expo rt. Par exemple, la CCI 54 était déjà très p résente dans s es relations avec l'Algérie à l'inverse de sa partenaire m osellane qui souhaite se tourner davantage vers des pays du Moyen-Orient (Dubai).

L'objectif de création du SICE était de re grouper les moyens des deux principales Chambres de Commerce et d'Industrie de Lorraine au sein d'une même structure pour être plus efficace en termes de proximité, de réactivité et d'expertise.

La m ission de ce nouvel interlocuteur de s entr eprises, qu'e lles soient primoexportatrices ou déjà exportatrices, s'articule autour de trois axes :

<u>L'information</u>: Pour porter conn aissance au x entrepr ises des formalités et des réglementations en vigueur.

<u>Le conseil</u>: Cela comprend le diagnosti c export, la réalisation d'études de rentabilité, l'appui à l'élaboration d'un plan marketing, l'aide au recrutement.

Des propos itions d'actions adap tées au be soin des en treprises : Elles peuven t prendre la forme de journées d'information sur le pays, de rencontres d'experts, de missions de prospection, de participation à des foires et salons, à l'implantation de bases légères à l'étranger.

Le SICE s'est étoffé au début de l'ann ée 2007 par l'arrivée du service export de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges. Son président se justifie dans la presse par sa volonté de « *réunir les forces de l'export* » (Est Républicain 2007).

Dans le même temps, le Conseil R égional de Lorraine et la direction régionale du commerce extérieur (DRCE) établissen t un plan export doté de 1,5 m illions d'euros pour lequel le SICE va servir d'interface avec les entreprises.

En 2008, le quatrièm e départem ent lorrain, la Meuse, rejoint la structure mutualisée qui, pour l'occasion, change de nom . Le SICE laisse place à C International Lorraine.

La nouvelle organisation se voit rapidem ent soutenue dans ses dém arches par le Ministère du Commerce Extérieur. « Il faut plus d'exportateurs » déclara, Anne-Marie Idrac, secrétaire d' Etat au commerce extérieur, venue en Lorraine co signer une convention avec C CI International Lorraine pour permettre d'accompagner a u mieux les entreprises régionales dans le urs démarches à l'exportation. (Tablettes lorraines, novembres 2008).

Parmi les actions développées par le SICE puis CCI Internationale Lorraine, il y a le concept des bases avancées. Ce dispositif a été spécifiquement mis en place par les Cham bres de Commerce et d'Industrie de Lorraine dans un pays cible. En 2003, cela s'est fait en Algérie pour le potentiel au niveau des entreprises de BTP, puis aux Emirats Arabes Unis en 2005 pour le secteur du luxe, au Maroc en 2007 et en Russie 2008. De la même manière que la création du SICE apparaissait en 2003 comme une initiative en avance par ra pport à son temps, le développement des bases avancées est aussi un dispositif novateur que le Gouvernement soutient à travers le dispositif national d'accompagnement des PME à l'international présenté en 2008 et présentant les CCI comme le guichet privilégié en région pour les primo-exportateurs et les PME.

Le princip e des bases avancées est le su ivant : il y a tout d'ab ord un travail d'identification, de sélection et d'approche de clients potentiels. Par la suite, le service export se propose d'aider ces de rniers à se structurer pour entamer des démarches à l'international. Cela peut passer par l'incitation à participer à des salons et foires internationales, à or ganiser pour ces P ME des m issions et des rendez-vous d'affaires. Et pour ce faire les bases avancées constituent donc une remarquable passerelle pour accéder au marché du pays concerné.

« On recrute sur place quelqu'un qui possède un bon carnet d'adresses, un local qui est bien introduit et qui possède une bonne expérience de terrain pour servir d'intermédiaires » directrice générale de la CCI57 (Républicain Lorrain 2008).

Le service CCI Intern ationale Lorraine indique par la voie de son direc teur que « l'équipe en place est chargée de qualif ier des contacts loc aux préalablement ciblés par les adhérents, de les prospect er à l'occasion de vi sites, tournées ou participations à des foires et salons ».

Les PME intéres sées doivent adhérer au dispositif en payant une participation qui permettra en même temps de financer une partie de la base sachant que le Conseil Régional apporte un soutien financier à la création de ces antennes à l'étranger.

Ce dispositif de bases avancées a été salu é plusieurs fois dans la presse par des témoignages de chefs d'entreprises. Un e des prem ières entreprises lorrain es à adhérer à ce système est basée dans la région de Sarreguemines.

Son dirigeant s'exprime :

« Au départ on est venu sur le marché algérien pour répondre à des appels d'offres in ternationaux. Mais avec la création de la base avancée d'Alger on a pu préparer idéalement la création de notre filiale sur place qui aujourd'hui peut répondre aux appels d'offres locaux » (Républicain Lorrain 2007).

Il ajoute aussi que les contacts sur place ont perm is « une am élioration de nos produits en prenant en compte les besoins locaux et en adaptant notre fabrication ».

Une autre illus tration est donnée par un dirig eant d'un PME de 28 salariés , spécialisée dans la production de boul ons à Thionville, pou r qui les contacts générés par la base avancée d'Al ger ont été très fructueux : «Ils nous ont trouvé le premier interlocuteur chez qui nous avons pu présenter nos produits. C'est comme ça qu'a pris naissance notre courant d'affa ires. Et les ventes vers ce pays pèsent actuellement 8 à 10 % de notre chiffre d'affaires. » (Républicain Lorrain 2007).

4.2 L'opérationnalisation de la mutualisation

Le regroupement de s'ervices export de deux, puis trois et enfin quatre Cham bres de Commerces et d'Industrie ne corres pond pas pour autant à la création d'une entité propre dont le sièg e serait l'illustration éclatan te de ce service, CCI Internationale Lorraine. Un directeur, issu du privé, a été recruté pour le diriger. Il navigue de manière permanente entre les quatre départements. Il possède ainsi un bureau dans les quatre CCI.

Le fonctionnement de la structure CCI Internationale Lorraine répond pour partie à des impératifs financiers.

« Le budget annuel est commun. Il est présenté avec des clefs de répartition dans les quatre Chambres de Commerce et d'Industrie. Ces cl efs sont établies en fonction des charges de structure, de s salaires, des déplacements. Elles se négocient entre les Di recteurs Généraux des quatre Chambres de Commerce et d'Industrie. Au final, nous sommes proches de la pesée économique régionale. » (Directeur CCI international Lorraine) »

Cette répartition des moyens financiers nécessite un suivi budgé taire précis pour que chaque entité consulaire puisse évaluer l'action détaillée du service mutualisé. Globalement, un consensus existe de part et d'autre pour reconnaitre les économies réalisées par ce système.

« On réalis e des écon omies car ce qui coû te le plus cher a été rationnalisé, je pe nse notamment aux missions à l'étranger, et au final, en valeur absolue, cela nous permet de réaliser plus de choses, de me ner plus d'actions. (Directeur Administratif et Financier CCI57) »

« L'avantage, c'est que ce la donne plus de moyens à l'ensemble des CCI que si ces dernières agissaient seules. ».
(Directeur CCI international Lorraine)

A son arrivée, le directeur de CCI International a souhaité imposer un management « de l'efficacité ». Il a ainsi voulu doter la structure d'un certain nombre d'outils :

Un logo c ommun dans le cadre d'une docum entation comm une *a été dessiné* (Plaquette..).

Un portail w eb régional a été créé, représentant la vitrine de l'export régional.

Les quatre Cham bres de Commerce et d'Ind ustrie ont s ur chacun de leu r site un lien pour l'export vers ce portail web. Ce portail a égalem ent pour objectif d'alléger la procédure papier.

Un fichier régional des entreprises a été créé mutualisant ains i les dif férents fichiers pour un travail plus qualitatif.

Le directeur de CCI In ternational est épau lé par onze co llaborateurs répartis dans les quatre départements, certains occ upant la fonction de conseillers en développement international, d'autres celle de conseiller technique en for malités internationales. Il convient bien de parler de mutualisation de services plus que de régionalisation, auquel cas l'organigramm e serait différent, basé à ce m oment sur les champs d'activité.

Avec l'intégration des Vosges et de la M euse dans le disposi tif, c'est toute une série de liens et de passerelles qu'il a fallu susciter. Pour ce faire, l'option prise par le directeur a été de proposer l'instauration d'une culture du résultat.

« J'ai tenu à développer une culture d'entreprise. Notamment en termes d'objectifs et de qualité. Je vien s de l'entreprise, du privé. Un tableau de bord pour suivre l'activité au niveau régional a été mis en place pour rendre compte des objectifs sur les douze produits que nous « vendons ». Cela était également nécessaire pour que chaque conseiller de chaque département puisse se sentir intégré dans une démarche régionale ». (Directeur CCI International Lorraine).

L'instauration d'une culture du résultat au service des entreprises représente d'une certaine manière une méthodologie plutôt nouvelle pour une institution consulaire. Plus exactement, le constat de départ n'était pas le même dans les quatre Chambre

développements ou les conseillers techniqu es sont ven us accompagner la montée en puissance de la structure CCI Interna tional Lorraine. Pour ceux-là, issus pour l'essentiel du secteur privé, l'application de la cultu re de résu ltat s'est f aite naturellement. Ce son t même ces perspectives de tra vail, avec la réalisation d'objectifs précis, qui ont motivé leur venue dans cette structure. A l'inverse, dans certaines CCI, le personnel, ayant intégré le service export mutualisé, était en poste depuis plusieurs années, voire plus ieurs décennies avec l'essentiel d'une carrière professionnelle réalisée sous le statut d'agent consulaire.

« Cela a été un changement profond. Une r évolution et un bouleversement du cœur de métier institutionnel, guidés certainement par la nécessité d'être au plus proche des entreprises. Cela a été un changement dans les comportements qui nous place dans une dynamique nouvelle. La culture de résultat n'a pas remis en cause nos relations, au contraire, ça a été u n moteur. Il y a une solidarité entre l'équipe pour que cette derniè re atteigne les objectifs fixés. On le sent très clairement lors des réunions d'équipe mensuelles. C'est un travail sur les men talités qui a été engagé. Les nouveaux, récemment recrutés, l'ont bien intégré. Pour d'autres, cela a été un peu plus dur. » (Agent CCI International Lorraine)

L'autorité du dire cteur de CCI In ternational Lorraine est importante. Clairement, c'est lui qui im pulse la dynam ique, orie nte les décisions. Il a été recruté spécifiquement pour ce poste. L orsqu'il décide de bousculer un peu les codes en instaurant une culture de résultats, personne ne rem et en cause cette orientation même si certaines difficultés ont pu apparaître au départ.

Aujourd'hui, la m utualisation des servi ces export est présentée et vécue comme étant un e belle réuss ite. En pr emier lie u, les « clients » des Cha mbres de Commerce et d'Industrie, à savoir les chef s d'entreprises, exprim ent une réelle

satisfaction quant à la qualité des prestations proposées. Des rencontres informelles et impromptues avec des dirigeants de PME à la CCI de Moselle nous ont permis clairement de le constater. Bien sûr, il ne s'agit que d'une poignée de chefs d'entreprises, mais les commentaires sur la réactivité, les forces prospectives et l'efficacité des équipes étaient unanim es. Ce service plait aussi aux entreprises car il crée des liens en tre les différents dé partements, ouvrant la voie par exemple à des collaborations avec de nouveaux fournisseurs ou de nouveaux clients.

L'apport de la mutualisation des services export se situe également dans la facilité de fonctionnement avec les autres partenaires institutionnels. Que c e soient avec des organism es tels que la COFACE, Ubifrance, OSEO, ou bien encore les conseillers du comm erce extérieur de la France, la structure CCI International Lorraine a gagné ses galons d'interlocuteur unique de proximité.

« C'est plus simple pour eux d'avoir un seul interlocuteur que quatre. Et nous partageons le même objectif consistant à apporter des aide s personnalisées collant à l a réalité du terrain. » (Directeur CCI 54)

Enfin, cette m ise en comm un des services de plusieurs départem ents trouve une légitimité encore plus forte au regard de l'actualité des Chambres de Commerce et d'Industrie. La philosophie principale du projet de réfor me de ces dernières consiste en une rationalisation des coût s de fonctionnem ent par un changement d'échelle du territoire consulaire. C'est au niveau régional que les Chambres de Commerce et d'Industrie doivent à présent trouver leurs modalités de fonctionnent. D'après les commentaires entendues dans les locaux de la CCI57 et le ressenti perçu, cette réform e est vécue non sans un e certaine angoisse par le personnel. Avec une question en suspens : les choses se passeront-elles aussi bien que pour le cas de l'export ?

« La structure CCI Internationa l Lorraine est ce vers quoi nous aboutirons avec la réforme en cours des CCI. Il faudrait par exemple la même c hose avec la formation. Nous devons nous appuyer sur ce qui a été fait et en retirer les grands enseignements » (Directrice CCI57)

4.3 Les moments et phases clés du cas étudié

Au terme de ce chapitre, nous pouvons identifier plusieurs m oments clés dans la décision de fusion des services export.

Plus exactement, nous pouvons distinguer:

- L'origine et la motivation de la fusion
- La mise en œuvre de la mutualisation

Ces phases clés seron t étudiées plus en av ant selon la grille d'analyse dans le chapitre 7.

Parmi les trois cas proposés par la CCI de Moselle, la fusion des services export est incontestablem ent celui qui donne le plus de satisfaction aux dirigeants consulaires. Il s'agit d'une réussite qui peut légitim ent faire office de référence dans le cadre de la réforme instituant la régionalisation des CCI.

Le prem ier moment clé dans cette décision consiste à identifier l'or igine et la motivation de la fusion des services exports. Il est à noter que les traditionnelles guerres de clocher entre Metz et N ancy, la Moselle et la Meurthe et Moselle n'ont pas eu d'emprise sur ce processus. Cela est du en grande partie à la détermination d'un homme, le directeur de la C CI54, qui a su fédérer autour de lui pour faire prospérer son projet. Au regard des résultats, les deux autres chambres de commerce et d'industrie de la région ont fini par intégrer la structure régionale, baptisée CCI International Lorraine.

La seconde étape décisive dans la décisi on de m utualisation des services export consiste à passer de la théorie à la pratique. Il s'agit donc d'étudier dans un second temps les facteurs de réussite dans la mise en œuvre de la mutualisation. Prendre une telle décision implique forcément des discussions et des arbitrages, notamment d'un point de vue financier. Il faut faire en s orte que chaque interlocuteur ait « le sentiment d'en avoir pour son argent ». Le budget de CCI International Lorrain est ainsi construit en fonction d'une clé de répartition pour les quatre CCI. Il faut aussi que l'identité des différentes chambres soit respectée, notamment dans le choix des pays ciblés pour l'export. Mais il faut surtout des résulta ts. Un directeur, issu du privé, a été spécifiquem ent recruté pour mener à bien cette m utualisation des moyens. C'est donc à lui que revient la re sponsabilité d'impulser la dynamique et d'orienter les décisions de CCI International Lorraine. Son management a quelque peu bousculé les codes puisqu'il a notamm ent décidé d'instaurer une vraie culture de résultat. Tableaux de bor d, reporting, organisation de réunions régulières entre les équipes des quatre départem ents ont par exemple été m is en place. Les liens créés entre les différents départements sont d'ailleurs une grande réussite dans la mise en œuvre de la mutualisation

Comment transposer ce m odèle d'orga nisation à l'aube d'une réform e de régionalisation des CCI ?

La réforme des chambres consulaires votée en 2010 prévoit la régionalisation des Chambres de Commerce et d'Industrie. Dès lors, le parallèle avec la mutualisation régionale des services exports se fait assez naturellement. Pour le directeur de CCI International, les méthodes employées doivent pouvoir être transposées. Pour la directrice de la CCI57, l'enseignement majeur à retirer de cette réussite est « de mettre les bonnes personnes, au bon endroit, avec les bons outils ». L'exemple de la mutualisation a aussi montré qu'il est important pour les Chambres de Commerce et d'Industrie de se mettre à la place des en treprises pour saisir au mieux leurs attentes. Et ainsi mieux y répondre.

5

La stratégie de développement de l'école de commerce consulaire

5.1	Introduction	130
5.2	Les décisions stratégiques opérées par la CCI	131
5.3	Une lecture du cas par les documents	137
5.4	Les moments et phases clés du cas étudié	139

5 La stratégie de développement de l'école de commerce consulaire

5.1 Introduction

L'Esidec est l'établissem ent d'enseign ement supérieur de la Cham bre de Commerce et d'Indus trie de Mos elle, crée en 1989 avec l'am bition de doter le département d'une éco le de commerce. Dès le départ, l'objectif affiché était de recruter des étudian ts bac+2 avec des profils typés techniques dans le but de former des logisticiens bilingues en 2 ans et ainsi sortis au niveau bac +4.

L'Esidec a ffiche l'ambition d'ê tre l'école de management de réf érence dans le domaine de la logistique et de la supply chain. Dans le m ême te mps, l'établissement développe une offre de formation sous la forme de l'apprentissage.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle a, dès lors, consacré un budget de communication im portant pour attirer des étudiants à l'Esidec, école pour laquelle des frais d'inscription de l'ordre de 5000€ sont demandés. Malgré cet effort conséquent sur la visibilité de l'établissement, les résultats ne furent pas toujours à la hauteur.

« Nous avons toujours eu des problèmes pour arriver au seuil critique de 40 étudian ts. Les bons étudiants font, en général, une classe préparatoire et une grande école généraliste » (Directrice CCI57)

« Le marché des école s de commerce est fait de te lle manière que les parents veulent bien payer s'il y a un retour : renommée, image, qualité enseignement. » (Responsable formation de la CCI57)

Deux éléments vont déclencher une nouvelle orientation stratégique pour l'Esidec.

Le premier est d'ordre financier. L a nouvelle équipe élue à la tête de la Cham bre de Commerce et d'Industrie de Moselle en 2005 fait le constat que les dépenses liées à la communication et à la promotion de l'école s ont bien plus im portantes que ce que le nom bre d'étudiants perm et de rapporter, notamm ent via la taxe d'apprentissage.

« Nous avions de sérieux problèmes de recrutement et le fonctionnement de l'école nous coutait cher. On arrivait à trouver un équilibre financier avec les formation s en apprentissage. Le problème, c'est que la taxe d'apprentissage se raréfie et que les besoins de CCI formation dans le même temps augmentent. Très clairement, il est apparu le besoin de s'adosser à un autre part enaire. » (Directeur administratif et financier de la CCI57)

Le second élément est d'ordre systém ique avec la réforme universitaire dite LMD au début des années 2000. Cette dernière a pour conséquence de marginaliser les écoles dont les form ations sont de nive au bac+4. La Cham bre de Comm erce et d'Industrie de la Moselle et la direction de l'E sidec ont réfléchi à la possibilité de certification du diplôme à un niveau bac+5.

Mais au début de l'année 2005, la réflexion portant sur le rapprochement de l'école avec un autre partenaire a été eng agée. L'ICN, l'école de m anagement à Na ncy, avec laquelle un rapprochem ent pédagogique avait déjà été initié deux années auparavant, représente inévitablem ent une solution crédible pour l'Esidec. A vant même que la décision soit officiellement prise, l'ICN expose sa stratégie consistant à « renforcer sa position de plus grande éc ole de management sur le Grand Est de

la France dans un secteur de l'ensei gnement supérieur joue à plein » (Est Républicain juin 2005).

Pour l'école nancéen ne qui a déjà opéré des synergies avec les cham bres consulaires de Meurthe et Moselle, des Vosges et du Luxem bourg, le rapprochement avec l'Esidec représente une nouvelle opportunité susceptible de venir conf orter sa stratég ie. La pres se lo cale en M eurthe et Moselle u tilise d'ailleurs un titre révélateur : « *L'ICN met un pied en Moselle* » (Est Républicain juin 2005).

L'intérêt d'un tel rapp rochement est, en définitiv e, ass ez sim ple pour l'Esidec. « Soit on s'alliait, soit on fermait » aime à rappeler les principaux élus de l'institution consulaire mosellane.

« L'ICN nous a apporté la possibilité de dire « venez faire un bac +5 à l'Esidec » ainsi que la caution d'un corps d'enseignants, dont celui de s chercheurs qui nous faisait quelque peu défaut. » (Directrice CCI 57)

L'ICN pouvait aussi voir des intérê ts dans ce rapprochem ent. La délivrance de diplôme dans des formations en apprentissage à l'Esidec représentait, à ce tire, une vraie plus value. Cela perm et aussi à la Chambre de Comm erce et d'Industrie de Moselle de pouvoir s'engager sur des m oyens financiers dans le cadre de ce rapprochement. C'est donc 300 000€ qui ont été m is sur la table grâce aux ressources liées à la taxe d'apprentissage. « Dans la corbeille des mariés » figurait aussi la mise à disposition de locaux à Metz, financés par la CCI57.

Ce rapprochem ent entre les deux école s a été effectif à la rentrée 2005/2006 suscitant de nom breux interrogations et don nant lieu aussi parfois à des sévères critiques.

Les plus vives furent portées par le président de l'époqu e de l'université de Metz. Morceaux choisis (Républicain octobre 2005).

« L'absorption de l'Esidec par l'ICN est un non sens, contraire à la logique de pôl e régional de recherche et d'enseignement supérieur et habillée d'effets très marketing. Nous avons souligné la nécessité absolue pour l'Esidec de se rapprocher de l'université Paul Verlaine et de l'école d'ingénieur l'ENIM qui proposent des masters, notamment en logistique, et qui développent le franco-allemand. Mais, ce n'est pas la voie qui a été choisie »

« Le laboratoire de recherch e de Sciences de gestion commun aux universités de Metz et Nancy n'est pas associé à la fusion ICN-Esidec malgré les annonces faites sur une hypothétique concertation avec les universités lorraines »

« Il faut sortir au plus vite de cette logique absurde. Ce rapprochement est une aventure.»

Lorsqu'il s'agit d'opération concernant les villes de Metz et Nancy, le débat glisse aussi inévitablement sur le terrain de la ri valité entre les deux capitales régionales. Et ce rapp rochement est perçu à Metz par certains acteurs de la ville, notamm ent chez les responsables politiques comme un renoncement. Le directeur de l'Eside c jusqu'à la rentrée 2005 et par ailleurs élu à la ville de Metz parle « d'une absorption pure et simple par l'ICN ». D'autres élus s'interrogent sur « les circonstances d'une sous-traitance engagée avec l'ICN par la CCI de Moselle. Il y a un réel danger de voir cette école messine disparaitre au profit du pôle nancéen alors que les respo nsables un iversitaires de Metz n'ont pas été sollicités». (Républicain octobre 2005).

En réponse à ces critiques portées sur la place publique, le Présiden t de la Chambre de Comm erce et d'Industrie de la Moselle tient a u mê me mo ment à recadrer le débat.

« Ce rapprochement vise à profiter de l'évolution simultanée de deux établissements afin de créer une grande business s chool eur opéenne multi-s ites. A Metz seront développés les activités de managements des opérations et des services à l'industrie, à Nancy les programmes généralistes et tertiaires. Le groupe ainsi cons titué pourra bénéficier d'une nouvelle accréditation internationale dès 2006. »

Cette polémique alimentée sur le thème de l'affaiblissement de Metz au profit de Nancy est aussi balayée par plusieurs représentants de la Chambre de commerce et d'Industrie de la Moselle. Il est reproché à la présidence de l'université messine d'avoir fait pression lorsque les discussions étaient déjà bien engagées avec l'ICN. Il fallait à ce moment prendre rapidement une décision en raison notamment de la baisse constante des effectifs. Les résultats ne se sont d'ailleurs pas fait attendre avec une hausse sensible des inscrits pour la rentrée 2005/2006 (74 inscrits contre la petite quarantaine habituelle). Le directeur administratif et financier qui su ivait l'affaire de près est encore plus explicite.

« On a refusé la convention avec l'université Paul Verlaine car la proposition n'était pas opérationnelle. Le président de l'U-PVM en a fait une question d'amour propre, considérant que cela affaiblirait Metz par rapport à Nancy »

Les conditions du rapprochem ent entre l' Esidec et l'ICN ainsi exposées, le fonctionnement de ce nouveau tandem mérite, à présent, d'être présenté. Et très rapidement, des difficultés vont survenir.

Tout d'abord, et très concrètement, le positionnement des deux structures a semblé être en décalage avec la philosophie même du projet initial de rapprochement. Du côté de l'E sidec, ce sentiment d'être un « supplétif » à qui on de mande toujours plus. Et de l'autre coté, une de mande de moyens, principalement financier, se faisant de plus en plus pressante.

Il est reproché à l'ICN un m anagement s'éloignant ainsi d'une logique « gagnant-gagnant ».

« Les relations se sont dégradées au fil du temps.

L'ICN attendait une participatio n financière plus importante sur les projets et avait tendan ce à vouloir prendre la main.

On n'avait plus les moyens pour aller dans leur sens et ce n'était pas notre objectif non plus. » (Directrice CCI57)

Mais, des divergences plus profondes su r les orientations stratégiques sont apparues. Le directeur de l'ICN en pl ace au moment de la signature de la convention a, assez rapidement, quitté ses fonctions. Son successeur souhaite plus que les 300 000€ de taxe d'apprentissage convenus au départ. Face au refus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle, l'ICN a souhaité développer un certain nombre de projets, pour les quels des financements complémentaires étaient demandés à la CCI57.

« L'ICN attendait de nous autre chose et notamment des partenariats financiers su r d'autres projets : la recherche, l'institut automotiv. Ce n'était pas dans la logique de nos élus de mettre de l'argent dans ces projets » (Directeur administratif et financier CCI57)

Ce nœud fi nancier autour du montant de la subvention à verser a également été aiguisé par d'autres difficultés constatées par les élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mose lle. Ces derniers souhaitaient à l'inverse plus de contreparties, comme par exem ple accoler partout le sig le Esidec dans le logo de l'école.

Cette dég radation des relations en tre les deux parties es t allée de pair avec u ne perte de confiance dans les modalités même de la convention.

« Le site de Metz coûte cher disaient les dirigeants de l'ICN. On a demandé de faire un détail de ce qui était mis dans les comptes de l'ESIDEC. Il y avait certainement une meilleure clé de répartition à avoir mais dans un partenariat il faut de la confiance. On a fait appel une fois à un commissaire aux comptes mais cela n'a pas été sans difficulté. » (Directeur Administratif et Financier CCI57)

Globalement, les relations entre les deux parties ont bien souvent été réduites au strict m inimum. La convention signée en 2005 portait sur une durée de cinquannées. En 2008, elle a été dénoncée par l'ICN pour contester notamment l'apport financier de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Moselle à qui il est demandé plus. Cette dernière accepte cette dénonciation et met donc fin a u partenariat engagé avec l'ICN.

La problématique de départ ne change pour tant pas pour l'Esidec. Il faut trouver un partenaire à cette école pour cont inuer à fonctionner. L'histoire étant probablement un étern el recommencement, ce sont les partenaires avec qu i les rendez-vous avaient été m anqués en 2005 qui re viennent à la charge : l'université Paul Verlaine de Metz et surtout l'école d'ingénieur ENIM. En juin 2009, après un partenariat initial signé avec l'université en décembre 2008, est crée avec l'ENIM le Centre International d'Enseignement Supérieur de la Logistique à Metz.

« Aujourd'hui, on revient à la situation envisagée et voulue dès le départ. L'universi té n'était certainement pas prête en 2005 » (Directrice CCI57)

L'objet de cette nouvelle convention est de développer un pôle de com pétences en logistique dans le dom aine de la for mation, de la recherche, des prestations et expertises. Elle p révoit aus si d es actions de rech erche avec des labo ratoires luxembourgeois et marocains.

Un paragraphe important dans la convention correspond à sa mise en œuvre et son suivi. Un comité de pilotage de six personnalités (3 pour l'ENIM, 2 pour la CCI57 et 1 pour l'université) est constitué. L'engagement financier des différentes parties est ainsi mentionné : « Chaque action sera définie par un avenant et une annexe financière annuelle ». Enfin, la convention est signée pour une période de 10 ans renouvelable avec un préavis de 5 ans.

5.3 Une lecture du cas par les documents

Des trois cas présen tés dans la p résente recherche, celui concernant l'Es idec est sans conteste celui qui a été le plus déba ttu lors des As semblées Générales de la CCI57. Dès lors, il parait in téressant de retracer la manière dont est perçue l'évolution de l'Esidec par les élus consulaires de Moselle.

En juin 2005, le nouveau président de la CCI de Moselle annonce sa volonté de maintenir une école de haut niveau à Metz en appliquant le plan stratégique adopté par l'Assemblée Générale de septem bre 2004, qui prévoit le rapprochem ent entre ICN et Esidec. L'obje ctif est de f aire de l'Esidec une des 10 pre mières écoles de France.

A la rentrée 2005, l'Assemblée Générale de novembre est l'occasion de revenir sur ce rapprochement. L'Esidec a fait couler beaucoup d'encre dans la presse locale. Les élus majoritaires de la CCI57 rappellent que c'est la venue de nouvelles formations à Metz qui perm ettent d'aller pl us loin. En ce sens, les services de la CCI57 renforcent leur présence sur leur territoire.

Étape supplémentaire dans le rapprochem ent entre les deux structures, le poste de directeur de l'Esidec est supprimé par l'Assemblée Générale de mars 2006, n'ayant plus lieu d'être en raison du partenariat entre la CCI57 et l'ICN.

Lors de la rentrée suivante, en 2006, l'heure est encore à l'espoir dans la coopération avec l'IC N puis lors de l'As semblée Générale de novembre de la même année, l'objectif de construire « une grande business school Lorraine à Metz » est encore affiché. L'Assemblée note que la première année du partenariat

a perm is de voir la concrétisation d'un certain nom bre d'étapes clefs dans le processus de rapprochement.

Il faut attendre l'Assembl ée Générale de m ars 2007 pour entendre les prem ières interrogations sur le bien-fondé du partenariat. La direction de la CCI de Moselle utilise alors l'argum ent financier pour ra ppeler que la subvention versée à l'ICN, d'un m ontant de 300 000€, est inférieure au m ontant attribué par le passé à l'Esidec lorsque l'école fonctionnait seule.

Les activités de formation de la C CI de Mose lle concernent l'essentiel de l'ord re du jour de l'Assem blée Générale de mai 2007. Par conséquent, le dossier de l'Esidec a évidemment fait l'objet d'un long focus. Il faut lire entr e les lign es du compte-rendu de l'AG les prem ières tensions entre les différents partenaires. Ainsi, il est écrit :

« L'école s'est repositionnée sur la logistique, un recrutement adapté et un busines s plan financier qui permet pour l'instant d'y voir clair. C'est une culture de résultats qui s'applique à la formation comme à l'ensemble des activités de la CCI57. On analyse un besoin, on regarde si c'est pertinent, on met en place la formation et on trouve le financement ».

Cette déclaration est une m anière de dire que les projets de développem ent futurs de l'Esidec se heurtent à une réalité fina ncière délicate que le partenaire nancéen de l'ICN doit intégrer.

La rupture avec l'ICN a donc été consomm ée en 2008. L'Assem blée Générale de juin 2008 entérine cette situation. Les raisons de cet échec sont ainsi mentionnées.

« L'ICN a pris la décision de dénoncer par courrier recommandé le contrat qui nous liait. La dénonciation du contrat doit se faire deux ans avant son application.

Maintenant, nous devons définir quel est le projet que nous

avons pour l'Esidec. Considérons nous qu'au bout de trois années de gestion de ce cont rat avec l'ICN, nous voulons repartir sur des mêmes bases, pour les mêmes montants, dans la même gouvernance et la même organisation? Il nous appartiendra alors de resigner avec l'ICN avant 2010 une nouvelle convention ou bien souhaitons-nous redéfinir un plan stratégique, une nouvelle organisation, et donc de nouveaux partenariats pour déve lopper l'Esidec. La question est de savoir combien la CCI est p rête à mettre en ressources fiscales pour l'Esidec, à terme. » (Extrait AG de la CCI 57, juin 2008)

5.4 Les moments et phases clés du cas étudié

Au terme de ce chapitre, les moments clés que nous pouvons identifier, pour une analyse du processus de décision dans le chapitre suivant, sont assez limpides :

- La décision de rapprochement avec l'ICN,
- Les difficultés rencontrées dans ce pa rtenariat avec p our conséquence la fin de la convention avec l'ICN,
- La décision d'un nouveau partenariat.

La décision de rapprochem ent avec l'IC N a été longuem ent présentée. E lle constitue inévitablement une phase clé dans le processus de gestion de l'Esidec. Ce qui ressort, à la fois des entretiens réalisés que des comptes rendus d'Assem blées Générales, c'est l'enjeu de survie pour l'Esidec dans la nécessité de se rapprocher avec l'ICN, ce qui pose d'em blée la supériorité de l'école nancéenne dans le fonctionnement du partenariat. Que ce soit sur la thém atique de la rivalité Metz - Nancy ou sur l'échec des négociations avec l'université Paul Verlaine de Metz, cette décision a soulev é plusieurs conf lits et luttes. Il co nviendra de les an alyser selon le cadre de cette recherche.

Le second moment c lé à prendre en compte dans l'analyse de ce cas est le renoncement de la convention avec l'ICN, faisant suite à de nombreuses difficultés

rencontrées, notamment d'ordre managérial. Il apparait en effet assez el airement que les relations entre les de ux écoles ont souvent été réduites au strict m inimum. Cela explique probablem ent les incom préhensions qui ont conduit à des divergences d'orientations stratégiques im portantes. Quand on ne se parle pas ou peu, il est difficile de convaincre l'autre du bien fondé de telle ou telle dém arche. C'est ce qui s'est passé dans le cadre de ce partenariat. Même la dénonciation de la convention ressem ble à un non-dit. L'IC N a fait sa voir que celle-ci ne lui convenait plus. Piquée au vif, la CCI de Moselle a tout sim plement cherché à trouver un autre partenaire. Le rôle de s différentes parties prenantes sera à comprendre et analyser.

Ce qui n'a fonda mentalement pas changé m algré ce divorce avec l'ICN, c'est l'incapacité pour l'Esidec de fonctionner seule, sans pa rtenaire extérieur. La décision de rapprochem ent avec l'université Paul Verlaine et l'école d'ingénieur ENIM est le dernier moment clé dans le processus que nous étudierons. Les acteurs sont peu ou prou les m êmes que ceux de 2005, lorsque les négociations avaient échoué avec l'Université notamment. Comment se sont-elles passées cette fois ci ? Cette question m érite assurém ent d'être approfondie. De la m ême m anière, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle peut légitim ent souhaiter tirer les leçons de l'échec avec l'ICN.



La supervision de la gestion d'un aéroport régional

6.1	Introduction	. 142
6.2	L'évolution de l'aéroport	.143
6.3	Les phases et moments clés du cas étudié	.155

Introduction 6.1

Une des trois com pétences essentielles dévolues aux Cham bres de Comm erce et d'Industrie consiste en la gestion d'infrastructures, type ports et aéroports.

L'aéroport de Metz Nancy Lorraine est l'émanation de cette compétence.

S'agissant du dom aine aéroportu aire, c'est l'Etat qui au torise la création d'un aéroport avec les services com pétents en la m atière (Aviation civile, douanes passagers, brigade de police aéronautique...).

Pour assurer la gestion de l'aéroport, un groupement interconsulaire a été créé par un décret du 13 m ai 1991 (Groupem ent In terconsulaire pour la Gestion de l'Aéroport Lorrain : GIGAL). Ce décret précise que « l'objet du groupement est de passer toutes conventions en vue d'expl oiter l'aéroport régional Metz-Nancy-Lorraine, de réaliser tous ouvrages et de gérer toutes activités liées directement ou indirectement à cette exploitation. Le groupement peut être déclaré concessionnaire de cet aéroport ».

Si un groupem ent interconsulaire a du êt re créé, c'est en raison notamm ent du particularisme lorrain et de la r ivalité plus ou moins forte entre les deux capitales régionales, Metz et Nancy. Derrière ces de ux villes, les Chambres de Commerce et d'Industrie de Moselle et de Meurthe et Moselle défendent leur poids dans cette compétition régionale.

C'est pourquoi le décret de création du GIGAL prévoit un paragraphe sur la L'Assemblée Générale du gouvernance comm une entre les deux CCI. « groupement est composée de dix membres, la chambre de commerce et d'industrie de Metz et de la Moselle et la chambre de commerce et d'industrie de Nancy et de Meurthe et Moselle étant représentées chacune par cinq m embres, dont leurs présidents, membre de droit. »

Si l'Etat a la responsabilité de la bonne exécution du décret et le Gigal la charge de la gestion de l'aéroport, il y a une troisième partie pren ante dans ce dossier : le Conseil Régional de Lorraine. En effet, ce dernier est juridiquement le propriétaire de l'aéroport.

Au final, trois interlocuteurs différents pour l'aéroport Metz-Nancy Lorraine : les services de l'Etat, le Gigal et le Conseil Régional.

6.2 L'évolution de l'aéroport

Cette conf iguration de gestion est as sez originale pour s'y arrêter plus attentivement et comprendre la manière dont la Chambre de Commerce et d'Industrie de Moselle se positionne dans ce schéma, que ce soit avec son homologue Meurthe et Mosellan ou avec le Conseil Régional. Les rapports avec les services de l'Etat (police, douane...) sont d'ordre strictement réglementaire et, par conséquent, ne s'inscrivent pas dans notre problématique de recherche.

L'aéroport Metz Nancy Lorrain e est une structure qui com pte près de 700 salariés travaillant sur le site. Ce chiffre est à relativiser puisqu'il inclut 520 personnes dont l'activité est localisée à l'aéroport (centre de tri de la Poste par exemple mais dont l'objet est sans rapport direct avec la structure aéroportuaire).

Dans le détail, il y a précisém ent 80 sa lariés travaillant pour le com pte du groupement interconsulaire. A sa tête, M onsieur W assure la direction du Gigal depuis 1997. C'est un ancien salarié du Conseil Régional de Lorraine, propriétaire de l'aéroport. Par son parcours personnel et son expertise reconnue, il incarne quasiment à lui tout seul l'in stitution qu'il dirige (le Giga l). En ef fet, il suf fit de s'arrêter quelques instants sur l'organigramme du groupement interconsulaire pour le constater. Pour les ressource s humaines, la comptabilité et la communication, une seule personne est afférée à ces différentes tâches. L'essentiel du personnel concerne donc la partie technique dans la gestion d'un aéroport : sécurité, exploitation, maintenance, assistance.

Récemment, à la dem ande d'une des deux ch ambres de commerce et d'indu strie, une personne chargée de travailler à la communication et à l'a mélioration de l'image de l'aéroport a été em bauchée. L'expérience aura été de très courte durée, moins d'un an, car il est difficile de trouver une place dans l'orgonigramme du groupement interconsulaire en dehors des aspects opérationnels. Le directeur de l'aéroport assume totalement ce choix.

« Je n'ai pas besoin d'un directeur de communication car on ne vend rien, le seul produit que l'on vend, c'est de l'assistance aux compagnies aériennes. »

Comme s ouvent lorsqu'un projet au ssi im portant pour une région que l'implantation d'un aéroport voit le jour, l'euphorie gagne rapidement les rangs des principaux protagonistes du dossier.

Ainsi la prem ière décennie d'existence de l'aéroport Metz Nancy Lorraine ne souffre d'aucune rem ise en cause du consen sus à la fois politique et consulaire, prévalant à son bon fonctionnement.

En 1999, la presse régional e se fait l'écho des « résultats commerciaux prometteurs » de l'aéroport. Ce sont près de 300 000 passagers qui sont comptabilisés. Les res ponsables de l'aéroport ne m anquent pas de rappeler qu 'il s'agit d'un chiffre représentant « une hausse de plus de 100% du trafic par rapport à celui enregistré en 1990 par Metz Frescaty et Nancy Essey ».

Le président du Gigal de l'époque, et pa r ailleurs président de la Cha mbre de Commerce et d'Industrie de Moselle, cons tate à la m ême époque avec joie que « l'aéroport connait un succès croissant ». Il évoque aussi des objectifs de développement de la st ructure aéroportuaire. « La disponibilité autour de

l'aéroport, la bonne désserte routière et autoroutière, le prochain TGV dont le tracé est prévu à proximité laissent entrevoir un fort potentiel de développement ».

Peu de nuages donc à la fin des années 90 su r le ciel lorrain de l'aéroport mais au contraire de solides éclaircies, avec le lancem ent de l'activ ité frêt, grâc e à l'implantation du leader mondial dans le domaine (l'entreprise DHL).

Point non négligeable dans le bilan de santé dressé à cette période, l'aspect financier e st pos itif, puisque le bilan atte ignant l'équ ilibre d'exploitation a été atteint pour la première fois lors de l'année 1998.

Au début des années 2000, la CCI de Mose lle a souhaité engager une réflexion sur le positionnement de cet équipement qu'elle juge « vital » pour le développem ent des entreprises. Très vite finalem ent, un constat s'im pose pour les décideurs de l'aéroport. Avec 2,5 m illions d'habitan ts, la région L orraine ne pourra seule nourrir un développem ent de trafic pa ssager suffisant pou r l'aven ir. (Est Républicain, 2003). D'autant plus qu'appara it au m ême m oment la perspective d'arrivée d'une gare de TGV Est à proximité de l'aéroport pour l'année 2007.

Le Gigal, par l'interm édiaire de son président, réfléchit donc officiellem ent en 2003 à un repositionnement stratégique de l'aéroport.

Deux sujets commencent dès lors à êt re fréquemm ent évoqués : l'accueil de compagnies low cost et l'allongement de la piste de l'aéroport.

Sur le prem ier dossier, le président de la CCI57 déclare en 2003 (Républicain Lorrain, 2003) :

« Je n'y suis absolument pas opposé mais il faut savoir que les compagnies low cost dem andent la quasi gratuité pour les services rendus par la plate-forme ainsi que des financements à des partena ires extérieurs. Outre la question de loyauté a vec les autres compagnies, cela pose aussi la question de l'équilibre financier de l'aéroport ».

Quant au projet d'allongem ent de la pi ste, le Conseil Régional de Lorraine, propriétaire de l'aéroport, es t interpellé pour réaliser cet investissement. L'enjeu est clairement posé par les adm inistrateurs de Gigal : développer une activité de frêt cargo.

C'est d'a illeurs dan s cette p remière phase, pendant laquelle les résultats de l'aéroport sont encore satis faisants, que cette décisi on importante d'allonger la piste, pour permettre l'accueil d'avions gros porteurs, est prise. Sa réalisation sera effective en 2006.

Pour autant, m algré cette prise de consci ence sur de probables difficultés futures (et qui ne m anqueront pas d'arriver), le magazine économique du département de la Moselle indique, dans un article consacré à l'aéroport en 2003, que « les décideurs sont à l'unisson ».

A partir de cette date, le débat autour du lo w cost va ê tre récurrent. Il v a surtout devenir une thématique de campagne lors du renouvellement consulaire de 2005 en Moselle. L'équipe sortante avait montré de sérieuses réserves quant à l'opportunité de lancer une telle dém arche. La liste élue lors de ce scrutin a m arqué très nettement une position inverse, militant pour la venue à l'aéroport de Metz Nancy Lorraine d'une compagnie low cost.

L'apparition des compagnies low-cost en Europe occidentale remonte au début des années 1990. Leur m odèle économique repose, d'une part, sur des économies de densité (accélération des rotations, polyvale nce du personnel), et, d'autre part, sur la réduction des coûts connexes (délaisse ment des aéroports principaux pour des aéroports secondaires aux taxes moins élev ées, suppression des services offerts et des intermédiaires commissionnés comme les agences voyage).

Tandis que les grandes com pagnies traditionnelles utilisent des aéroports centraux et m étropolitains, souvent saturés et où les taxes sont rela tivement élevées, le modèle des com pagnies *low-cost* leur im pose de recourir à des aéroports secondaires, où les taxes sont m oins élevées et qui permettent plus de souplesse d'organisation. Elles représ entent près de la m oitié du tr afic des aéroports

secondaires, souvent situés dans des zones dites subcentrales, et jusqu'à 87% de la croissance de l'offre aérienne dans les aéroports de ces zones²⁴.

Ces zones subcentrales sont confrontées à des problém atiques importantes de développement économ ique et/ou de ré industrialisation. Leurs aéroports sont généralement utilisés très en-deçà de leurs capacités. Le développem ent de s infrastructures de transport fait généralement partie de s priorités que se fixen t les pouvoirs publics, pour stim uler le déve loppement d'un terr itoire (autoroute, desserte TGV et, donc, aéroports).

Les compagnies low-cost profitent alors de ce que les pouvoi rs publics des zones subcentrales considèrent le développe ment des aéroports secondaires com me prioritaire, pour mettre les territoires en concurrence, af in de maximiser les aides directes et indirectes publiques dont elle s peuvent bénéficier, au mépris toutefois dans certains cas des règles européennes de la concurrence. Un rapport de force s'impose alors entre pouvoirs publics et compagnies low-cost.

Ce rapide constat sur les principes de f onctionnement des compagnies low cost va être vérifié dans le cas précis de l'aéroport Metz Nancy Lorraine

A son arrivée en 2005, l'équipe nouvellem ent élue à la Cha mbre de Commerce et d'Industrie de la Moselle enclenche donc les discussions po ur accueillir à l'aéroport Metz Nancy Lorraine une com pagnie low-cost. Et cela m algré les réserves, pour ne pas dire les désaccords sur la question, du directeur de l'aéroport et des dirigeants de la Cham bre de Commerce et d'Industr ie de Meurthe et Moselle

« Pour nous, le modèle économique du low cost est discutable. Cela se justifie s'il y a un impact économique. C'est la cas de ville comme Carcassonne, P érigueux avec la venue d'anglais sur leur territoire. Or dans notre région, nous avons un trafic sortant et non entrant et vers le sud.

147

Dobruszkes, F. (2005). Compagnies low-cost européennes et aéroports secondair es : quelles dépendances pour quel développement régional ? Les Cahiers Scientifiques du Transport N° 47/2005 - Pages 39-59

Donc on paye pour que des personnes aillent dépenser de l'argent ailleurs. J'aime à prendre l'exemple de l'aéroport de Frankfurt Hahn et l'impact négatif de Ryanair sur la vallée de Moselle. » (Directeur de la CCI 54).

« Il n'y a pas de terrain favorable au low cost dans notre région » (Directeur de l'aéroport).

Malgré tout, au début de l'année 2006, les contacts noués par le Gigal avec la plus célèbre co mpagnie lo w-cost, Ryanair son t rela tés dan s la pres se (Républic ain Lorrain, 2006). A cette époque, le projet es t même assez précis dans ses contours. Trois avions hebdom adaires de R yanair au calendrier de l'aéroport Metz Nancy Lorraine et à destination de Rome et Milan sont prévus.

Pour autant, le projet va assez rapidement capoter. A te lle enseigne que l'a rrivée de Ryanair est officiellement remise en octobre 2006 (Républicain L orrain, 2006). Deux raisons à ce changem ent de cap : une prem ière d'ordre financière, les exigences de la com pagnie étant jugées incompatibles avec les moyens locaux. Une seconde d'ordre juridique, puisque le directeur de l'aéroport a fait rem arquer qu'il existait plusieurs dossiers de co ntentieux déposés sur les bureaux de différentes jurid ictions françaises par d es com pagnies con currentes. Les subventions indirectes accordées à Ryanair peuvent en effet tomber sous la menace d'un jugement pour entrave à la libre concurrence.

L'échec de ces négo ciations av ec Ryanai r n'altère en rien la volonté et la détermination de l'équipe dirigeante de la CCI de Moselle, de réussir à faire venir une compagnie low cost. Myair sera celle-ci.

Finalement, après une longue période d'indécision, cette com pagnie pose ses bagages à l'aéroport Metz Nancy Lorraine en février 2007. Le président du Gigal et de la CCI 57 déclare :

« Il ne faut pas s'y tromper. Ce premier atterrissage est un événement attendu par l'ensemble des Lorrains. Il s'agit d'un nouvel outil au service du développement de la région, qui confirme que nous avons rempli le contrat. Nous avions annoncé, voilà deux ans, que les low-cost arriveraient au service des Lorrain s, la prome sse est tenue. C'est le fruit d'une volonté politiq ue et d'un travail de persuasion complexe et délicat. N ous y sommes parven us, car tou te la communauté aéroportuaire, la Région les CCI54 et 57 ont joué le jeu». (Républicain, février 2007)

Deux liaisons sont ainsi proposées aux vo yageurs. U ne prem ière reliant Metz Nancy Lorraine à Venise et la seconde à Be rgame. Le choix de l'Italie du Nord est fait tout aussi bien dans une perspective de tourisme que d'affaires.

La concrétisation de ce projet maintes fois annoncé est surtout présentée comme la tenue d'une prom esse de cam pagne. Très rapidem ent pourtant, la réalité des chiffres d'exploitation va faire déchanter les plus enthousiastes.

Nous sommes en juillet 2007, six m ois à peine après l'ouverture des deux lignes low cost, et le s ignal d'alarm e sur la pérennité du low co st est déjà tir é. Annulations de vols, détournem ents et ar rivées tardives en Lorraine dans une aérogare coupée de toute desserte, coefficient de remplissage insuffisant, mauvaise communication, défauts d'engagem ents de tous les acteurs derrière le Gigal. Les problèmes et dysfonctionnem ents étaien t nom breux et le m écontentent des passagers grandissant.

La sortie de piste pour Myair va se fair e en deux tem ps. La liaison avec Bergame va être la première à s'arrêter (Républicain Lorrain, septembre 2007), rejointe très rapidement par celle de Venise (Républicain Lorrain, novembre 2007).

« Le modèle low cost ne fonctionne que si sur 120 places d'un avion, il y a 80% de remplissage aller et retour. Nous en étions loin ». (Directrice CCI57)

« Compte tenu des chiffres d'exploitation et du mécontentement des passagers, cela a débouché sur une réunion de crise à laquelle je me suis rendu. Nous étions tous d'accord pour arrêter là. » (Directeur CCI54)

Si la compagnie est pointée du doigt pour ses ratés, d'autres responsabilités dans cet échec sont m ises en avant telles que le m anque de volonté politique et économique autour de ce projet.

Le scénario catastrophe, que d'aucuns av aient présagé, de l'im plantation d'une compagnie low-cost à l'aéroport Metz Nancy Lorraine, a eu égalem ent pour conséquence de mettre à mal le cons ensus politique qui prévalait depuis l'inauguration de cet équipement.

Comme cela est très bien rappelé dans un dossier spécial aéroport régional en novembre 2007 de l'Est Républicain, l'abouti ssement d'un tel projet en 1991 était le fruit d'un consensus politique qui aura mis 21 années à se dessin er, entre l'idée lancée en 1963 par la CCI de Nancy et son vote en 1984. Le rayonnem ent de l'aéroport n'étant pas celui escompté, ce consensus s'est délité peu à peu.

L'histoire étant un éternel recommencement, c'est bel et bien un second consensus politique qui s'est révélé néc essaire depuis l'échec du low-cost. Et les discours divergent profondé ment. A Nancy par ex emple, les responsables politiques tiennent un discours d'unité ré gionale au tour de l'aérop ort. Le M aire de la ville exhorte à se m ettre tous autour d'une table. A l'inverse à Metz et en Moselle, la tonalité est différente. Le Maire de la ville déclare ainsi en novembre 2007 :

« Il faut changer d'interlocuteur pour le développement de cet aéroport dont l'avenir passe par le frêt. Entre ses envies de développe ment économique et son souci de préservation de l'environne ment, le Conseil R égional a trop de réticences. »

Dès lors la question qui revient souvent da ns le débat est la suivant : « et si l'aéroport régional devenait départemental ? » (L'Ami Hebdo, 2008).

Derrière cette interrogation, il faut com prendre la possi bilité pour le Conseil Général de la Moselle de se positionn er comm e acteur plus pertinent que le Conseil Régional et que le Gigal dans la gestion de l'aéroport. Et pour m ieux justifier c ette vo lonté de prise en m ain, plusieu rs élus d e la m ajorité départementale de Moselle s'appuient sur les difficultés rencontrées par l'aéroport.

« Selon nous, le département de la Moselle aurait l'opportunité de reprendre en main la destinée de l'aéroport sans doute plombé par un nombre trop important de décideurs dans son équipe de direction. Son financement en serait simplifié, ses ambitions plus clairement définies et son intégration au sein du maillage aérien européen plus formellement précisée. » (Déclaration d'élu du Conseil Général de la Moselle, Ami Hebdo 2008)

La concurrence de l'aéroport ne prête pa s non plus à l'optim isme. Nombreux sont les lorrains qui s'envolent tous les jour s depuis les aéroports de Luxem bourg, de Frankfurt Hahn qui accueille Ryanair, de Sarrebruck ou bien encore de Zweibrucken. A cela s'ajoute aussi l'aéroport d'Essey les Nancy, appartenant à la Communauté urbaine du Grand Nancy.

« L'environnement est défavo rable. Avec Luxembourg, nous sommes bloqués pour les liaisons de longue distance et avec Hahn pour le low cost. En plus, la CCI54 est engagée avec l'aéroport d'Essey les Nancy. Au moment de la création de MNL, les politiques nancéens a vaient pris l'engagement de le fermer. Mais il est toujours ouvert et ne se justifie pas. » (Président de la CCI54)

Ce constat lié aux difficultés rencontrées par l'aéroport va am ener à poser les contours d'un débat autour du mode de gouvernance de l'aéroport qui va débuter en 2007 et qui est encore d'actualité à ce jour.

L'enjeu de gouvernance ainsi soulevé pose la question de l'existence m ême du groupement interconsulaire gérant l'aéroport.

Du côté du Conseil régional, l'analyse de la situation doit nécessairement amener à prendre des orientations nouvelles :

« Entre 2000 et 2005, l'activit é de l'aéroport a été satisfaisante ne nécessitant plus de subvention de fonctionnement mais seulement d'investissement. Mais le départ de DHL, puis d'Air Lib, en 2007 l'arrivée du T GV Est avec une p erte de pa ssagers et l'échec du lo w cost, la crise économique, la montée en puissance des aéroports voisins remettent en cause l'équili bre financier. Il faut donc s'orienter vers une structu re public -privé, allian t ainsi compétences techn iques et vo lonté publique. » (Directe ur de service au Conseil Régional)

Du côté des deux Cha mbres de Comm erce et d'Industrie représentant l e groupement interconsulaire, cette volonté affichée par le Conseil régional de proposer une Délégation de Service Public (DSP) alliant public et privé ne manque pas de faire réagir.

« Sur la D SP, soit on se désengage, soit on cherche des pistes de développement. Elles peuvent être des vols vers le Maghreb mais cela restera limité. Je ne vois pas comment l'aéroport peut se développer ». (Directeur de la CCI54)

« Pourquoi faire évoluer la structure ? La structure Giga est un frein pour le lo w cost, donne une visibilité restreinte sur le secteur des charters et n'est que peu adaptée pour le frêt. Mais pour intégrer les CCI dans la futur D SP, il faut dissoudre le GIGAL. » (Directeur de la CCI57)

Ces discussions autour de la gouve rnance de l'aéroport m ènent donc inévitablement vers la piste de la pr ivatisation (Républicain Lorrain, décem bre 2007). Un groupe canadien SNC Lavallin se montre d'ailleurs intéressé à ce sujet.

Il faut dire que la situation financière s'est sensiblement dégradée. En 2008, c'est un déficit de plus de 800 000€ qu'il faut com bler. A hauteur de 60% pour le conseil régional, le reste à la charge des deux CCI (20% chacune).

Il est inté ressant de n oter le d iscours d'un ancien président de la CCI57 et du Gigal.

« Je suis favorable à l'idé e de confie r l'a venir de l'aéroport à une structure privée qui devra définir ses objectifs, à ses risques et périls. Afin d'engager une politique d'exploitation à long terme »

L'actuel directeur de l'aéroport est très réservé à tout projet de priv atisation. En langage diplomatique, cela signifie qu'il y est hostile.

« Il est probable qu'il y a it un partenariat public privé dan s le bu t d e reche rcher un équ ilibre fina ncier.

L'arrivée du privé, par exemple à l'aéroport de Clermont, ne signifie pas pour autant une meil leure gestion. Et puis si le privé vient, il cherchera à réduire les coûts, socialement, c'est difficilement accep table et par ailleurs, p olitiquement, la région n'a pas intérêt à cela. »

Ce que soulève le directeur de l'aéroport sur l'impact politique pour la Région d'une décision de privatisation totale ou partielle n'est pas anodin. A vrai dire, que ce soit pour le conseil régional comme po ur les CCI, leur calen drier éle ctoral respectif est une donnée important qui entre en ligne de compte.

C'est probablem ent ce qui explique (m ême si aucune voix ne le confirm e officiellement) la prolongation du sous traité de gestion avec le Gigal au-delà des élections régionales de m ars 2010. Les Chambres de Commerce et d'Industrie rentrent quant à elles dans un processu s de renouvellem ent de leur instance à l'automne 2010. C'est pour cela notamm ent que la prolongation du sous traité de gestion avec le Gigal cour e jusqu'en octobre 2011, soit après les élections consulaires.

La région Lorraine a lancé en décembre 2009 une nouvelle offre de Délégation de Service Public (DSP), sans cahier des char ges pour gérer l'aéroport ainsi que la ZAC aéroportuaire de 40ha se situant dans l'environnem ent imm édiat de l'aéroport.

En sa qualité de gestionnaire de la structure, le Gigal a pris la décision de ne pas répondre à cette DSP. Les dirigeants de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Moselle nous expliquent ce qui a motivé ce choix.

« L'Assemblée Général du Gigal s'est réunie et a décidé de refuser de candidater . Si la Région souhaite une structure public-privé, juri diquement nous ne pouvons pas faire partie d'un tel montage. Le Gigal n'est plus la structure adaptée.

Il est inclus la gestion de la ZAC aéroportuaire dans la DSP. Mais gérer une ZAC n'est pas le métier d'une Chambre de Commerc e et d'Indust rie. Il faudrait plus alors une société d'économie mixte pour faire de l'aménagement de territoire. » (Elus et direction de la CCI57)

Parallèlement à ce retrait, nous apprenons en juin 2010 que le groupe canadien précédemment cité comme étant intéressé par la reprise de la gestion de l'aéroport, SNC Lavallin, a répondu favorablem ent à l'appel d'offre (Républicain Lorrain, juin 2010). Ce qui a mène la conclusion suivante, pour le moins étonnant, de la direction de la CCI57:

« SNC va demander à la région la même chose que ce que le groupe a obtenu des collectivités locales de Champagne Ardennes pour s'inst aller à Vatry, soit 1,5 millions d'euros de subvention. Alors soit cette demande va être validée par la commission permanente du conseil régional et les CCI rendent les clés. Soit le conseil régional refuse et on repart de zéro. »

6.3 Les phases et moments clés du cas étudié

Au terme de ce chap itre ayant pour objectif de retracer l'évo lution de la gestion d'un aéroport régional, nous pouvons identifi er les phases et m oments clés qui détermineront le cadre de l'analyse de notre modèle de recherche sur ce cas.

Trois enjeux auxquels doit faire face l'aéroport apparaissent clairement.

- L'enjeu de développement stratégique
- L'enjeu d'une gestion courante performante
- L'enjeu de gouvernance

Nous l'avons décrit à travers cette présentation de l'évolution de la situation de cet aéroport depuis son ouverture en 1991 jus qu'à aujourd'hui. L'aéroport s'est cherché et cherche encore les axes de développement stratégique susceptible de lui assurer une pérennité de fonctionnement.

Il y a eu un prem ier temps où c'était le développement du frêt qui était érigé en priorité abs olue. Cela coïncid e avec la décision d'allonger la piste de l'aéroport pour permettre le bon exercice de cette activ ité. Cette décision a été le fruit d'une discussion entre les différentes parties pren antes : le Gigal et so n direc teur, le conseil régional.

Le départ de DHL de l'aéroport et les contraintes telles que l'autorisation des vols de nuits (avec son cortège de mécontentement suite aux nuisanc es) ont ralenti le développement du frêt comme axe stratégique.

Il y a eu dans un second tem ps l'euphorie autour du low cost. L 'arrivée d'une compagnie à bas prix a même été au cœur des élections consulaires de 2005. Après plusieurs tentatives, une compagnie de genre est venue poser ses bagages. Et ce fut plutôt la douche froide tant l'échec a été sans appel. Il s'agit là aussi d'un moment clé dans la vie de l'aéroport, d'autant plus que les différents intervenants n'étaient pas sur la m ême position. Ce qui n'a pas, in fine, em pêcher la prise de cette décision.

Nous ferons dans la 3 ème partie de la recherche un focus tout particulier sur cette décision d'implantation d'une com pagnie low cost. En effet, plus que la décision d'allongement de la piste, ce choix re lève d'un processus dont l'analyse nous parait beaucoup plus riche.

Si le développem ent à m oyen et long term e de l'aéroport est inévitablement une question stratégique, son fonctionnem ent à court term e ne peut être éludé. Se faisant, l'enjeu d'une gestion courante pe rformante est aussi clairem ent posé. La structure Gigal est quelque peu original e pour la gestion d'un aéroport. Surtout, elle confère à son d irecteur une grande autonom ie de gestion courante. Sauf sur des dossiers tels que le low co st par exemple, la C hambre de Comm erce et d'Industrie de Moselle s'accomm ode de cette situation. Pour la CCI 54, la g estion quotidienne de l'aéroport est un non sujet, tant le désintérêt (plus par

désenchantement) pour cette stru cture es t important. Enfin, le conseil régional considère que le fonctionnem ent actuel ne peut plus continuer, tout en reconnaissant les mérites du directeur de l'aéroport en place de puis 12 années. Par conséquent, la mobilisation des parties prenantes autour de la gestion courante de l'aéroport est un élém ent central dans le m écanisme de compréhension du processus de décision à l'aéroport.

Enfin, les discussions et procédures en cours sur la délégati on de service public pour gérer l'aéroport mettent en avant l'enjeu de sa gouvernance. Crée en 1991 à la naissance de l'aéroport, le groupem ent interconsulaire regroupant les deux chambres de commerces et d'in dustrie (54 et 57) est aujourd'hui m enacé de disparaitre. Il apparait clairem ent que le s calendriers électoraux, tant au niveau consulaire que pour le Conseil Régional, rythm ent les avancées en matière de gouvernance. Les changements pouvant s'opér er relèvent pour certains acteurs d'une volonté de renforcer le ur pouvoir et pour d'autres de se désengager de cette structure. Le jeu des différentes parties prenantes dans les négociations en cours sur la gouvernance de l'aéroport, leurs in térêts et leurs déci sions constituent des données im portantes dans l'étude de l'aéroport

Troisième partie : Enseignements de la recherche

7

Modélisation et comparaison des trois études de cas

7.1	In	trod	uction	160
7.2	Id	entii	ication des phases du processus de décision	160
-	7.2.1	Dén	narche processuelle dans les trois études de cas	161
	7.2.1	l.1	La mutualisation des services export	162
	7.2.1	1.2	La stratégie de développement de l'école consulaire	164
	7.2.1	1.3	La gestion de l'aéroport régional	166
7.3	Di	imen	sions de la décision dans les 3 cas	169
7	7.3.1	La c	artographie des acteurs	173
	7.3.1	1.1	Le cas de la fusion des services export	173
	7.3.1	1.2	Le cas de l'école de commerce	176
	7.3.1	1.3	Le cas de l'aéroport	178
7	7.3.2	Une	démarche incrémentale	180
7	7.3.3	Le f	onctionnement entre élus et administratifs : une relation de po	uvoir ?183
-	7.3.4	La r	ationalité mise en œuvre par les acteurs de la décision	185
7.4	La	dim	ension technique du processus de décision	192
-	7.4.1	Le c	as de la mutualisation des services export	193
-	7.4.2	Le c	as de la stratégie de développement de l'école consulaire	196
-	7.4.3	Le c	as de la gestion de l'aéroport	200
-	7.4.4	Les	outils de gestion dans une organisation pluraliste de type CCI, o	discours ou
•	efficaci	té o	ganisationnelle ?	202

7 Modélisation et comparaison des trois études de cas

7.1 Introduction

Ce présent chapitre a pour objet de réaliser , à partir de trois études de cas issues d'un travail de terrain dans une Chambre de Commerce et d'Industrie, une analyse comparée des processus de décision.

Pour cela, nous nous appuyons sur la grille d'analyse présentée dans les deux premiers chapitres de la thèse, issue d'une revue de littérature, et s'appuyant sur un cadre théorique de la décision en pratique à travers l'acteur réseau.

Trois dimensions nous intéressent donc tout particulièrement :

- 1) une dimension temporelle en identifiant les phases du processus de décision, les moments décisionnels clés,
- 2) une dim ension c ognitive pour déterm iner les caractéristiq ues de l'action collective dans une organisation com plexe, qualifiée de pluraliste. La place des acteurs, les connaissances mobilisées, les je ux de pouvoir et les rationalités m ises en œuvre constituent les éléments clés de cette dimension.
- 3) une dim ension instrum entale en qualifia nt la place et le rôle des outils de gestion dans les processus de décisions des trois cas étudiés.

7.2 Identification des phases du processus de décision

Nous avons indiqué, dans la prem ière part ie de cette recherche, considérer l a décision selon une approche processuelle.

Pour rappel, ce que nous cherchons à illu strer par les trois étu des de cas en fonction de notre grille d'analyse :

Dimensions du	Qualification Auteurs	
processus de décision		
Phases du processus	Démarche processuelle	Brechet et Desreumaux, 2007
	Identifications des phases et des moments de la décision	Flanagan, 1954 Glaser et Strauss, 1967

Nous pouvons identifier les m oments clés de s processus de décision à travers les phases de traduction de la théorie de l'acteur réseau.

Nous m obilisons aussi les concepts de « moments c ritiques » de la décision (Flanagan, 1954) et les différent s thèmes de l'étude de la démarche processuelle : la nature des problèm es, la fi nalité des objectifs, le degré de com plétude (Fredrickson et Mitchell, 1984 ; Brechet et Desreumaux, 2007).

Toute décision est précédée au départ d'une controverse (Callon et Latour, 1986). L'identification des problèmes à l'origine de la décision est donc la controverse à laquelle les membres de l'organisation ont répondu dans les trois cas ici étudiés.

Par la suite, la pha se de problématisa tion doit nous perm ettre de com prendre les objectifs qui sont poursuivis par les décisions prises.

Deux manières de les catégoriser peuvent exister :

- 1) c'est une réponse à un problème posé,
- 2) c'est une stratégie définie.

Enfin les phases d'intéressem ent et d'enrôle ment dans l'acteur réseau sont celles correspondant à la mise en œuvre de la décision.

7.2.1 Démarche processuelle dans les trois études de cas

7.2.1.1 La mutualisation des services export

Nous pouvons identifier les phases et les moments clés suivants :

- La controverse/l'origine du problèm e : Les verbatim s que nous utilisons tendent à montrer qu'il s'agit ici d'une prise de conscience dans la nécessité d'œuvrer économiquement à la r econversion d'une région qui a souffert et perdu beaucoup d'emplois. Et, qu' à ce titre, une politique de développement de l'export à destinati on des entreprises doit se concevoir dans un es pace plu s large que celui d e notre CCI. « La Lorraine a été pionnière dans la mutualisation des services d'un service export. Cela est le fruit de l'histoire aussi avec la crise de la sidérurgie. Les institutionnels ont bien compris qu'il y avait obligat ion de s'unir pour réussir la reconversion ». (cadre de la CCI54). « L'export se conçoit au m oins au niveau de la Région » (le directeur administratif et financier de la CCI57). Ou encore, « les Chambres de la Moselle et de la Meurthe et Moselle ont eu conscience que l'international au niveau départemental n'avait pas de sens » (Directrice générale de la CCI57). Ce qui nous am ène à considérer que le degré de com plétude dans les options possibles de décision est fort, puisqu'il repose en réalité sur une volonté politique de traduire une options : soit les CCI m situation pour laquelle il y a peu d' commun leur force, soit elles restent chacune de son côté.

Le moment clé que nous identifions dans cette phase, c'est l'initiative du directeur de la CCI54 proposant aux institutions cons ulaires de la région de travailler ensemble sur cet enjeu autour de l'e xport, en étan t rejo int au ssitôt par son homologue m osellan. « L'impulsion vient du directeu r général en Meurthe et Moselle q ui éta it très branch é par le développem ent de l'internationa l » (Directrice générale de la CCI57).

 La problématisation/ Objectif (s) de la décision : La prise de conscience de l'échelle de réussite d'une politique export et la volonté précisém ent de dépasser le cadre départemental posent la problématique de la mutualisation des services exports d es CCI res pectives. L es tém oignages recueillis lors des entretiens laissent apparaître pour autant deux natures différentes dans les objectif s de cette décision. « Il y a eu une impulsion forte pour coordonner les actions à l'international ». (cadre de la CCI54). Très clairement ici, chez la CCI54, l'obj ectif est précis et prédéfini, correspondant à une vision stratégique. Ce qui ne correspond pas à la nature de l'objectif chez la CCI57. « A l'inverse, le directeur général de l'époque ne s'intéressait pas én ormément à l'international. Son profil contrô leur de gestion lui faisait voir les intérê ts budgétaires d'une telle démarche . ». (directrice générale de la CCI57). L'obj ectif de la décision est plutôt de nature curative ici.

Le moment clé que nous identifions dans cette phase du processus de décision est la création du Service Interdépartemental de Commerce Extérieur (SICE) en 2003, regroupant les services export des cham bres consulaires de Mose lle et de Meurthe et Moselle.

L'intéressement: La décis ion de m ise en commun des moyens concernant l'export des deux CCI implique que chacune d'entre elle puisse y trouver son compte. Tout l'enjeu est alor s de créer les conditions de mise en action de cette décision de m utualisation des services. « La difficulté de la démarche était de faire en sorte que chacun puisse y trouver son compte, chaque CCI tenant à garder son identité, sa légitimité ». (Agent CCI export).

Dès lors, deux moments clés symbolisent cette phase.

- 1) Le recrutem ent extérieur d'un di recteur opérationnel pour la structure mutualisée,
- 2) La mise en commun d'outils (fichiers d'entreprises, logo, site internet...).

Ces deux aspects ont été décisifs dans la création d'une identité régionale d'export.

 L'enrôlement : La décision de m utualisation doit, d'une pa rt, aller de pair avec l'im plication des acteurs exports des CCI respectives dans cette nouvelle structure et, d'autre part, être finalisée par l'arrivée des deux autres CCI lorraines.

Pour le premier enjeu, le moment clé est la mise en place d'une culture du résultat qui a créé des liens et soudé l'équipe régionale export vers un même objectif. Et pour le second, le ralliem ent des CCI 55 et 88 est un moment décisif dans la constitution d'une organisation pleinement établie, à ce stade, au niveau régional et baptisée à partir de là, CCI International Lorraine.

En définitive, sur cette étude de cas , nous pouvons résum er ainsi la dém arche processuelle.

- 1) L'origine de la décision est plutôt ce lle d'un acteur seul ayant su attirer à lui d'autres acteurs.
- 2) L'objectif de la décision de m utualisation correspond à un enjeu de développement stratégique,
- 3) Les options de décision sont restrein tes mais fortement dépendantes du système politique consulaire.

7.2.1.2 La stratégie de développement de l'école consulaire

Nous pouvons identifier les phases et les moments clés suivants :

 La controv erse/l'origine du pro blème : Les élém ents recue illis lors de s entretiens nous permettent très ra pidement de com prendre l'origine du problème de l'école consulaire. Cette dernière est confrontée à une situation difficile, en raison d'une part de la réform e LMD qui nécessite une certification pour délivrer des diplôm es à bac+5 et d'autre part en raison d'effectifs d'étudiants de plus en plus faibles pour un coût de plus en plus élevé. « L'Esidec seul n'avait plus les moyens ». (Directeur administratif et financier de la CCI). « La situation à l'époque, c'était soit on s'allie à quelqu'un soit on ferme l'école » (Un élu de la CCI). Ce raisonnement nous amène à constater que, là encore, le nombre d'options possible à considérer dans le processus de décision est plutôt d'ordre binaire et donc restreint.

Le m oment clé que nous identifions da ns cette phase, c'es t la période de négociations qui s'ouvre alors lorsque cette controverse est posée. « J'ai rencontré les dirigeants de l'ICN. Parallèlement, l'un iversité Paul Verlaine de Metz fa isait pression pour obtenir le partenariat. Je les ai rencontrés également. » (Directeur administratif et financier de la CCI)

- La problém atisation/ Objectif (s) de la décision : Très clairem ent, la problématique consiste, au regard de cette situation, à trouver le partenaire permettant de garantir la pére nnité de l'école de commerce. « Nous devions prendre une décision rapidement. Avec la baisse des effectifs, il fallait vite réagir » (Directeur administratif et financier). « Le risque était grand de ne pas pouvoir ouvrir à la rentrée universitaire prochaine » (Un élu CCI). Le choix de l'ICN est le moment clé dans cette phase du processus de décision concernant la stratégie de développement de l'école. « L'ICN nous proposait un projet rentrant dans nos objectifs » (Directeur administratif et financier). Ces objectifs sont simples: l'ICN apporte les moyens humains et réglementaires nécessaires au fonc tionnement de l'école de commerce consulaire. « C'était pour nous une caution pour faire venir un bac+5 à l'Esidec et une caution d'un corps d'enseignants, donc d'une activité de recherche aussi » (Directrice générale de la CCI). Nous sommes donc ici en présence d'un objectif curatif dans la décision prise.

- L'intéressement : Cette étap e n'est pas allée à son term e puisqu'après quelques années de fonctionnem ent commun, les deux écoles se séparent à l'occasion d'une rupture de convention, prise à l'initiative de l'ICN. Ce « divorce » est le moment clé de cett e phase. La controverse de départ ressurgit donc avec force, les données du problème n'ayant pas changé.
- Une nouvelle phase de problém atisation : Si la nature du problèm e reste la même, le choix d'un nouveau partenaire est par conséquent rendu incontournable. En réalité, ce sont les mêmes alternatives qui s'offrent à la CCI : reconduire le même partenariat mais en changeant les term es ou bien se rapprocher de l'université, candidat recalé à la prem ière tentative. Cette dernière met ce tte fois tous le s atouts de son côté en s'adossant avec une école d'ingénieurs dans ce projet. Le s discussions se font secrètem ent. « Pendant que l'ICN pensait que nous réfléchissions aux modalités d'un ons en réalité avec les autres nouveau partenariat, nous avanci partenaires » (un élu CCI). Le m oment clé est la signature d'une convention de la CCI et l'école de co mmerce avec l'univer sité et l'école d'ingénieur.

En définitive, sur cette étude de cas, nous pouvons résum er ainsi la dém arche processuelle.

- 1) C'est un ensemble d'acteurs diversifiés (élus et direction) qui sont à l'origine de la décision.
- 2) L'objectif de la décision est clairement curatif,
- 3) Un nombre d'options limitées s'offrent aux décideurs.

7.2.1.3 La gestion de l'aéroport régional

Nous pouvons identifier les phases et les moments clés suivants :

- La controverse/l'origine du problèm e : L'aéroport régional est né au début des années 90. La revue de presse que nous avons m enée montre qu'il a rapidement trouvé sa place dans ses prem ières années de fonctionnement. Entre 2000 et 2005, l'activité de l'aéropor t était suffisamment satisfaisante pour ne pas nécessiter de subventi on de fonctionnem ent. Pour autant, plusieurs éléments sont venus enrayer la mécanique de cet équipement. « Le départ à la fois de notre opérat eur de frêt puis d'une compagnie importante, l'arrivée du TGV Es t effective en 2007 entrainant inévitablement une perte de passagers, la crise économique ou bien encore la montée en puissance des aéroports voisins ont peu à peu remis sérieusement en cau se l'équilibr e finan cier de l'aérop ort ». (direction de l'équipement au conseil régional). « Cet aéroport vivote, il lui faut un cap » (un élu CCI). La gouvernance de cet équ ipement est ass ez co mplexe, puisque c'est un groupem ent interconsulaire qui en assure la gestion m ême si dans les faits celle-ci repose essentie llement sur le directeur de l'aéroport et que c'est le conseil ré gional qui est propriétaire de s infrastructures. Dans ce contexte, l'arrivée en 2005 d'une nouvell e équipe d'élus à la tête de la CCI de notre étude constitue un moment clé. « Avec l'intention de réveiller cet aéroport » (Un élu CCI). Plusieurs options de développem possibles : le frêt, l'ouverture de l'aéroport de nuit, les charters, le low cost
- La problématisation/ Objectif (s) de la décision : l'arrivé d'une nouvelle équipe consulaire en Moselle est une donnée im portante puisque dans le principe d'une présidence tournant e avec son homologue m eurthe et mosellan, c 'est le pré sident de la CCI57 qui est auss i le prés ident du groupement interconsulaire. Le reproc he formulé par cette nouvelle équipe concerne la stratégie suivie. Ou plus exactem ent l'absence de stratégie. « On cherche à assurer un équilibre financier mais pourquoi n'y a-t-il jamais de discussion sur pourquoi oi on perd de l'argent ? » (Directrice générale de la CCI). « La seule question que nous nous posons : combien va-t-on perdre ? » (Directeur général de l'autre CCI).

La cam pagne pour les élections consulai res de 2005 a été m enée par l'équipe victorieuse notamm ent sur le thèm e du low-cost. Le m oment clé que nous identifions est cette décis ion d'im plantation d'une compagnie à bas coût. Au regard des engagements et de la convicti on forte constatée chez les porteurs de ce projet sur son utilité, l'objectif de cette décision est précis et prédéfini.

- L'intéressement: Pour au tant, cette déc ision es t lo in de susc iter un consensus. La seconde CCI l'accepte pa rce qu'elle ne souhaite pas un bras de fer dans un dossier qui n'est pas pr ioritaire pour elle. Le directeur de l'aéroport est beaucoup plus catégorique. « Le positionnement de notre aéroport n'est pas celui d'un équipeme nt pour les compagnies low cost ».
 Par la suite, les choix, à la fois, de la com pagnie et de s destinations ne viendront que lui donner raison. L'exploitation d'une ligne à bas coût aura été de très courte durée. Il s'agit in contestablement d'un moment fort dans le processus de décision.
- Une nouvelle phase de problém atisation : L'échec du low-cost oblige, malgré tout, les décideurs de cet aér oport à penser son futur. A ce stade de la recherche, nous avons pu constate r une certaine form e de résignation.
 « L'environnement est quand mê me extrêmement défavorable » (un élu CCI). Au mom ent d'écrire ces lignes, le s discussions tournent plus autour de la gouvernance de l'aéroport et son éventuelle délégation à un opérateur privé.

En définitive, sur cette étude de cas, nous pouvons résum er ainsi la dém arche processuelle.

1) Alors qu'un réseau d'acteurs diversif iés est à prendre en compte dans la décision (Région, 2 CCI, directeur aéroport), ce sont les élus d'une des deux CCI gérant l'aéroport qui ont été à l'origine de la dé cision d'im plantation d'une compagnie low cost.

- 2) Les objectifs poursuivis par ces élus est d'ordre stratégique et politique.
- 3) Plusieurs options de décisions pour le développem ent de l'aéroport étaient possibles sans qu'elles n'aient toutes été envisagées.

7.3 Dimensions de la décision dans les 3 cas

Après avoir identifié les phases du processus de déci sion, nous allons analyser d'autres dim ensions de ce processus : les acteu rs, leurs rationalités e t les mécanismes de l'action collective.

Pour rappel, la partie de notre grille d'analyse s'ag issant de ces différent es dimensions.

Dimensions du processus	Qualification Auteurs	
Acteurs du processus	Identification des acteurs du processus de décision	Desreumaux, 1993
	Structure cognitive des acteurs de la décision	Chermack, 2003 Laroche et Nioche, 1996
Caractéristiques de l'action collective	Connaissance et dynamique de l'action collective	Feldman et March, 1991 Hutchins, 1994 Senge et al, 2007
	Démarche incrémentale VS démarche synoptique	Desreumaux, 1993 Lindblom, 1979
	Pouvoir	Crozier et Friedberg, 1977

Rationalités	Rationalité parfaite ou limitée	Allison, 1971
mises en œuvre		Simon, 1945
	Rationalité politique	Dean et Sharfman, 1996
	Rationalité du modèle garbage can	Cohen, March, Olsen, 1972

La place des acteurs dans le processus de décis ion e st cen trale. A f ortiori en considérant le cadre conceptuel de l'act eur réseau. Dans ce dernier, nous pouvons identifier les acteurs indi spensables pour faire converg er un réseau. C' est-à-dire ceux pouvant s'attribuer l'autorité de pa rler ou d'agir au nom d'un autre acteur (Callon et Latour, 1986). L'acteur réseau considère au ssi la possibilité de f aire appel à des experts extérieurs pour consol ider la création d'un réseau d'ac teurs. Dans le cas d'une organisation com plexe et politique comme une Cha mbre de Commerce et d'Industrie, tous ces élém ents nous paraissent très im portants à isoler.

Nous considérons précisément que la structure cognitive des acteurs est un élément d'analyse significatif dans un co ntexte pluraliste. A ce titre, com me la litté rature nous l'indique, le contexte décisionnel et l'environnem ent concourent à la compréhension de cette structure cognitive (Chermack, 2003). Lauriol (1996) parle lui de facteurs organisationn els extern es et intern es p our étudier le proces sus décisionnel.

Facteurs externes

Il s'agit des éléments extérieurs au fonctionnement de la CCI qui sont de nature à la contraindre de prendre telle ou telle décision. Cela peut être d'ordre réglementaire, structurel ou bien encore relationnel.

Deux contraintes principales peuvent être identifiées :

<u>L'environnement budgétaire</u>: ce sont par de s ressources fiscales, que le Parlem ent autorise à prélever, que le fonctionnem ent des CCI est possible. Q ue ce soit par une taxe additionnelle sur la taxe prof essionnelle avant sa suppression, ou par une contribution à la CET ²⁵, les CCI ne peuvent inscrire leur action en dehors de cette réalité fiscale. Bien que s'agis sant de ressources propres puisque chaque CCI vote son taux d'imposition, cette situation crée un environnement fiscal concurrentiel et constitue un des principaux sujets de débat lors des élections consulaires.

<u>La réforme des CCI</u>: comme cela a été développé dans un chapitre précédent, la régionalisation des CCI a été votée au Parl ement. Ce processus est en cours de réalisation et sera effectif lors du mandat consulaire 2010-2015.

Facteurs internes

Ici, c'est la m anière dont fonctionne l'organisation qui est en débat. En prem ier lieu, et au regard de n otre recherche, le mode de prise de décision est à préciser. En effet, rappelons que les CCI sont de s organismes à « double tête ». D'un côté, les é lus lé gitimes ch oisis par le vote des chef s d'e ntreprises. De l'au tre, la direction et les salariés permanents des CCI.

S'agissant de la CCI de la Moselle, un comité directeur a été m is en place par l'équipe élue en 2005. Son président nous présente son principe :

« Les décisions se prennent bien souvent en comité directeur. Ce dernier se compose ainsi : trois élus en permanence, le directeur généra l, le Directeur d'Appui aux Entreprises et le Directeur Ad ministratif et Financier. Des vice-présidents peuvent égalem ent y assister ponctuellement, tout comme les personnes co mpétentes sur un sujet précis

25 Contribution Economique Territoriale (CET): taxe remplaçant la taxe professionnelle

(aéroport, formation...). Beaucoup de décisions sont prises lors de ces comités directeurs. C'est un organe de discussions et de décisions opérationnelles.

Avant 2005, il n'y avait pas de comité directeur avec les élus. L'avantage d'un tel dispos itif est la réactivité, il y a un contact direct avec les élus »

Si un tel dispositif est assurém ent vécu positivement pour faire la passerelle entre les élus et les directeurs, il n'en dem eure pas moins qu'il reste restrictif quant au nombre de personnes qu'il concerne. Les chef s de services, par exem ple, ne s ont pas associés, même ponctuellement à ces comités directeurs.

Le rôle du contrôleur de gestion au sein de la CCI de Moselle mérite de s'y arrêter quelques instants. Une personne, à mi-temps, remplit pour le compte de la CCI une fonction de contrôleur de gestion. De for mation comptable, elle as sure en réa lité un simple suivi de l'exécution budgétaire. Le contrôle exclusivement budgétaire se justifie par cette néc essité de pr ésenter à la fin de chaque exercice les dépenses réalisées dans chaque service. C ette ap proche se lim ite donc à un im pératif de connaissance des coûts plus que de m aitrise des coûts. Enfin, aucun outil de pilotage de la performance et de déclin aison de décisions stratégiques n'est entre les mains du contrôleur de gestion. Si outil il doit y avoir, c'est au niveau de chaque direction et chaque service qu'il faut les trouver. Les commentaires cidessous résument bien la situation du contrôleur de gestion :

« Il n'y a pas de table aux de bord puisque nous faisons simplement du contrôle budgétaire. Le contrôleur de gestion n'est jamais au courant de la stratégie. Cela pose problème de ne pas avoir de logique descendante.

Il manque une procédure de contrôle de gestion. Il faudrait commencer par avoir des fiches d'actions, avec des

indicateurs. Et enfin, il sera it bien que le contrôleur de gestion soit associé à la préparation du budget. »

7.3.1 La cartographie des acteurs

Pour appréhender le systèm e de relations entre acteurs, il convient d'identifier les personnes directement concernées pour chacun des trois cas (ESIDEC, Aéroport et CCI International Lorraine). En décrivant les objectifs, les enjeux, les atouts et les contraintes des diffé rents protagonistes, les élém ents de convergence ou de divergence au sein d'un réseau d'acteurs peuvent, selon la théorie de la traduction, ainsi être analysés.

7.3.1.1 Le cas de la fusion des services export

Nous identifions plusieurs acteurs dans ce tte décis ion de mutualiser le s services exports des CCI de Lorraine puis dans la conduite de sa réalisation :

- La direction CCI Internati onal Lorraine : le directeu r de ce tte structure est évidemment un personnage central dans le dispositif. Rappelons qu'il a été spécifiquement recruté pour accomplir cette tâche
- La direction CCI54 : c'est au directeur général de la CCI54 que la paternité du projet est attribuée. Les entretiens réalisés auprès des agents exports dans ce département ont clairement permis de ressentir cette culture de l'export au sein de l'institution Meurthe et Mosellane.
- La direction CCI57 : la CCI57 a suivi la démarche, qu'elle a certes approuvé sans réserve, m ais dont elle n'est pas à l'origine. Cette donnée n'est pas neutre au regard du poids économique de la Moselle.
- Les CCI 55 et 88 : ils ne sont pas le s acteurs majeurs de CCI Intern ational
 Lorraine et ont rejo int la stru cture après cou p. Leur po sition est p résentée
 conjointement, la situation étant semblable pour ces deux départements.

 Les élus CCI: l'origine du projet étant le fruit d'une réflexion d'un directeur général, il apparait pertinent de bien faire apparaître la distinction entre élus et direction des CCI.

Nous pouvons résumer la cartographie des ac teurs dans le tableau suivant (Figure 28)

Acteurs Objectif	s (explicites)	Enjeux (implicites)	Atouts Contrain	tes
Directeur CCI International Lorraine	Rendre opérationnelle la fusion des services exports des 4 départements	Imposer une manière de penser et de faire par un management différent	Recrutements extérieurs (directeurs+ agents) Expérience du privé du directeur	Obligation de résultats Peut se faire imposer des orientations Doit tenir compte des sensibilités des territoires
Direction CCI 57	Offrir les meilleurs produits exports aux entreprises	Réaliser des économies par la mutualisation Etre performant dans un domaine qui n'était pas la préoccupation	1 ^{er} département lorrain en nombre d'entreprises exportatrices	Compromis avec les autres départements Intervention d'élus

		de la CCI 57		
Direction CCI 54	Continuer à développer l'export dans une conjoncture économique morose	Faire évoluer l'image de la CCI auprès des entreprises et des partenaires par l'image d'une CCI54 réformatrice	Paternité du projet Rôle moteur, légitimité du directeur de la CCI54	Partager la réussite du projet Conserver l'identité export du 54, la plus développée au départ
CCI 55 et 88	Etre rattachées à une structure performante	Ne pas servir de faire valoir, crainte par rapport à leur poids dans l'entité régionale	Entité « CCI international Lorraine » rassure	Tissu économique moins développé
Elus CCI	Montrer l'efficacité de leur CCI Proximité avec les entreprises	Prendre exemple de cette mutualisation pour s'inspirer de la régionalisation prévue des CCI	Légitimité des urnes	Défendre « son département » dans une structure régionale Jeux politiques

Figure 28 : Cartographie des acteurs sur la décision de fusion des services exports

7.3.1.2 Le cas de l'école de commerce

Sur le m ême principe, nous pouvons identif ier les acteurs intervenant dans le dossier de l'ESIDEC, l'école de commerce gérée par la CCI57 (Figure 29):

- La CCI57 : la décision consistant à nouer pour l'ESIDEC un partenariat est de nature politique, prise par les élus de la CCI. L'objectif es t c lair e t unique : sauver cette école de commerce
- L'ICN : c'est le premier partenaire vers lequel la CCI57 s'est tournée avant de s'en séparer.
- L'université Paul Verlaine de Metz (UPVM): après une prem ière tentative ayant échoué en 2005 (et ayant conduit au rapproc hement ESIDEC/ ICN), l'UPVM conclut un accord en 2009 avec l'ESIDEC
- L'ENIM : cette école d'ingénieu r es t une figure historique du paysage universitaire messin et poursuit un objectif de développement de son rayon d'action. Elle signe aux cotés de l'UP VM et de la CCI57 un accord qui lui confère une place importante dans le dispositif puisqu'elle prend en charge la gouvernance de cette nouvelle entité (UPVM/ENIM/CCI57)

Acteurs Obje	ctif s (explicites)	Enjeux (implicites)	Atouts Contraints	Ş S
CCI 57	Sauver 1'ESIDEC	Afficher la valorisation d'une école de commerce en Moselle	Potentiel fiscal grâce à la taxe d'apprentissage	Difficultés d'exister dans le milieu de l'enseignement supérieur (image/qualité/renom mée) Difficulté politique à cause de la rivalité

ICN Créer	une business school lorraine de dimension	Développer l'ICN en absorbant un concurrent	Visibilité de l'école Certification EQUIS	METZ/NANCY Obligation de nouer un partenariat Dépendant des financements de la CCI 57 Vu à Metz comme le rival nancéen
Université De Metz (UPVM)	Développer l'offre de formation, notamment en alternance Renforcer les liens avec l'entreprise, via la CCI	Renforcer le pôle de gestion de Metz plutôt que celui de Nancy au moment de la création de l'université de Lorraine	Légitimité de l'université et du partenariat proposé	Université coincée entre une école d'ingénieur (ENIM) et la CCI
ENIM Form	er des ingénieurs en logistique Tertiariser l'école	Renforcer le poids de l'ENIM dans le paysage universitaire messin	Gouvernance de la nouvelle structure (CCI/UPVM/E NIM)	Méfiance de l'université UPVM : crainte de voir l'ENIM devenir une université technologique

Figure 29 : Cartographie des acteurs sur la gestion de l'ESIDEC

7.3.1.3 Le cas de l'aéroport

Enfin, s'agissant de la gestion de l'aér oport régional et au re gard des règles de gouvernances, quatre acteurs m ajeurs peuv ent être identifiés et cartographiés (Figure 30) :

- Le directeur de l'aéroport : c'est à lui qu'est confiée la gestion courante de l'aéroport. C'est un personnage central sur lequel repose, plus que de raisons, le bon fonctionnement de la structure.
- La CCI57 : Son président est à la tête de la structure interconsulaire.
 Par conséquent, même si un désir de désengagement pointait, cette responsabilité rappelle aux réalités.
- La CCI54 : Le président et le directeur de la C CI54 apparaissent peu convaincus par les pistes de dével oppement de la structure. Leur engagement dans le groupement interconsulaire les y contraint.
- La région Lorraine : elle est propriétaire de l'aéroport. De ce fait, des décisions telles que l'allongement de la piste, l'ouverture de nuit de l'aéroport sont de son ressort.

Acteurs Object	etif s (explicites)	Enjeux (implicites)	Atouts Contra	intes
Directeur Aéroport	Assurer la bonne gestion Présenter des comptes sincères Faire respecter les règles	Légitimer la gestion du GIGAL	Ancienneté dans le poste, venant du Conseil Régional Large autonomie	Peut se faire imposer des décisions qu'ils ne cautionnent pas

CCI 57	Offrir aux entreprises mosellanes une infrastructure aéroportuaire	S'en désengager sans perdre la face Faire passer des idées telles que le low cost	Présidence alternée du GIGAL	Juridiques : les CCI n'ont plus le droit de financer les déficits de l'aéroport Politiques : l'aéroport est un outil d'aménagement du territoire : risque de désaccords
CCI 54	Chercher des pistes de développement ou se désengager	Très peu impliqué par l'aéroport Doutes sur son opportunité	Présidence alternée du GIGAL	Aéroport d'Essey les Nancy financé par la CCI54. Quelle direction prendre ?
Région Lorraine	Renforcer le rôle de l'aéroport dans une stratégie d'aménagement de la métropole lorraine Diversifier la zone aéroportuaire	Disposer d'un aéroport « dynamique » tout en laissant sa gestion à un tiers	Propriétaire de l'aéroport A en main les clés de la gouvernance	Financières : risque d'éponger des déficits Politiques : l'échec de l'aéroport régional est inconcevable pour l'opinion publique Environnementales : débats sur les vols de nuit

Figure 30 : Cartographie des acteurs sur la gestion de l'aéroport régional

7.3.2 Une démarche incrémentale

Les études de cas montrent que le processus de décision dans une organisation du type CCI gagnerait à s'inscrire dans une démarche incrémentale. Ce constat peut être fait grâce à l'an alyse du cas consid éré comme une réuss ite, celu i de la mutualisation des services export. Mais c'est aussi en partant des anomalies que le chercheur peut proposer des solutions (Mintzberg, 1982). Et donc les dysfonctionnements dans le processus de décision des autres cas permettent également d'enrichir notre réflexion.

Le cas de la m utualisation des s ervices export montrent qu'il est im portant de considérer le processus de décision comme un processus itératif, continu au cours duquel des informations nouvelles viennent aider à la prise de décision.

Quand, au départ, il y a une volonté d'inscri re au niveau régiona l l'activité export des CCI, deux d'entre elles ne rejoignent pas aussitôt le nouveau dispositif. Elles le feront après avoir obtenu les informations qu'elles désiraient.

« Ce sont les visites d'en treprises, les diagnostics d'entreprises, les missions qui ont suscité l'intérêt de nos voisins. La région nous a donné des subventions. Un directeur opérationnel a été recruté. Cette démarche a plu aux vosgiens qui ont demandé d'intégrer cette structure, puis la Meuse » (directeur CCI International).

« La Meuse et les Vosges nous ont rejoints, non sans crainte par rapport à leur poids dans l'entité régionale » (Agent CCI International). « Au moment de l'intégration de la Meuse et des Vosges, j'ai été très p résent dan s ces

départements pour être dans un échange permanent avec ces départements » (directeur CCI International)

.

C'est donc bien une construction pas à pas de cette entité régionale de l'export qui s'est dessinée. C'est un enchaînem ent de rendez-vous qui a perm is d'aboutir, plus qu'une décision tranchée au départ.

Il y a d'abord eu les deux principaux départements. Et dans une approche graduelle, les deux autres ont pu être re nseignés sur leu r modalité d'intégration, sur l'assurance de bénéficier des m êmes conditions de fonctionnem ent que l es deux autres départements et sur la représ entativité dans leur département dans la structure régionale. Comme nous avons indiqué précédemment, que l'objectif de la décision de mutualisation des services export, correspondait à la volonté de mettre en place u ne stratég ie à l'in ternational, la dém arche processuelle que nous caractérisons dans ce cas, s'approche de l'incrém entalisme logique de Quinn (1978). Cela se vérifie notamment par l'apprentissage interactif pour lim iter l'incertitude que nous venons de décrire et qui correspond parfaitement au modèle de Quinn.

Le cas de l'éco le de commerce consulaire montre également une démarche graduelle dans le processus décisionnel. Il y a eu un enchaînement de rendez-vous entre la signature de la première convention de partenariat et la seconde avec d'autres acteurs. La seule différence par rapport au cas précédent, c'est qu'ici l'objectif de la décision est de nature cura tive. C'était la survie de l'école qui était en jeu. Cela se rapproche donc plus du modèle de l'incrémentalisme disjoint de Lindblom (1979).

A l'inverse, le cas prés entant la décision d'implantation de la com pagnie low-cost est intéressant parce qu'il montre un échec. Que pouvons-nous en tirer? Tout d'abord que cette décision ne correspond pas à une urgence de situation. Elle a été planifiée par une équipe d'élus qui en avait fait un thème de campagne important. Cette décision ne respecte pas pour autant la démarche incrémentale dans la version logique de Quinn. En effet, il n'y a eu aucune volont é de mettre en place

un apprentissage interactif. « C'est un choix qui n'était pas le notre. Et qui n'a jamais été le notre » (Directeur CCI54). De même, il n'a y a eu aucune progression notable dans la vo lonté de lever l'in certitude autour du projet. « Plus le dossier avançait, plus j'étais sceptique » (Directeur de l'aéorport). « Ce n'était pas instruit comme projet » (Directeur CCI54).

Nous faisons l'observation aussi qu'il es t souhaitable de s'appuyer sur des informations précises pour décider, plutôt que de considérer le débat clos par avance, pour ensuite chercher des informations pour justifier une décision. Comme le rappellent Crozier et Friedberg (1977), « les jeux politiques influencent la façon dont les informations sont utilisées, sélectionnées et présentées ». Pour le low cost, l'information qui était prés entée consista it à vanter le succès de ce type de compagnie partou t sur le terr itoire français et même européen. U ne information précise au rait con sisté à comm ander une étude de marché validant le modèle économique d'une compagnie low cost dans cet aéroport. « C'est vrai qu'on en a jamais fait. Probablement qu'une étude de marché aurait annoncé cet éche c » (Directrice CCI57)

Plus généralem ent, ce cas montre que les enjeux politiques on tom plètement balayé les connaissances tacites existant autour de ce dossier. Le directeur de l'aéroport, dont l'expérience et la légitimité sont fortes (n'avait-il pas prévenu que le terrain était glissant?). Lors d'un entret ien avec ce dernie r, nous avons été marqués par son argum entaire sur ce su jet. Car au -delà des verbatims très intéressants que nous retenons, il y a aussi tout ce dossier qu'il nous a communiqué sur les échecs d'implantation de compagnie low cost dans nombre d'aéroports. Il s'appuyait notamment sur des coupures de presse montrant ainsi les difficultés financières de tel ou tel aéroport ayant dû concéder trop de conditions pour accueillir une compagnie de ce genre. Il y avait aussi und ossier sur les conséquences législatives, certaines structures à bas coût ét ant épinglées pour entrave à la concurrence. Bref, tout ce que l'on peut qualifier de routines organisationnelles, n'a pas été pris en compte dans cette décision.

Ce qui est i mportant aussi dans la c onstruction d'une action collective, c'est l'importance des représentations externes et la manière de les prolonger (Hutchins, 1991), au final, c'est la répartition des in formations auprès de s acteurs potentiels du processus de décision. Ici, nous pouvons constater que la CCI peut s'appuyer sur plusieurs canaux. Le magazine d'information mensuel en est un parmi d'autres. Il y a dans ce dernier des rubriques « Focus », « Enjeux », « Cas d'école ». Un moyen parfait pour ju stifier une décision. L'arrivée du low cost avait été saluée dans ce magazine. La CCI peut com pter aussi sur une WEB TV et un site internet performant. Et puis, il y a la presse. Nous avons recensé les articles touchant aux thématiques de nos trois ét udes de c as. La parole de s élus CCI y est fortem ent présente. T oujours sur ce dossier du low co st, il est à noter que les intentions étaient clairem ent et publiquem ent affich ées. Dif ficile dès lo rs de ne pas s'y tenir....

7.3.3 Le fonctionnement entre élus et administratifs : une relation de pouvoir ?

Le fonctionnem ent d'une Cha mbre de Commerce et d'Industrie repose sur une structure bicéphale : les élus et les permanents. C'est donc un pouvoir fragmenté entre ces deux catégories d'acteurs qui doit s'insérer dans le processus de décision. D'après Crozier et Friedberg (1977), le pouvoir s'exerce à travers notamment la maitrise de l'information, des règles, de l'environnement et de l'expertise.

Dans les organisations à double tête, les caractéristiques de ces deux catégories d'acteurs peuvent être résumées ainsi (Bower, 1983 ; Eggrykx, 1998) (Figure 31)

	Technocrates	Politiques
Problème	Stimuli filtrés Opportunité de démontrer son expertise Coordination et coopération pour la résolution des problèmes Critères économiques	Stimuli à filtrer Opportunité politique, médiatisation Confrontation en terme de gagnants ou perdants Sélectivité non légitime
Temps	Forte disponibilité, recul possible Projection dans le futur des conséquences pour l'organisation	Faible disponibilité, urgence prime Projection ciblée sur les prochaines élections
Information	Externe : Extensive et systématique Formalisée Interne : Extensive et systématique Contraintes vécues en temps réel et collectivement Traitement de l'information : Analytique	
Loyauté Pouvoir Responsabilité Plan	Envers l'institution et les dirigeants Expertise Contrat de travail Mise en oeuvre	Envers soi ou sa région Légitimité par le vote « Responsable » devant ses électeurs Contrôle global de la mise en œuvre

Figure 31 : Complémentarité entre l es administratifs et l es él us (B ower, 1983 ; E ggrykx, 1998)

La lecture de ce tableau sem ble indiquer que la m aîtrise de l'inf ormation et de l'expertise correspond plus au statut des administratifs. Nous le vérifions à travers les études de cas. Comme nous l'avons déjà indiqué, le directeur de l'aéroport s'appuyait sur un certain nombre de faits pour s'opposer au low cost.

« Nous sommes une région exportatrice de passagers et non importatrice, donc pas de retour sur investissement avec le low cost » (directeur de l'aéroport)

Il y avait donc d'un côté une information extensive et contrainte : il faut un terrain d'adaptation pour le low cost. Et à ce sujet, les doutes étaient clairement form ulés pour cet aéroport. De l'autre côté, il y avait une information effectivement

fragmentée et sélective : le low cost est la solution po ur sortir l'aéroport de sa torpeur.

A l'inverse, sur le cas de la mutualisation des services export, les élus consulaires ont accompagné et p orté politiq uement le traitem ent analytique préalable d e l'information fai t par l es admi nistratifs, ce qui a débouché sur cette décision positive. Plus précis ément, les élus sont partis des constats de base formulés par les cad res pour ens uite vend re politique ment l'ambition qu 'ils portent pour l'export.

Dans le cas de l'école de commerce, élus et administratifs ont travaillé côte à côte. C'est le directeur ad ministratif et fina ncier qui a, par exem ple, joué un rôle important dans la négociation de la première convention. Les enjeux financiers étaient particulièrem ent im portants. C'es t pour cela notamment, que les cadres administratifs ont été présents dans ce dossier.

En définitive, nous pouvons résumer les caractéristiques de l'action collective dans le type d'organisation que nous étudions.

- 1) Le processus de décision correspond à une dém arche incrémentale favorisant une progression graduelle et un enchaînement de rendez-vous.
- 2) Le processus de décision est renforcé par la prise en considération par les élus des savoirs et connaissances tacites des administratifs, surtout lorsqu'il s'agit de les valoriser par des représentations externes.
- 3) La m aîtrise de l'inf ormation et l'expe rtise des adm inistratifs représentent une certaine forme de pouvoir.

7.3.4 La rationalité mise en œuvre par les acteurs de la décision

Nous avons identifié plusieurs phases lors du processus de dé cision pour les trois études de cas. Il convient à présent de co mprendre à quel(s) type (s) de rationalité correspondent ces phases : ra tionalité parfaite ou lim itée, rationalité politique, rationalité contextuelle dans le modèle du garbage can.

La rationalité limitée peut être identifié e par des critères de satisfaction, une non complétude dans le degré de connaissances et des heuristiques décisionnels.

La rationalité politique est m arquée pa r une forte activité diplom atique pour rapprocher des intérêts divergents. Négoc iation, compromis, consensus sont donc au cœur d'une telle approche.

La rationalité contextuelle issue du m odèle « garbage can » se définit par des buts mal définis et une ambigüité organisationnelle.

Cas de la mutualisation des services export : Figure 32

Phases	Moment (s) clé (s) de la phase	Rationalité mise en œuvre
Controverse/Na ture du problème : considérer l'export à un autre échelon	Initiative du directeur de la CCI 54 avançant l'idée de fusion des services, suivi par son homologue mosellan	Plusieurs éléments montrent une rationalité limitée dans cette phase. 1) Un critère de satisfaction clair, l'export se conçoit au moins au niveau régional. 2) Des heuristiques décisionnels : l'expérience dans l'export du directeur de la CCI 54 a fortement ancré son jugement. 3) Des connaissances fragmentées, la CCI 57 ne voyant pas l'intérêt de fusion aussi fortement que la CCI 54
Problématique/ Origine de la décision : mutualiser les services	Création du Service Interdépartemental du Commerce Extérieur	« Il y a eu beaucoup d'entretiens et de réunions entre les deux premiers départements fusionnant ». (Agent CCI international). Ce verbatim pose les bases d'une rationalité politique. Ces réunions ont été nécessaires pour la mise en œuvre d'un budget commun, la négociation de clés de répartition, etc
Enrôlement : créer une identité à la structure	Deux moments clés : le recrutement d'un directeur opérationnel et la mise en commun d'outils (site web,	L'activité diplomatique du directeur export nouvellement embauché est forte. « Je me déplace d'un département à l'autre, je suis sans bureau fixe » « Je fixe les objectifs généraux, mais dans le détail, il faut décliner ce que les départements ont envie de faire, ce n'est pas toujours simple ». Le fait de

	plaquettes, logo)	présenter différemment les objectifs et de valoriser les outils d'export selon les attentes locales confère à cette phase une rationalité clairement politique
L'intéressement I	Deux moments clés : la mise en place d'une culture du résultat et l'intégration des deux autres CCI	L'arrivée des deux CCI dans la structure régionale est le fruit d'un travail de d'écoute et de persuasion pour créer les conditions d'un consensus. De la même manière, le directeur export doit travailler à faire accepter une nouvelle approche de management. « Le fait de demander un reporting régulièrement explique le consensus existant autour de cette démarche de culture d'objectifs » (directeur export). Tout cela qualifie une rationalité politique

Figure 32 : Cas de la mutualisation des services export

En définitive, s'agissant de la décision de mutualisation des services export, il est constaté une rationalité limitée lors de la phase décrivant la controverse de départ, qui tend par la suite vers une rationalité politique le reste du processus.

Cas de l'école de commerce : Figure 33

Phases	Moment (s) clé (s) de la phase	Rationalité mise en œuvre
Controverse/Nature du problème : l'école de commerce joue sa survie	Discussions avec l'université et une autre école de commerce	Cette phase est marquée d'une rationalité politique clairement affirmée. Tant par une activité diplomatique interne, les responsables de la CCI négociant avec les différents protagonistes, que par une activité diplomatique externe. La revue de presse réalisée montre les positions des uns et des autres.
Problématisation/objectif de la décision : trouver un partenaire pour continuer le fonctionnement de l'école	Le choix de l'école de commerce voisine	Nous avons noté une campagne de presse virulente à l'époque de ce choix pour le dénoncer sur le registre « la CCI brade son école au profit d'une autre école, qui plus est, située dans la ville voisine et concurrente » (extrait d'un quotidien local). Incontestablement, la rationalité politique ne plaidait pas pour cette décision. C'est donc une rationalité limitée qui a été adoptée, notamment par des critères de satisfaction. « Ce que nous proposait l'université

		n'était pas à la hauteur. Elle n'était pas prête en 2005 » (directrice CCI)
L'intéressement : Fonctionnement du partenariat entre les deux écoles	Le moment clé est la rupture de la convention de partenariat	Le jugement du fonctionnement de ce partenariat a été source d'insatisfactions pour la CCI. La rationalité politique des deux partenaires a conduit à l'impossibilité d'un consensus sur la marche à suivre pour faire fonctionner le tandem.
Nouvelle phase de problématisation	Signature d'une nouvelle convention avec l'université cette fois-ci et une école d'ingénieurs.	Cette signature s'est faite dans le cadre d'une négociation « secrète » dont la rationalité politique des acteurs ne fait pas de doute.

Figure 33 : Cas de l'école de commerce

En définitive, s'agissant du cas de dé veloppement stratégique de l'école de commerce consulaire, nous constatons une rationalité politique très affir mée lors des phases de discussions et de rapproc hements avec les parten aires poten tiels même si le choix d u prem ier partena riat s'es t plu s f ait in f ine selon les caractéristiques d'une rationalité limitée.

Cas de la gestion de l'aéroport : Figure 34

Phases	Moment (s) clé (s) de la phase	Rationalité mise en œuvre
Controverse/ Nature du problème : Un aéroport confronté à des difficultés, notamment pour assurer un équilibre financier	Arrivée d'une nouvelle équipe d'élus à la CCI 57 avec la volonté de changer la stratégie	Nous constatons ici une rationalité contextuelle. Les buts sont ambigus. « On ne sait pas vraiment quoi en faire de cet aéroport » (élu CCI)
Problématisation /objectif de la décision : développer le low cost	Le moment clé est l'arrivée d'une compagnie low cost	La aussi, c'est une rationalité contextuelle. C'est une opportunité presque accidentelle qui a permis cette arrivée. « Cela avait échoué avec Ryanair. Il fallait trouver quelqu'un d'autre. Cette piste italienne a été investiguée par un élu » (directeur aéoroport). Les buts sont aussi très mal définis. « Nous sommes-nous interrogés sur la pertinence du choix des destinations ? Absolument pas, le choix de Venise a été imposé par le président de la compagnie car il y est originaire »
L'intéressement : créer le consensus autour du low cost	Ce consensus ne sera pas possible, l'expérience du low	Les acteurs de la CCI ont bien compris « qu'il fallait arrêter les dégâts. Ca ne marchait pas »

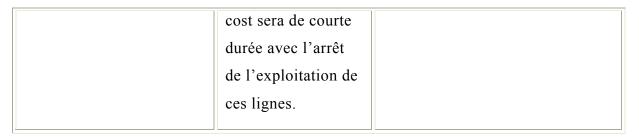


Figure 34 : Cas de la gestion de l'aéroport

En définitive, s'agissant de l'aéroport et de la dé cision d'im plantation d'une compagnie low cost, nous constatons une ra tionalité contextuelle selon le m odèle du garbage can de Cohen, March et Olsen. Finalités ambigües, buts non déf inis, opportunités, caractérisent les rationalités mises en œuvre dans ce dossier.

7.4 La dimension technique du processus de décision

Nous venons de présenter pour les tr ois cas les proce ssus de traduction correspondant. Seul celui ayant trait à la mutualisation des se rvices export est un succès. Dès lors, il con vient à prés ent de faire un focus plus précis s ur le rôle des acteurs dans ces différentes situations de gestion. Plus précisément, l'échec ou le succès dans la constitution d'un espace social entre un réseau d'acteurs est à mettre en perspe ctive ave c l' interaction outils de gestion/acteurs. Qu'il s' agisse de la gestion de l'aéroport, de la stratégie de développem ent de l'école de comm erce consulaire ou bien encore de la mutualisation des services export, les décisions et orientations pris es p ar les ac teurs en présence peuvent êt re accompagnées ou dictées par des enjeux d'instrumentation de gestion.

Pour rappel, Callon et Latour (1991) précisent le rôle central des notions de réseau, de controverses et d'irréversibilité. Le processus global de traduction consiste en la capacité à proposer de nouvelles interpré tations qui déplacent les intérêts des actants d'un réseau. On parle dès lors de convergence vers un problèm e commun. Ces deux concepts d'irréversibilité et de convergence sont une question importante que nous posons à travers notre recherche pui squ'elle questionne sur l'identité des acteurs devant avoir en charge le pilota ge d'une organisation. C'est ainsi que la

littérature portant sur la théor ie de l'acteur réseau fait m ention d'une distinction entre des acteurs promoteurs et des act eurs traducteurs. (Dreveton, 2007). Le s premiers seraient à m ême de garantir l'irréversibilité d' un réseau quant aux seconds, ils permettraient de réussir la convergence. Cela signifie que les acteurs promoteurs sont ceux qui portent un projet et le s acteurs traducteurs ceux qui le pilotent. Pour ces derniers, l'instrumentation de gestion est donc incontournable Les trois études de cas nous perm ettent donc de poser cette question et d'y apporter une réponse.

7.4.1 Le cas de la mutualisation des services export

Comme nous l'avons montré, ce cas est l'illustration d'un processus de traduction réussi en ayant surmonté toutes les controverses possibles.

La distinction entre acteurs promoteurs et ac teurs traducteurs est ic i évidente. Et l'instauration d'une culture du résultat par la mise en place d'un tableau de bord est l'outil de gestion ayant permis de concrétiser la convergence du réseau.

Les acteurs prom oteurs du projet de m utualisation des services exports sont les deux directeurs des CCI 54 et 57 qui ont po rté ensemble le projet. L'initiateur du projet est m ême le directeur de la CCI 54. Son i mplication a consisté dans un premier temps à convaincre son hom ologue m osellan de l'intérêt d'une telle démarche. Ce dernier a considé ré l'aspect financier positif de ce p rojet. Même si les motivations ne sont pas les m êmes, ces de ux acteurs ont par la suite veillé à organiser la m utualisation des services exports. Et cela a abouti notamm ent au recrutement d'un directeur spécifiquement choisi pour assurer cette mission. Par la suite, les « ralliements » des CCI de Meuse et des Vosges doivent être perçus comme l'arrivée de nouveaux acteurs prom oteurs au projet de m utualisation des services export.

L'acteur traducteur est le directeu r de CCI International Lorraine. Si aujourd'hui, cette mutualisation est considérée, à juste titre, comme un succès, sa

mise en place au départ n'a pas été sans di fficulté. Le rôle joué par le directeur de la structure a été déterminant.

« La difficulté de la démarche était de faire en sorte que chacun puisse y trouver s on compte. Il y a eu beaucoup d'entretiens et de réunions entre les deux premiers départements fusionnant. Des réunions notamment avec les directeurs généraux et les opérationnels » (directrice CCI57)

Cette manière d'agir et de faire, dont le directeur de CCI International Lorraine est à l'origine, a ainsi permis la mise en commun d'un certain nombre d'éléments qui ont concouru à façonner l'identité de cette nouvelle structure : ficher d'entreprises, logo, site web...

L'arrivée par la suite de la Meuse et des Vosges s'explique en grande partie par la crédibilité de la démarche entreprise.

Le directeur de CCI International Lorrain e a également compris que son disco urs devait être adapté aux partenaires selon leurs attentes précises.

« Je dois présenter les obj ectifs chaque année aux différentes CCI mais je do is le fa ire d ifféremment selon chacune d'entre elles car il y a une gouvernance différente dans chaque CCI. Et les attentes sont aussi différentes selon les élus. Certains vont davantage être intéressés par les chiffres concernant les bases légères et d'autres par les chiffres concernant les visites d'entreprises par exemple. » (Directeur CCI International Lorraine).

« Il est important que nos él us entendent ce qu'ils ont envie de valoriser » (Directrice CCI57)

En veillant ainsi à respecter, préserver voire m ême renf orcer le s iden tités en matière d'activités exports pour les différentes CCI , le directeur de CCI International Lorraine gagne en crédibilité.

Par ailleurs, la décis ion prise par le di recteur de CCI Interna tional Lorraine d e mettre en place un tab leau de bord perm ettant de piloter l'action d e la structu re dans une logique de résultat est essentiell e dans le processus de traduction. Deux aspects sont à noter.

Le prem ier a trait à la m anière dont ce tableau de bord a été construit. Les entretiens réalisés ave c le s personnels de C CI International Lorraine mettent en avant leur participation à son élaboration.

« Nous avons été associés à la réflexion dans l'élaboration des tableaux de bord. Il y a eu une démarche constructive ». (Conseiller développement 54)

« Le directeur pratique un management coopératif » (Conseiller développement 57)

Sur le principe même d'instaurer une culture du résultat, la légitimité du directeur est telle qu 'aucune remise en cause séri euse n'a pu être possible. Ses méthodes sont acceptées parce qu'il est issu de l'ex térieur de l'organisation consulaire. Son expérience du privé est à ce titre un atout. De la même manière, pour imposer cette nouvelle philosophie gestionnaire tout en ayant conscience qu'il ne s'agit pas forcément de l'habitus traditionnel des établissements publics type CCI, des conseillers en dévelop pement is sus du privé ont été recrutés. « Je sais que je bouscule un peu les codes » (directeur CCI International).

De la sorte, le personnel dédié à l'export est composé à la fois d'agents consulaires traditionnels et d'anciens salariés du secteur privé.

Au fond, cela pose la question de savoir si un directeur déjà i ssu des rangs d'une des CCI d e Lorraine aura it-il p u faire accepter l'instauration d'une culture du

résultat av ec la m ême efficacité que l'actuel directeur de CCI Internatio nal Lorraine. La réponse est probablement dans la question....

Au final, sur ce cas de m utualisation de s services exports, il apparaît très clairement la distinction entre les porteurs de projet (directeurs CCI 54 et 57) que nous pouvons qualifier d'acteurs prom oteurs et le pilote de ce projet (le directeur de CCI International Lorraine) que nous pouvons identifier d'acteur traducteur. La réussite du processus de tr aduction telle que nous l'avons présentée nous amène à conclure à la né cessité de séparation entre les porteurs d'un projet et les pilotes dudit projet.

7.4.2 Le cas de la stratégie de développement de l'école consulaire

Deux phases sont à distinguer. Celle pe ndant laquelle l'Esidec avait noué un partenariat avec l'ICN et celle, p lus récente, ayant abou ti à une convention avec l'université de Metz et l'ENIM.

Les acteurs prom oteurs lors du rapprochem ent avec l'école nancéenne sont d'un côté le directeur de l'ICN et de l'autr e la direction de la CCI57. Dès le départ pourtant, un changement de directeur à l'ICN va changer la donne.

« Il y a eu aussi un problèm e a vec le d irecteur de l'ICN. Celui qui était en place au moment de la signature de la convention est vite parti. Son remplaçant souhaitait de notre part plus de taxe d'appr entissage, ce qui n'avait en aucun cas été con venu. C'est cela qui a conduit à la logique de développements de projets sur lesquels nous n'étions pas en phase. » (DAF CCI57)

Ce changem ent de direction est un élém ent im portant à considérer dans le processus de traduction (dont on sait qu'il aboutira plus tard à un échec de ce partenariat) puisqu'il aboutit à **l'affaiblissement d'un acteur promoteur**. Dès lors

que le nouveau directeur ne partage pas le s mêmes vues sur la nature du projet à porter, il ne peut pas le promouvoir e fficacement dans le réseau d'acteurs spécifiquement constitué. Cela a eu pour conséquence notamment que la CCI57 se retranche derrière le strict « deal financier » qui avait été passé avec l'ICN.

Parallèlement, l'acteur traducteur aurait pu être le directeur de l'Esidec version ICN

« On a conservé aussi un directeur Esidec pour s'assurer que notre politique pour les étudiants Esidec soit respectée » (Directrice CCI 57)

Si les acteurs traducteurs ont pour charge de piloter un projet en tenant compte des diverses représentations des acteurs, aucun outil de pilotage n'a ré ellement été mis en place po ur faire de ce partenariat un attelage performant. Seule une atten tion comptable et budgétaire a été portée par la CCI57. Ce que sa directrice confirme :

« Nous avions une conventi on jusqu'en 2010. Il était indiqué que nous ver sions 300 000€ pour équilibr er le pole messin. Passé la première anné e, nous avons demandé un suivi par une présentation du compte analytique et des champs qui impactent Metz (personnels...) . On regardait simplement les comptes. On ne s' en est pas occupé plus que cela car on se contentait du deal »

Cette situation n'a donc pas perm is à des acteurs traducteurs d'im aginer des innovations managériales susceptibles de générer un consensus. La perte de sens dans l'action des acteurs promoteurs associée aux manques d'outils des acteurs traducteurs explique en partie l'échec du processus de traduction du partenariat ESIDEC/ICN. Ce qui remettra en cause cette décision de partenariat.

La seconde phase est celle ayant aboutie à la signature d'une convention avec l'université de Metz et l'ENIM.

Le rôle des acteurs promoteurs a été déterminant dans la conduite des négociations. Rappelons sim plement que l'ICN a dé noncé la convention sans penser probablement que la CCI57 ne réagirait pa s. Encore m oins qu'elle préparait un contre projet en cou lisse. Les acteurs de ce d ossier ont changé à l'u niversité Paul Verlaine de Metz. Un nouveau prés ident a été élu. Le rôle du 1 er vice-président de la CCI57 a été particulièrem ent décisif. Ce dernier es t également président d'une association des amis de l'université.

« Le message de la CCI étai t c lair. Si l'un iversité s'engageait dans un projet de fa ire revivre l'ESIDEC, la CCI s'engageait de son coté à ne pas donner suite à la dénonciation de convention par l'ICN. Le rôle du 1 er vice-président a été important » (Vice-président Univers ité de Metz)

Les passerelles entre CCI et université ont ainsi pu être posées. Les représentants de ces deux institutions ont été les acteurs prom oteurs du projet créant les conditions de solidification de ce nouveau réseau d'acteurs.

La position de l'ENIM est inté ressante. Au regard des é léments du projet, l'école d'ingénieur joue un rôle d'acteur traducteur. En effet, après qu'université et CCI se soient entendues, l'E NIM a été associé au projet. Son directeur y a rapidem ent trouvé un intérêt, celui de donner une i mage tertiaire à son école m ais surtout il offre des conditions de fonctionnement pouvant satisfaire toutes les parties.

« C'est très simple avec l'ENIM, son directeur décide seul et en informe après le CA. La réactivité de l'ENIM est un outil précieux dans un tel contexte. »

Ces caractéris tiques de f onctionnement de l'ENIM ont perm is de signer très rapidement une convention de partenariat alors même qu'il n'y avait rien d'établi concrètement à l'intérieur de celle-ci.

« On a déc idé de se marier sans savoir comment on allait vivre ensemble. En sac hant seulement que c'était notre intérêt de se marier. On a signé un accord cadre sans qu'il n'y ait rien dedans. »

Ce qu'il y a à mettre dedans pour reprendre l'expression citée ci-dessus, c'est tout simplement l'offre de formation de ce nouveau centre international d'enseignement supérieur de la logistique de Metz.

Dans les faits, les acteurs de ce dossier se sont « échangés » une marque, celle de l'ESIDEC. Elle a été transférée à l'ENIM d'après les term es de l'accord cadre signé.

Mais surtout, c'est l'ensemble de la gouvernance de cette structure qui a été confié à l'ENIM. Cette décision est importante puisqu'elle confie de facto le pilotage de la performance de ce centre de logistique à l'école d'in génieur. La mise en place d'outils de gestion est attendue chez les autres partenaires, CCI et Université:

« Nous avons souhaité insérer dans l'accord signé avec l'Enim une convention de p ilotage. Nous allons d éfinir des outils de contrôle de gestion avec l'Enim alors que la 1 ère convention avec l'ICN était un pur deal fin ancier. » (Directrice CCI57)

« Il est important que le comité de pilotage qui va se mettre en p lace puis se servir à vé rifier la réalisation de nos objectifs par diffé rents ind icateurs » (Vice-président université)

La séparation entre acteurs promoteurs et tradu cteurs appar ait ici aussi très clairement. Ceux qui portent le projet ne doivent pas être ceux qui le pilotent. A ce titre, l'im portance de l'instrum entation de gestion n'apparait pas au début du processus de construction du réseau. En revanche, pour assurer la convergence

totale des différents acteurs, le rôle des ou tils de ges tion est à c e stade beau coup plus prégnant. Il appartiendra à l'acteur tra ducteur de construire l'outil de pilotage et de m ise sous tension de l'organisation le plus perf ormant de telle m anière que chacun puisse y retrouver ses intérêts.

7.4.3 Le cas de la gestion de l'aéroport

Nous avons conclu précédemment à l'échec du processus de traduction relatif à la gestion de l'aéroport régional.

Sur ce cas, il est impossible de faire une distinction entre les acteurs promoteurs et les acteurs traduc teurs. En eff et, les por teurs du projet (à sa voir la gestion d'un aéroport régional) se sont trop souvent confondus avec les pilotes du projet.

L'exemple du low cost est incontestablement celui qui est le plus significatif. Cette décision est le fruit d'une volonté unique de la CCI57 de réussir l'im plantation d'une compagnie low cost. Mais au-delà de la volonté, le choix de la compagnie et les destinations ont égalem ent été choisi es par un représentant de la CCI. Les autres acteurs ont du considérer cet état de fait :

« J'étais s ceptique sur la nais sance de l'affaire. Ce n'était pas instruit, sans étude de marché. Il s'agit aussi d'un modèle économique discutable ». (Directeur CCI 54)

« Je ne suis pas à l'initiative de la démarche mais j'ai du soutenir in fine c ette décision. Mais les décisions sur le choix des destinations n'étaien t absolument pas rationnelles. Le choix de Venise est tout particulièrement con testable. » (Directeur aéroport)

Cette aventure low co st s'est soldée par un échec, qui n'a pas surpris certains acteurs mais qui a aussi été analysé par leur promoteur.

« Les leçons à tirer : s' assurer que le modèle économique soit viable et engager les autres partenaires. (CCI 57) »

La personne pouvant enfiler le costum e d'acteur traducteur aurait pu être le directeur de l'aéroport. Sa légitimité, telle que nous l'avons déjà mentionnée, n'est en aucun cas con testée. C'es t un ancien du conseil régional (propriétaire de l'aéroport) et son sérieux est reconnu par les deux CCI. Il aurait pu donc être cette personne f aisant le lien entre la Région et les CCI. Pourtant deux élém ents importants sont de nature à l'empêcher de pouvoir s'inscrire dans ce rôle :

Dans un prem ier temps, le cadre d'objectifs dans lequel il inscrit son action e st totalement flou.

Mais surtout, il n'a pas pu ou voul u créer les conditions d'une bonne représentation de la situation de l'aéroport auprès des différents acteurs.

Cela aurait pu passer notamm ent par des outils de gestion p lus développés. La région aurait souhaité que des indicateurs de gestion sur l'activité et les m oyens soient m is en place. D e même que de s indicateurs d'environnem ent pour m ieux évaluer le contexte dans lequel les décisions relatives au développem ent de l'aéroport doivent être prises.

Parallèlement, il apparait auss i qu'aucun out il de coordination entre les différents partenaires n'ait été m is en place. La grande autonomie du directeur de l'aéroport s'avère être au f inal in compatible avec le rô le d'ac teur traduc teur qu'il pou rrait (devrait) jo uer. L'o rganigramme de l'aéroport est, à c e titre, rév élateur de ce tte situation. En dehors de son directeur, la quasi-to talité d es effectifs son t des opérationnels (maintenance, sécurité...).

Le cas de l'aéroport fait donc apparaître un e confusion entre acteurs traducteurs et acteurs promoteurs. C elui qui auraît pu fair e le lien e ntre les différentes parties pour créer le consensus n'a pas les m oyens de créer les conditions de cette convergence. Cette dernière n'a pas pu non plus être provoquée par la m ise en

place d'outils de gestion (tableau de bord, indicateurs...) dont l'absence est à noter dans le processus de traduction.

7.4.4 Les outils de gestion dans une organisation pluraliste de type CCI, discours ou efficacité organisationnelle ?

En mobilisant la théorie de l'acteur réseau dans le cadre de no tre recherche, nous cherchons à analyser l'action collective d'une organisation précise. Nous avons ainsi pu comprendre comment sur tro is cas la constitution de réseaux d'acteurs pouvait se réaliser ou pas. Et la théo rie de la traduction nous perm et aussi d'aborder l'interaction entre les acteurs en présence et les outils de gestion. C'est ce que nous venons d'aborder. Il convient don c de déterminer sur la base de notre travail de terrain quel rôle peut jouer l'instrumentation de gestion dans un te l contexte.

Nous avons, dans la revue de littérature , rappelé que de ux conceptions s'opposaient sur la nature et le rôle de s outils de gestion. D'aucuns avancent que ces derniers ne sont pas en soi porteur s de connaissances particulières (Lorino, Journée, Detchess ahar, De la Ville, Mouno ud). Quand d'autres considèren t à l'inverse que l'outil de gestion doit avoir les qualités intrinsèques nécessaires pour avoir une représentation fidèle de la réalité. (Kaplan, Meyssonnier).

Cette question est donc particulièrem ent intéressante à traiter dans un contexte pluraliste fait d'enjeux politiques et de re lations de pouvoir. L'acteur réseau n ous offre la possibilité d'y répondre en précisant le rôle de l'instrumentation de gestion selon la phase du processus de traduction.

Cette partie de la rech erche vise donc à savoir si les o utils de gestion que no us avons pu identifier à tr avers les trois cas étudiés à la CCI ne sont que discours ou pas. Et nous pourrons conclure sur la natu re de l'instrumentation selon les phases de traduction par une grille d'analyse reprenant l'ensemble de nos constatations.

Nous proposons de commencer notre analys e par le cas de la m utualisation des services exports. Comme nous l'avons présenté, le processus de traduction est une

réussite. Et nous avons pu l'expliquer en par tie par la distincti on entre le rôle de s porteurs du projet et le pilote du projet.

Cette mutualisation s'est traduite par plusieurs décisions prises par le directeur de CCI International Lorraine correspondant à plusieurs situations de gestion. DAVID (1996) propose une typologie des outils de gestion en fonction de différentes situations types. Cette grille d'analyse est d'autant plus intéressante qu'elle intègre la notion de représentation dans le rôle des outils de gestion.

Sur le cas de la décision de mutualisation des services exports et selon la typologie de DAVID, nous obtenons :

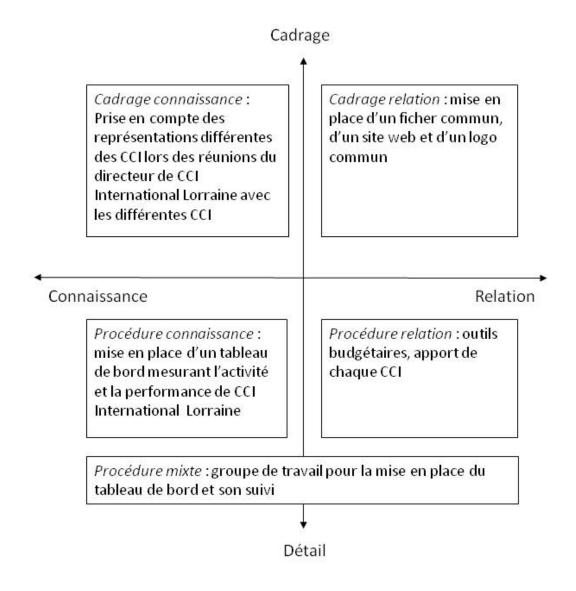


Figure 35: Typologie des outils de gestion

L'outil de gestion qui nous intéresse est bien évidem ment ce tableau de bord permettant de mesurer l'activité de l'entité régionale d'export des CCI. Il convient de rappeler tout d'abord qu'il s'agit d'une innovation m anagériale significative pour une organisation de ce type. Son efficacité doit être jugée par la manière dont les acteurs se sont appropriés cet outil. C e dernier n e f ait-il s implement que s'intégrer dans le disc ours organisationnel prôné par le directeur de CCI International Lorraine ou correspond-il à un réel besoin d'outillage de gestion dans une structure en évolution? Les constats liés à son utilisation sont clairement exprimés par les principaux acteurs du projet.

« La mutualisation régionale a créé une dynamique.

Les équipes des quatre CCI se réunissent une fo is par mois.

Cela est im portant pour que les quatre équipes entendent le même mess age. Par exemple, pour insister sur des actions particulières à mener. » (D irecteur CCI International Lorraine)

« La mutualisation avec l'instauration de cette culture du résulta t a c réé une ém ulation entre les différents départements. Elle a aussi et surtout permis de façonner une cohésion de groupe sur la poursuite d'objectifs communs. Le directeur fait un reporting mensue l des tableaux de bord en organisant une réunion de groupe. Cela permet de mettre l'accent sur les temps forts pour le mois d'après. C'est très positif, c'est comme un challenge. » (Conseiller en développement CCI International Lorraine)

« Il a fallu trouver sa pl ace avec ces nouveaux outils mais le cœur de métier reste le même. Cela donne une lisibilité que nous n'avions pas avant. Nous sommes plus proactifs qu'il y a quelques années et moins attentistes. Et il nous faut absolument être réacti f pour adapter l'offre à la demande. » (Conseillère en déve loppement CCI International Lorraine)

Au regard de ces élém ents et à l' identification d'u n acteu r tr aducteur e n la personne du directeur de la stru cture CCI International Lorraine, nous pouvons constater dans le cas présent que la mise en place d'un tableau de bord a joué un rôle de stabilisateur dans la constitution du réseau d'acteurs atour de ce projet. Il s'agit d'un élément décisif dans la phase de mise en œuvre de l a décision de mutualisation des services export.

C'est grâce à l'outil de gestion qu'il a souhaité im planter que le succès du processus de traduction a pu être total. En phase d'enrôlement, le tableau de bord a joué un rôle instrumental et non rhétorique.

A cet effet, nous somm es assez éloignés d'une approche exclusivem ent narrative des outils de gestion. Dans une telle conception, il conviendrait de signifier que les acteurs en présence lisent le discours por té par l'outil en question, en fonction des textes déjà existants et déjà lus dans l'organisation. Dans le cas présent, il est à noter qu'une telle dém arche est nouvelle pour les CCI et qu'elle veille surtout à garantir l'efficacité de la structure en respectant les représentations des différents acteurs.

En dupliquant ce raisonnem ent s ur le cas de la stratégie de développem ent de l'école de commerce consulaire, nous constatons un résultat analogue

Lors du partenariat avec l'ICN, aucun outil de pilotage n'avait été conçu et mis en place par la CCI57. De telle m anière, la relation se résum ait à un simple engagement financier. Cette absence d'in strumentation de ge stion à ce m oment peut être mise en lien avec l'incapacité de stabilisation de ce réseau d'acteurs.

Cette situation semble avoir suscité une prise de conscience chez les représentants de la CCI de la nécessité de corriger le tir avec les nouveaux partenaires : ENIM et université. Cela se traduit présentement par l'objectif de mise en place d'un comité

de pilotage lorsque le proje t en te rmes d'offres de formation sera définitivement finalisé.

« Nous allons définir des out ils de contrôle de gestion au sein de ce comité de pilotage» promet la directrice de la CCI57. A ce titre, l'absence d'un contrôleur de gestion au sein d'un établissem ent public de type consulaire aussi im portant que celui de la Moselle, s e fait ressentir tout particulièrement à de tel moment. En reprenant le rôle que Bollecker (2004) identifie pour les contrôleurs de gestion dans le processus de traduction de l'acte ur réseau et en rappelant la néces saire distinction entre acteurs promoteurs et acteurs traducteurs, nous pouvons parfaitement concevoir un rôle d'intermédiaire, de porte-parole pour un contrôleur de gestion à la CCI veillant à l'animation de ce comité de pilotage.

Si dans la phase de négociations et de jeux politiques, le besoin d'instrum entation ne s'est pas fait ressentir, nous pouvons anticiper ce besoin dans la phase opérationnelle du projet. Si la phase d'intéressem ent est à ce jour réussie, celle relative à l'enrôlement ne pourra qu'être facilitée par la structuration de ce com ité de pilotage dont il reste le contenu à définir. En d'autres termes, cela confirme le rôle de stabilisation des outils de gestion dans un réseau d'acteurs.

Sur le con tenu du com ité de pilotage, quelques pistes sont avan cées dans les discussions avec les principaux acteurs concernés.

« La manière de construire ce c omité e st c apitale. L'outil doit se construire avec les retou rs des acteurs du terrain. S'ils ne sont pas associés, cela ne m archera pas. Et puis, il est à parier qu'il pourra évoluer dans le temps, il est important d'avoir un pilotage dynamique pour s'adapter sans arrêt à l'environnement. »

« Il s era importan t d' identifier les objectifs prioritaires pour les différents partenaires. Le comité doit avoir pour but de rationaliser les écarts de représentation qu'il pourrait y avoir en proposant, par exemple, une série d'indicateurs différents couvrant l'ensemble des représentations. »



Enseignements et préconisations de la recherche

3	.1	Introd	uction	209
3	.2	Élabor	ation d'un guide des bonnes pratiques	209
	8.2.1	Lap	remière partie du processus de décision : de la controverse de	départ à la
	décis	sion		209
	8.2.2	2 Que	lle instance décisionnelle ?	214
	8.2.3	B Las	econde partie du processus de décision : sa mise en œuvre	216
	8.2.4	l Lap	lace des acteurs dans le guide des bonnes pratiques	224
	8.2.5	5 Que	l sens donné aux outils de gestion ?	224
	8.	2.5.1	La logique financière et institutionnelle	225
	8.	2.5.2	La logique instrumentale	226

8 Enseignements et préconisations de la recherche

8.1 Introduction

Dans le chapitre précédent, nous a vons appliqué notre grille d'analyse du processus de décision dans une organisation complexe. Nous avons ainsi vu, selon une approche « décision as practice » co mment se déroulait ce processus en identifiant les phases qui le composent et le rôle d es acteurs. Enfin, la p lace des outils de gestion dans ce contexte nous intéresse tout particulièrement.

Ce dernière chapitre de thèse a l'objectif de présenter ce que nous considérons être les apports principaux de ce travail de rech erche. L'analyse de trois études de cas, diverses et ayant eu des conclusions diffé rentes, peut nous perm ettre de proposer un guide de bonnes pratiques pour la conduite du processus de décision dans les organisations complexes.

La logique conceptuelle que nous avons rete nue, privilégie l'aspect pratique dans le fonctionnem ent or ganisationnel. Ce tte proposition est donc de nature à correspondre à cette approche.

Par ailleurs, au-delà de l'élaboration de ce guide de bonne s pratiques, nous pourrons nous interroger sur des concepts clés de notre recherche au regard de leur positionnement actuel dans la littérature.

8.2 Élaboration d'un guide des bonnes pratiques

8.2.1 La première partie du processus de décision : de la controverse de départ à la décision

La qualification du processus de décisi on dans les CCI dont nous disposions jusqu'à présent était celle du « décideur express », qu'Eggryckx (1998) avait complété en connotant négativement « décideur express m édiatisé ». Pour rappel, la press ion électorale liée aux élections c onsulaires tous les cinq ans et la faible disponibilité des élus qui s ont avant tout des chefs d'entreprises étaient les deux principaux griefs po ur repou sser la pro position d'Eisenhard t (1989) s ur la performance plus grande des décisions rapides.

Notre rech erche tend à m ontrer que les caractéristiques positives du décideur express, telles qu'elles sont p résentées par Eisenhardt, sont transposables aux organisations consulaires.

Ce sont les dimensions du processus de dé cision que nous avons testé, à travers la grille d'analyse, qui nous permettent de corroborer ce constat.

La critique du décideur e xpress s'appuie sur une dim ension temporelle, liée aux échéances électorales consulaires, qui est pourtant incom pressible. C'est une donnée avec laquelle nous devons com poser. Même si des m ajorités peuvent se succéder à elles-mêmes, et donc travailler à plus long terme dans le processus de décision, la possibilité «d'alte rnance politique » ne peut être écartée. La CCI de notre étude a ainsi connu cette situation après les él ections de 2005. C'est donc la question de la performance de la décision dans un processus qui se pose plus que le simple constat d'un processus de décision rapide.

<u>Proposition 1</u>: Cette perform ance peut être atte inte dans le cas d'organisations complexes selon plusieurs critères :

- 1) La pratique de la décision basée sur des heuristiques décisionnels,
- 2) L'écoute des conseils formulés par les conseillers des décideurs,
- 3) La recherche du consensus.

Tout d'abord, nous souhaitons souligner la part des heuristi ques décisionnelles dans les études de cas. Cela est vrai auss i bien pour la décision de mutualisation des services exports, qui est une réussite indéniab le que pour la décision d'implantation d'une compagnie low cost, qui a été un fiasco intégral.

Pour rappel, nous pouvons identifier comme principales heuristiques décisionnelles l'intuition et l'expérience (Krabuanrat et Phelps, 1998).

Nous avons identifié l'origine de la décision de mutualisation des services exports à travers le jugem ent du directeur de la CCI54. Ce dernie r a joué un rôle m oteur. Avant d'occuper cette responsabilité dans une institution consulaire, il exerçait une activité professionnelle ay ant trait au dé veloppement des entreprises à l'international. Nous avions no té une remarque d'un cadre de la CCI57 lorsque nous avions pris possession de notre bur eau et que nous cherchions, à ce m omentlà, à être orien té ve rs les in terlocuteurs pour les trois études de cas. « l'export, il faudrait que vous commenciez par rencontrer le directeur de la CCI54. C'est lui qui vous explique ra le mieux la situati on. C'est le spécialiste Incontestablement, cette expérien ce passée a pesé sur la prise de décis ion ayant conduit à la m utualisation des services. Les verbatims que nous avons recueillis laissent apparaître, à ce tire, une certain e fierté face à u ne décision assez un ique pour les organisations consulaires. « La Lorraine a été pionnière dans la mutualisation des services d'un service export » (un ag ent de CCI international). Dans le même temps, les décideurs de l'autre Chambre de Commerce et d'Industrie ne peuvent se prévaloir de la même capacité de jugement sur cet enjeu de l'export mais m ettent en avant l'intuition d'une so urce d'économ ie d'échelle pour le fonctionnement pour une efficacité plu s grande. « Notre espérance au départ était de faire plus pour l'export, mais avec les mêmes moyens » (Directeur administratif et financier CCI57)

La réussite de ce cas permet de faire le parallèle avec celui de l'implantation de la compagnie low cost.

Dans ce dossier, la capacité de jugem ent sur la faisabilité d'un tel projet aurait dû être confiée au direct eur de l'aéroport. « *Je suis en place depuis quinze ans, je connais bien la structure* ». (Directeur aéroport). Cela est d'autant plus vrai que sa

compétence de gestion est reconnue par tous les acteurs de l'aéroport. Que ce soit par le conseil régional.

« C'est un ancien de la Région, que nous connaissons et estimons. Cette relation de confiance est précieuse dans le fonctionnement de l'aéroport » (cadre conseil régional).

Ou que ce soit par les acteurs des CCI respectives.

« C'est un bon gestion naire, très impliqué, a vec un engagement personnel très fort » (directeur CCI54).

« La gouvernance de l'aéroport repose beaucoup sur ses épaules » (directrice CCI57).

Pour autant, nous avons montré dans le chapitre précédent que sa réserve vis-à-vis du low cost n'avait absolum ent pas été prise en compte. Son expérience, son intuition, s a capacité de jugem ent aura ient pourtant constitu é ces heuris tiques décisionnelles importantes dans le cadre d'un processus de rapide.

Cela nous am ène ensuite à valider l'idée selon laquelle les décideurs dans un processus rapide et dans une organisati on complexe doivent s'appuyer sur leurs conseillers. Ici, c'est la com plémentarité entre les élus, qui sont les décideurs, et les administratifs, qui peuvent être précisément ces conseillers, qui est en jeu.

La bonne marche de la structure bicéphale (élus/direction) est importante car elle est de nature à perm ettre la valori sation des connaissances tacites des administratifs par les élus. C'est un pouvoir fragmenté et non personnalisé que nous avons décrit dans le précédent chapitre.

Ce bon fonctionnem ent est la condition au préalable indispensable pour la recherche d'un consensus dans le pro cessus de décision. Ce consensus a été rapidement obtenu s'agissant de la décisi on de mutualisation des services export.

De mê me, é lus et a dministratifs ont m arché dans la m ême direction lors de la décision de rapprochem ent avec l'école de commerce voisine. Le seul cas pour lequel nous constatons une décision sans recherche de consensus est celui sur l'implantation d'une com pagnie low cost. La recherche d'une décision à valeur ajoutée électorale a été priv ilégiée très clairement. Cela expliqu e le caractère précipité de ce choix.

Enfin, nous défendons l'idée que dans le co ntexte pluraliste, une prise rapide de décision permet d'envi sager plus d'alternatives. Dans le cas où la situation l'exige, l'urgence de la décision peut ai nsi être bénéfique. Prenons l'exem ple de l'école de commerce consulaire dont la prem ière décision l'a conduite à se rapprocher d'une autre école de comm erce au détriment d'un autre choix possible (partenariat avec l'université). Il a été m is fin à ce rap prochement et il s'en est suivi une seconde décision actant une convention de fonctionnem ent a vec l'université (avec une école d'ingénieurs adossée également au projet). Ce co nstat simple pourrait nous am ener à conclure que l'urgence de la s ituation à l'époque a amené la CCI à prendre la m auvaise décision puisqu'in fine, elle s'est rapprochée aujourd'hui de l'université, solution envisagée dès le départ. Dans une organisation aussi complexe qu'une CCI, cette conclusion serait assez simpliste. En effet, nous pensons à l'inverse qu'en situation d'urgence, la rapidité de la décision perm et de réduire la com plexité des sens. L a première décision n'était pa s la plus sim ple à prendre. Nous avons pu noter par exem ple une campagne de presse virulente pour la dénoncer sur le registre « la CCI brade son école au profit d'une autre école, qui plus est, située dans la ville voisine et concurrente » (extrait d'un quotidien local). Incontestablem ent, la rationalité politique ne plai dait pas pour cette décision. Et il est fort à parier que sans ce tte situation d'urgence, elle n'aurait pas été prise. Mais ce qui a fait sens pour les dé cideurs, c'était l'objectif de survie de l'école. « Aujourd'hui, on revient à la situation envisagée dès le départ. L'université n'était certai nement pas prête en 2005 » (la directrice de la CCI). Et si la première décision a été remise en cause, c'est en raison de plusieurs éléments,

des m icrodécisions (changem ent de di recteur, nouveaux objectifs...) qui ont précisément fait perdre ce sens aux acteurs de la CCI.

8.2.2 Quelle instance décisionnelle ?

Cette question mérite d'être dans le guide de bonnes pratiques que nous souhaitons élaborer.

Le bureau comprenant les principaux élus (P résident, vice-présidents, trésorier) et les directeurs (DG, DAE, DAF) est pré senté comme la véritab le in stance décisionnelle. Plus que les Assemblées Générales. Ce qui rejoint Mintzberg (1986) parlant des assemblées consulaires comme un conseil de « façade ». Alors, même si dans les faits, et en raison des im pératifs législatifs notamment, les décisions doivent faire l'objet d'un vote en AG, le bur eau occupe une place de plus en plus importante. A ce sujet, les rapports des Chambres Régionales des Comptes (CRC) font état de la progression des effectifs du bureau dans plusieurs CCI.

Surtout, deux aspects du fonctionnement des Assemblées Générales nous semblent problématiques :

- 1) l'absentéisme en Assemblée Générale,
- 2) le risque d'apparaitre comme un théâtre politique.

Les rapports des CRC évaluent presque systématiquement la présence des élus en AG. Il avait été constaté dans la CCI de Moselle un absentéism e élevé, que la nouvelle équipe élue en 2005 a réussi à faire diminuer.

Nous avons consulté les procès verbaux d'Assemblées Générales de la dernière mandature de l'institution consulaire av ec laquelle nous avi ons notre convention de recherche. Plusieurs éléments peuvent être m is en avant à la lecture de ces PV. Tout d'abord, il s'agit sim plement de faire adopter les points essentiels perm ettant le f onctionnement de l'org anisation : adop tion du bu dget pr imitif, puis d'un

éventuel budget com plémentaire, création d'un poste, dem andes de subventions... Mais ces motions sont clairem ent l'occa sion de faire de la politique dans une Assemblée où il y a une m ajorité, la liste élue et une opposition, les représentants de la liste battue. Ce qui donne lie u à des échanges de ce genre. « Un budget à la hauteur des ambitions pour les en treprises de notre département » « Mais surtout une hausse de la fiscalité qui va peser sur la compétitivité de no s entreprises ». Enfin, s'agissant spécifiquem ent des cas étudiés, il ressort qu'ils ont été abordés surtout dans une logique d'information. Par exemple, pour l'Esidec : « Qu'en est-il de l'école de commerce ?» (Question d'un élu) « Notre volon té est de main tenir une école de haut niveau à Metz (...) Nous appliquerons purement et simplement le plan stratégique adopté lors d' une précédente Assemblée. Ce plan prévoyait le rapprochement avec l'ICN ». Dans les faits, dans le m ême temps, la CCI était e n contact avec un autre partenaire potentiel, l'université....

Nous avons aussi consulté les procès ve rbaux des commissions de finance durant la dernière mandature. D'une longueur très courte, ils ne nous ont pas renseignés significativement.

C'est pour cela aussi que nous pensons qu'il n'est pas forcem ent gênant de voir l'Assemblée Générale des CCI comme un simple conseil de façade. C'est un lieu de théâtre politique qui, s'il était l'or gane décisionnel de la CCI inscrirait les décisions dans une lo gique de légitim ation de leur action et non une logique de pilotage, celle que nous pouvons objectivement souhaiter.

<u>Proposition 2</u>: Il nous sem ble bien plus per tinent de f aire du bureau l'instance décisionnelle au sein duquel des acteurs permanents ou ponctuels apporteraient leur expertise et leur légitimité pour aider à la prise de décision.

En définitive, dans les différentes phases du processus de décision que nous avons identifiées, celles correspondant à la na ture du problèm e (le diagnostic, la controverse) et à la problém atisation (objectifs de la décision) peuvent être rapidement traitées par les décideurs en respectant le s principes d'heuristique s

décisionnelles, de consensus et de prise en compte des connaissances tacites des conseillers.

La pertinence du bureau comm e instance décisionnelle montre la complémentarité entre élus et administratifs

8.2.3 La seconde partie du processus de décision : sa mise en œuvre

La mise en œuvre d'u ne décision est pa rtie intégrante du processus décisionnel (Mazzolini, 1981; Glueck, 1976). Nutt (19 99) considèrent que c'est un e étape dans laquelle les acteurs d'une organisa tion doivent adapter leur com portement. Pour certains auteurs, le processus de décision s'achève par une évaluation, un feedback des choix réalisés. (Glueck, 1976; Drucker, 1967).

Si le contexte organisationnel des institutions consulaires est de nature à produire des « décideurs express » au début du proces sus de décision, la suite de ce dernier s'inscrit dans une logique incrément entale telle que nous l'avons précédemment décrite. Pour rappel, c'est un en chainement de rendez-vous qui a marqué la mise en œuvre de la décision de mutualisation des services export.

La logique incrém entale s'explique par les enjeux politiques, le rapport de force que les différents acteurs voudron t faire valoir à la suite de telle ou telle décision. Dans les organisations politiques, toutes le s décisions sont de nature à m enacer la répartition des ressources organisationne lles (Pettigrew, 1977). Un individu peut voir son statut changer, son pouvoir évoluer. Cela rejoint la notion de sensemaking (Weick; 1979,1995) reprise dans un certain nom bre de travaux (Gioia et Chittipeddi, 1991). L'idée est de com prendre comment les individus acteurs d'une situation de gestion perçoivent, intègrent et mettent en œuvre le discours stratégique de l'organisation dans laquelle ils opèrent.

Cet éta t d es lieux n ous am ène à f aire d eux princ ipales prop ositions da ns l'élaboration du guide de bonnes pratiques.

<u>Proposition 3</u>: Faire appel dans un premier temps à des acteurs extérieurs aux jeux politiques pour légitimer les décisions.

<u>Proposition 4</u>: Mettre en place u n véritable cont rôle in terne permettant le suivi des décisions.

Cette recherche montre l'opportunité de faire appel à des acteurs extérieurs pour assurer la convergence d'un réseau. En cela, nous rejoignons Dreveton (2007) sur la possibilité d'obtenir ainsi un cons ensus. Le succès du cas des serv mutualisés de l'export tient pour beaucoup à l'em bauche d'un directeur opérationnel venant de l'extérieur de la CCI. De la même manière, l'embauche d'agents de développem ent issus du priv é a beaucoup joué dans l'adoption et l'adaptation à la culture de résultat prônée par le directeur. Le fait d'être un acteur extérieur à la CCI a donné au directeur une totale légi timité dans les arbitrages qu'il a du f aire et dans les m éthodes qu'il a voulu im poser. En 2011, le directeur de CCI International a annoncé son départ. « Ma mission est accomplie (Républicain Lorrain, juin 2011). Le succès aurait-il été à la même hauteur si un cadre d'une CCI avait pris la charge de CCI International Lorraine ? Il est p ermis d'en douter car il aurait fo reement été regardé de plus près dans ses rapports avec les CCI départem entales e t n' aurait probablement pas pu im poser d'autres méthodes que les siennes, issues du fonctionnement habituel des CCI.

S'agissant de l'aéroport, nous avons déjà dé crit la légitimité très forte du directeur de l'aéroport. Il aurait du (pu?) être cet acteur ex térieur dont nous venons de souligner le rôle.

Nous le vérifions aussi avec le dernier cas, l'école de commerce. La décision de rapprochement en tre l'éco le de commerce consulaire et l'un iversité a été grandement facilitée par la présence d'un autre acteur, l'école d'ingénieur qui est adossée à ce projet. C'est à cette dernière d'ailleurs que la gouvernance de la nouvelle structure a été confi ée avec notamment la mise en place d'un comité de pilotage.

Recourir à des acteu rs extérieurs, à la condition qu'ils soient légitim es, est de nature à faire correspondre les diverses représentations possibles que la rationalité politique, dans de telles organisations, est de nature à générer. Et nous avons décrit précédemment cette rationalité politique dans les processus de décision

Une étude de l'INSEAD a perm is de comprendre comment Richard Descoings, le patron de Sciences P o, a procédé pour prendre des décisions politiquem ent difficiles en s'appuyant des acteurs extérieurs à l'école qu'il dirige. Arrêtons nous quelques instants sur ce cas.

La construction d'un réseau dans une organisation pluralis te : Le c as de Scien ces Po Paris.

La pratique de gestion à l'Institut d'Et udes Politiques (IEP) dirigé par le très médiatique Richard Descoings est un ex emple intéressant montrant comme ce dernier a réussi à faire converger autour de lui un réseau d'acteurs. Une étude récente réalisée par l'INSEAD retrace de manière très opportune la manière dont il a du procéder pour vaincre les résistances au changement dans cette institution réputée pour réussir à imposer son ambition et son projet pour « Sciences Po ».

En 1996, Richard Descoings prend la direction de l'établissement. Très vite, il fait le constat que de nombreux changements doivent être opérés pour adapter Sciences Po à l'ère de la mondialisation. Descoings rêve alors de faire de l'école « un Harvard à la française ». Son constat es t simple : Sciences Po était moins un centre de connaissance et d'enseignement qu'un centre du pouvoir. La recherche était insuffisante. Dès lors, deux solutions pour l'avenir de l'école étaient posées sur la table par le nouveau directeur : so it se concentrer sur elle-même, soit s'ouvrir à la concurrence, notamment anglo-saxonne. C'est cette dernière perspective qui conduit l'action de Richard depuis sonarrivée à la direction. Pourtant, les obstacles sont nombreux : les changements dans les administrations universitaires sont délicats, les moyens financiers posent souvent problème, les

niveaux de pouvoir sont nom breux (une des principales caractéristiques des organisations pluralistes), les syndicats étudiants sont attentifs à toutes velléités de changement.

Comment Richard D escoings œuvra pour faire face aux résistances au changement ?

Pour réaliser son objectif, faire de Sciences Po « un Hardvard à la française », le plus gros défi était de conva incre le conseil de l'univer sité, les enseignants et le s étudiants de la nécessité de chan gement alors que beaucoup se contentaient du statu quo. Ce défi de pers uasion ne pouvait passer se lon Descoings que par la proposition d'un projet visionna ire qui serait ainsi sour ce de motivation pour les différents acteurs de l'école, brisan t ainsi l'inertie présum ée dans cette organisation.

Richard Descoings se m it donc à la tâche pour élaborer cette vision qu'il espéra commune et partagée. Il réunit donc un conseil de direction regroupant des personnalités venant d'horizons différe nts. Ainsi, un juriste côtoyait un gestionnaire, le doyen de l'unité d'enseignement faisait face au doyen de l'unité de recherche...etc. Mais la grande idée de Descoings fut de faire intervenir dans cette phase de réflexion des personnes issues du monde de l'entreprise n'ayant pas de liens particuliers avec le m onde universitaire. Et c'est en donnant la parole à des chefs d'entreprises de renom qu'il réus sit à convaincre de la nécessité du changement proposé. Ces derniers ne se c ontentèrent pas uniquement de jouer leur rôle d'avocat du changement. En effet, à l'aide d'études de marché, ils formulèrent des propositions allant dans le sens voulu par le directeur de Sciences Po.

Richard Descoings comprit aussi, très tôt, la nécessité d'intégrer les étudiants dans la réflexion. Ces derniers pouvaient ainsi librement venir à sa rencontre pour livrer leurs contributions.

Une des mesures les plus discutées prises par Richard Descoings fut l'ouverture de l'école prioritairement à des élève s issus de quartiers d ifficiles. La médiatisation autour de cette décision fit connaître au grand public le directeur de Sciences Po et engagea un débat national sur la discrim ination positive auque l les étudiants étaient fortement engagés à participer. De scoings utilisa aussi cette décision pour

faire déjouer un mouvement de contestation de la gauche étudiante. Descoings dénonça le problème de la hausse des frais de scolarité devenant « plus à gauche que la gauche ». Il combina de façon audacieuse l'augmentation des frais de scolarité à un système à deux niveaux afin que les étudiants les moins avantagés payent moins de frais de scolarité.

Descoings n'hésite pas non plus à chercher une certaine com plicité avec les étudiants, en se montrant proche d'eux notamment par l'intermédiaire des réseaux sociaux de type Facebook.

Pour au final arriver à ses fins, le directeur de Scienc es Po a du, au passage, procéder à quelques am énagements au sein de sa direction. Il a auss i utilisé grandement les techniques de comm unication et ses facilité soratoires pour présenter son projet comme une nécessité au regard d'une situation qui le justifie. Il f allait p résenter, p our autant, de manière rassu rante, les propositions de changement au conseil de direction de l'école. Dans la présentation qui est faite de la manière dont Richard Descoings avan ce ses pions, il est présenté com me quelqu'un « ne montrant jamais l'autre face de sa carte, la gardant proche de son buste ». Cette image cherche à montrer qu'en montrant trop en avance son projet visionnaire « d'école Hardvard à la française », il aura it risqué d'envenim er les choses et de rencontrer de nom breux obstacles à ce changement. A l'inverse, en le rendant irréversible par le soutien de personnes extérieu res, il assoit son projet et son autorité.

Cette étude de l'INSEAD sur Sc iences Po appuie cette idée de récourir à des personnes extérieurs aux jeux politiques.

Revenons à nos études de cas dans la CCI.

La réc ente réform e des CCI v a contrain dre les ins titutions con sulaires à se rapprocher les unes des autres. Le succès de la mutualisation des services export est de nature à aider la m ise en œuvre d'autres partenariats interconsulaires. « La structure C ci international est ce vers quoi nous aboutirons avec la réforme en cours des CCI. Nous devons nous appuyer su r ce qui a été fait et en retirer les grands enseignements » (Un élu CCI). Lors de notre présence sur le terrain, nous

avons ainsi abordé cette question su r un cham p de com pétence des CCI particulièrement important, celui de la formation.

« Pour la formation, dans le cadre d'un service mutualisé, il y a les deux directeurs actuels dans le 54 et le 57 qui peuvent prétendre à prendre la direction régionale. Mais, ces deux personnes n'ont pas le profil pour la structure régionale. Il va donc y avoir une négociation politique pour obtenir telle personne à tel endroit dans une logique de rapport de force. Mais l'enjeu est un enjeu de management consistant à mettre les personnes clés au bon endroit. L'enjeu politique complique la donne » (Directrice Générale de la CCI).

Voilà une situation concrète, pour laquelle le guide de bonnes pratiques que nous préconisons, est utile. Très clairement, l'appel à un acteur ex térieur aux deux CCI, dans une m ission qui peut être ponctue lle, est susceptibl e de faire face rationnellement à cette logique politique décrite par la directrice de la CCI. Dans le cas du s ervice export mutualisé, l'homme a l'origine de la décision n'en a pas assuré la direction par la suite, ce que sa com pétence et sa légitim ité pouvaient pourtant justifier. Il aurait été perçu comme « *l'homme d'un département* » (Agent CCI international).

Tous ces éléments justifient notre proposition 3.

Après cette étape durant laquelle la créati on de sens est indispensable pour faire converger un réseau d'acteurs, l'étape suivan te consiste assurément en la m ise en place d'un véritable contrôle interne pour en assurer le pilotage (proposition 4).

« Il faut un retour entre les décisions et les élus, sans contre-pouvoir inutile et dangereux » (Directrice Générale de la CCI).

Plusieurs éléments plaident dans ce sens.

Tout d'abord, la logique incrémentale telle que nous l'avons identifiée justifie une méthode graduelle. Avec des points d'étapes sur l'atteinte des objectifs de la décision ou sur l'éventuelle nécessité d'ajuster le processus.

Cela s'inscrit ensuite dans une dém arche qui ne peut se résum er à un simple contrôle budgétaire. N ous a vons été frappés lors de notr e présence au sein de la CCI par cette obsession de « la bonne exécu tion budgétaire ». Notre bureau était situé à l'étage de la direction administrative et financière (DAF). Cette dernière est constituée de son directeur, des chefs de services financiers et ressources humaines et du personnel, principalem ent les com ptables. Dans les faits, le contrôle de gestion n'existe pas en dehors de son aspect budgétaire. Lors de discussions informelles avec les com ptables, lors de s pauses café, nous avons ressenti cette orientation très forte. Qui s'explique parfaitem ent par le con trôle de r égularité auquel sont soum ises les CCI. « Ca ferait quand même mauvais genre un budget insincère, tu es d'acco rd Jérémy? ». Forcément, nous le sommes. Pour autant, le contrôle de gestion est assuré à mi-tem ps par une com ptable dont les m issions ne correspondent en rien au pilotage de la performance de l'organisation. Elle ne peut le faire car elle ne dispose d'aucune vi sion globale de la stratégie et donc des décisions qui sont prises.

Cette situation ne nous pa rait pas tenable à term e pour ces organisations. La réforme de s CCI s'inscrit dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques. Cela signifie très concrètement que les institutions consulaires seront de plus en plus observées, et donc contrôl ées. A ce sujet, les ra pports des Cham bres Régionales des Comptes ne sont pas sans verbatim intéressant.

« Un véritable tableau de bord d'activité, formalisé, construit à partir d'un système simple d'information, autour de mêmes indica teurs quantitatifs et qua litatifs sur une période pluriannuelle, serait à même de contribuer à la mesure précise des effets des actions engagées et de renseigner utilement la fonction de pilotage de l'organisme, ce que ne permet pas l'actuel rapport d'activité annuel, dont

l'utilité en termes d'info rmation et de communi cation générales n'est cependant pas remise en cause. » (rapport CRC pour la CCI des Landes)

Dans son dernier rapport pour la CCI57, la CRC préconisait aussi la mise en place d'un véritable contrôle interne.

Pour être com plet, il convient aussi de préciser à quel niveau cette préconisation (création d'un contrôle interne de ges tion) peut-elle trouver une place. Deux options sont possibles. Un rattachement à la direction administrative et financière ou un rattachement à la direction générale. Cette dernière nous semble largem ent préférable. L'objectif est, en effet, d'élargir le champ d'action du contrôle budgétaire au pilotage stratégique.

La encore, des rapports CRC se positionnent sur ce sujet.

« La CCI a recruté un contrô leur de gestion, chargé du contrôle interne, qui a été placé sous la responsabilité hiérarchique du directeur administratif et financier. Parmi les principales missions confiées au contrôleur de gestion, on peut citer l'élaboration de procé dures et d'états de contrôle ou de tab leaux de bord, la modifica tion des méthodes applicables dans certains domaines, la mise en place d'outils de gestion et de contrôle, la conduite d'audits sur des services de la CCI. Par aille urs, une centralisation de toute s les descriptions de procédures internes rédigées et utilisées par la direction administrative et financière a é té réalisée et est consultable sur l'intranet de la CCI.

La Chambr e prend acte des efforts déployés par la CCI (...) e n matière de contrôle interne et de contrôle de gestion, mais e lle cons idère que le program me de travail du contrôleur de gestion devrait être défini par une instance ou une autorité exerçant des compét ences plus étendues q ue le

directeur administratif et finan cier. » (Rapport CRC pour la CCI de Caen)

Enfin, il nous apparait im portant d'associer une telle instance dans le bureau dont nous avons précédemment m is en avant son i mportance dans le processus décisionnel.

8.2.4 La place des acteurs dans le guide des bonnes pratiques.

<u>Proposition 5</u>: Il apparait clairem ent qu'une distinction clair e doit êtr e opér ée entre les acteurs que nous avons qualifiés de prom oteurs et ceux que nous avons qualifiés de traducteurs.

Une innovation managériale (un outil de gestion) implique un découplage des rôles des acteurs concernés. Le s trois études de cas tende nt à le montrer. Plus exactement, le cas sur la mutualisation des services ex ports représente un beau succès, le processus de traduction étant parfaitement bien réalisé, en raison de la séparation entre les acteurs promoteurs du projet (les CCI, les élus) et l'acteur traducteur (le directeur de CCI International Lorraine). A l'inverse, il faut voir dans les deux autres cas le caractère incomplet ou manqué du processus de traduction en raison de l'absence de ce découplage des rôles.

Dans une structure pluraliste de type CCI, pour assurer la réussite d'un projet, il apparait nécessaire d'avoi r d'un côté des acteurs promoteurs assurant l'irréversibilité d'un réseau et d'un autre coté des acteurs traducteurs assurant la convergence du réseau. Entre d'autres term es, il y a ceux qui portent un projet et ceux qui le pilotent.

8.2.5 Quel sens donné aux outils de gestion?

Il apparait deux logiques différentes pour les outils de gestion dans le processus de décision. Logiques financières et institutionnelles au début du processus. Logique instrumentale pour la mise en œuvre de la décision.

Ce sont ces deux logiques qui apparaissent dans la représentation de l'organisation permettant une action globale cohérente et admise par tous.

8.2.5.1 La logique financière et institutionnelle

Ce sont tout d'abord les outils budgétaires qui montrent l'importance de la logique financière dans une organisation pluraliste de type CCI.

Dans une approche narrative des outils de contrôle, l'efficacité de ceux-ci dépendent de la m anière dont les acteurs lisent et interprètent le texte porté par l'outil

En mutualisant les services exports, ce sont les budgets de chaque CCI sur ce domaine qui ont été regroupés dans un budget commun. Ce dernier se doit de représenter fidèlem ent la représentation de chaque départem ent au regard de sa pesée économ ique et de ses projets en termes d'export. Le raisonnem ent vaut également pour la décision de rapproc hement entre l'Esidec et l'ICN.

L'intéressement s'est fait sur la base d'un deal budgétaire de 300 000€. Le contrôle budgétaire est donc un outil s'assurant de sa bonne réalisation.

Mais, nous avons constaté à travers les trois études de cas, le re spect de la logique institutionnelle, parallèlem ent aux enje ux budgétaires. Préser ver notre identité, répondre aux attentes des entreprises, légitimer l'action économique dans un territoire donné, voilà autant de représentations que nous avons pu constater au regard de la mission institutionnelle d'une CCI.

<u>Proposition 6</u>: Dès lors, nous identifions deux logiques, budgétaires et institutionnelles qui confèr ent aux outils un rôle de ve cteurs de sens, d'obtention d'un consensus.

Dans ce ca dre là, l'ins trumentation de ges tion intègre bien évidemment les outils budgétaires m ais aussi les outils de comm unication (le m agazine de la CCI par exemple) ou bien encore tous les arte facts organisationnels (un logo, un fic hier d'entreprises par exemple).

8.2.5.2 La logique instrumentale

<u>Proposition 7</u>: Lors de la m ise en œuvre de la décision, nous avons caractérisé le rôle de stabilisateur du réseau des outils de gestion. Au-d elà donc d'un simple rôle de discours, ils dém ontrent leur utilité ins trumentale pour piloter efficacement l'organisation et sa mise sous tension.

La mise en place du tableau de bo rd pour suivre les résultats de CCI International Lorraine dans chaque départem ent est bien évidemment l'exem ple le plus significatif de notre travail de recherche. Cet outil est conçu pour aller au-delà du respect de la bonne représentation de l'export pour chaque CCI. Cet aspect a été réglé dans la phase précédente de l'in téressement comme nous venons à l'instant de le montrer. Pour le directeur, il s'ag it véritablement d'instaurer une culture du résultat et d'organiser un travail collec tif. L'outil en lui-m ême est im portant puisqu'il a été conçu après de nom breuses réunions av ec les opérationnels et correspond à des objectifs précis en te rmes de services à l'export pour les entreprises lorraines. Nous somm es donc bien dans la lo gique du triangle du contrôle de gestion, objectifs/m oyens/résultats. L'outil co rrespond aussi à une innovation managériale. Il ne peut donc s'ag ir d'un texte déjà existant et déjà lu dans l'organisation. Il sym bolise la perfor mance de ce service export régionalisé, seul processus de traduction que nous avons identifié comme un succès.

Sur les autres processus, nous pouvons dans un raisonnement similaire, faisant de l'outil de gestion le stabilisateur d'un rés eau d'acteurs, conclure au même résultat pour les deux autres cas, bien que ceux-ci soient des échecs.

Par exem ple, après le deal budgétaire entre l'ICN et l'Esid ec, aucun outil de contrôle et de pilotage n'a été m is en place pour assurer la stabilité du réseau. C'est pour cette raison que le comité de pi lotage qui doit être créé pour a ssurer la gestion de la nouvelle école avec les nouve aux partenaires (université et Eni m) doit porter une logique instru mentale. Les représentants de la CCI57 ont d'ailleurs conscience que les erreurs commises lors du partenariat avec l'ICN ne doivent pas se reproduire. C'est pourquoi ils sont de mandeurs d'indicateurs pour suivre la réalisation de leurs objectifs.

De la même manière, le réseau d'acteurs n'a jamais pu être stabilisé dans le cas de l'aéroport régional. L'absence d'outils de pilotage de la perform ance en est une raison.

Au term e de ce chapitre, nous pouvons synthétiser les propo sitions pou vant constituer un guide de bonnes pratiques pour aider à la prise de décision dans les organisations com plexes.

Guide des bonnes pratiques pou r la conduite des processu s de décisions dans les organisations complexes :

Phases du processus de décision	Controverse/nature du problème Problématisation/ origine de la décision Mise en œuvre de la décision	Proposition 1: Faire confiance aux heuristiques décisionnelles (Expérience, intuition, jugement) Valoriser les connaissances tacites des administratifs Atteindre un consensus sur les objectifs Proposition 2: Faire du bureau une instance décisionnelle avec élus et administratifs. Proposition 3: Faire appel à des acteurs extérieurs pour légitimer les décisions. Proposition 4: Mettre en place un véritable contrôle interne rattaché à la direction générale.
Acteur du processus de décision		Proposition 5: Nous distinguons les acteurs promoteurs des acteurs traducteurs. Les porteurs de projets ne sont pas ceux qui les pilotent.

Outil de gestion dans le processus de décision

Proposition 6:

Dans la phase

controverse/problématisation au début du processus de décision, les outils jouent un rôle de "vecteurs de sens" dans une logique budgétaire et institutionnelle.

Proposition 7:

Dans la phase de mise en œuvre de la décision, les outils ont une dimension clairement instrumentale de pilotage de la performance et de suivi de décisions.

Conclusion générale

A travers ce travail de thèse, il a été proposé d'étudier les processus de décision dans une organisation pluraliste. En prenant pour terrain de recherche une Chambre de Commerce et d'Industrie, nous avons souhaité étudier trois dimensions ayant trait à la prise de décision. Nous rappelons ainsi que ces trois dimensions sont d'ordre temporel, d'ordre socio cognitive et d'ordre technique. Ce travail s'est inscrit dans une approche pratique de la décision, expliquant ainsi notre référence à la théorie de l'acteur réseau dont l'utilis ation nous a semblé parfaitement pertinente pour ce type d'organisation²⁶.

Au term e de ce travail, nous souhaitons rappeler le se ns de notre dém arche et mettre en perspective les apports de la recherche, tout en soulignant les limites que nous pouvons objectivement formuler. Et enfin, les perspectives de prolongement de cette recherche seront débattues dans cette conclusion générale.

1 Le résumé de la démarche de recherche

La problém atique centrale que nous avons posée consistait à répondre à la question suivante: « Comment améliorer les processus de décision dans une organisation pluraliste ? »

Pour ce faire, nous avons au préalable dé fini un cadre conceptuel à partir duquel nous souhaitions analyser les processus de décision dans une CCI. Classiquement et comme pour tout travail de thèse, une revue de la littérature a été réalisée no us

²⁶ Cf. l'article de Denis, Langley et Rouleau (2005), « Vers de nouvelles avenues théoriques pour la formation de la stratégie dans les organisations pluralistes »

amenant à définir au fur et à mesure les objectifs de la recherche et à poser les trois dimensions que nous venons de rappeler.

Par la suite, les spécificités de la fabrique de la décision dans l'univers particulier d'une chambre de commerce et d'industrie ont été mentionnées. Il s'agissait aussi de présenter le contexte organisationnel dans lequel s'inscrivent les CCI. Un contexte de turbulence s lié es à la récente réforme des institu tions consulaires et plus généralem ent à cette dem ande d'une plus grande effi cacité, comme n ous l'avons montré avec les rapports des Chambres Régionales des Comptes. Notre simple présence au se in d'une CCI tém oigne de leur atten te sur cet enjeu de performance.

Ce sont les dirigeants de la CCI qui nous ont proposés d'étudier les trois cas décrits dans cette thèse. Pour deux raisons.

La première, c'est la représentativité du champ de compétence des CCI de ces trois cas. Aide aux entreprises avec l'étude de la décision de mutualisation des services export. Gestion d'infrastructures avec l'étude de la gestion de l'aéroport régional. Formation avec l'étude du développement de l'école de commerce consulaire.

La seconde raison, c'est la diversité des résultats sur ces trois cas. D'une vraie réussite pour les services exports à des asp ects plus mitigés pour les deux au tres situations, ces cas nous ont perm is de travailler sur des dysfonctionnements et des succès.

La présentation des trois études de cas a constitué notre seconde partie de la recherche. La genèse de cette dernière est la demande de la CCI de travailler à leur coté sur c es dif férents ter rains. Cette « commande » justif ie u n f ort objectif prescriptif dans la formulation de pr éconisations. C'est ce que nous avons voulu faire en soumettant un guide des bonnes pratiques pour la prise de décision dans ce type d'organisation.

2 Les apports de la recherche

2.1 Les apports d'ordre conceptuel

Dans les chapitres 7 et 8 de la thèse, nous avons cherché à modéliser les processus de décision selon notre cadre conceptuel appliqué aux trois études de cas. Cette analyse nous a perm is de prendre position sur un certain nom bre de sujet. Nous souhaitons rappeler les principaux élém ents académ iques que nous pouvons valoriser.

En posant une dim ension temporelle, nous avons montré le car actère graduel du processus de prise de décision. Les proc essus de décision que nous avons décrits répondent à une logique incrémentale. Cela est particulièrement visible pour le cas exposant la réussite de la mutualisation des services export. La décision fut prise de regrouper au niveau régi onal les différentes structu res de commerce exté rieur des CCI. Par étape, le processus a d'a bord inclus deux CCI avant que les deux autres CCI lorraines aient eu en leur possession toutes les informations nécessaires pour rejoindre CCI International.

Si nous défendons l'idée de gradualité da ns le processus de décision, le type d'organisation étudié nous a am ené à débatt re autour du concept de « décideur express » et donc à nous intéresser plus particulièrem ent aux phases de problématisation/origines de la décision. Eggrickx (1998) avait fortement critiqué ce concept de « décideur express » dont elle ajoutait le terme « médiatisé » pour en réfuter la pertinence dans les CCI. A l'inverse, nous avons trouvé dans ce concept plusieurs aspects tendant à le valider pou r des organisations pl uralistes. Décider rapidement dans des organisations complexes telles qu'une CCI peut être de nature à simplifier la complexité de sens des acteurs. Dans ce travail de thèse, nous avons montré par exemple que des décisions politiquement très difficiles à prendre ont pu l'être face à l'urg ence de la situ ation. Les dirigeants de la CCI ont ainsi cho isi de s'allier en 2005 avec l'ICN plutôt que l'Université notamment en raison de l'expertise technique des administratifs poussant vers cette décision. En revanche, lorsque l'expertise et autres conn aissances tacites des adm inistratifs ne sont pas mobilisés, comme ce f ut le cas p our la décision d'implantation d'une compagnie es effectivem ent en présence de « low cost, nous somm décideurs express médiatisés » pour reprendre la term inologie d'Eggryckx. Dans sa m odélisation pour justifier le bien f ondé d'une décisi on rapide, Eisenhardt (1990) souligne la

place des conseillers entouran t les dirigean ts. Cette caractéristique de ce m odèle est centrale dans le cas des organisations pluralistes.

S'agissant de la place des acteurs dans le processus de décision, nous avons confirmé la distinctio n entre les acteur s promoteurs et les acteurs traducteurs (Dreveton, 2007). En nous focalisant sur les rationalités mises en œuvre, sur les relations de pouvoir, sur le fonctionnem ent du binôme élus/adm insitratifs, nous avons ainsi pu montrer l'intérêt de sépare r ceux qui portent les décisions et ceux qui doivent les mettre en œuvre par la suite. Les porteurs de projets ne doivent pas être ceux qui les pilotent.

En ce sens, nous considérons que sans cette distinction, comme ce fut le cas lors de la décision d'im plantation d'une co mpagnie low-cost, les jeux politiques l'emportent sur toutes les autres considérations.

Après les phases classiques présentes au début de tout processus de décisions (problématisation, origine de la décision, évaluation des choix), il y a la phase de mise en œuvre des décisions. A traver s cette recherche, nous nous somm es questionnés sur la place et le rôle des o utils de g estion. Il apparait deux positionnements différents selon que nous nous situons au début de processus de décision ou dans sa phase de mise en œuvre.

Dans un prem ier temps, ce qui correspondra it à la phase d'intéressem ent dans l e processus de traduction, les outils de gestion ont une ambition narrative répondant ici à deux logiques.

Une logique budgétaire tout d'abord, celle -ci étant f orte dans les institutions consulaires comme nous avons pu le rem arquer. Ce qui intéresse les élus, c'est de savoir ce qu'une décision va leur coûter ou leur rapporter. Ains i, la décision de mutualisation des services export ne pe ut s e pr endre s ans savoir par exemple quelles seront les clés de répartition en tre les différents budgets. Celles-ci sont donc construites pour s'inscrire dans un discours perm ettant de valoriser la décision et in fine de la valider. Le raisonnement a été le même pour les autres cas.

La logique institutionnelle est le second m otif d'explication du caractère narrati f des outils de gestion au début du processus de décision. Il s'ag it de justifier po ur

les dirigeants que leurs décisions s'inscrive nt bien dans les missions qui leurs sont assignées. Et aussi, de manière plus politique, de montrer qu'ils défendent les intérêts de l'institution qu'ils représentent.

Cette étap e consistant à m ettre les outils répondants aux enjeux budgétaires et institutionnels es t im portant puisqu'elle vise à perm ettre aux dif férents a cteurs d'une organisation complexe de faire sens derrière une décision.

Dans un second tem ps, il est apparu que les outils de gestion s'inscrivent à l'inverse dans une logique très clairement instrumentale pour assurer la réussite de la mise en œuvre de la décision. L'exemple le plus significatif dans les trois études de cas a été bien évidemment la mise en place d'un tableau de bord pour assurer le suivi et le pilotage de la structure dédiée à l'export nouvellement mutualisée. Nous pouvons mêm e dire, que l'utilisation d'un ta bleau de bord se traduisant par le pilotage via des indicateurs consensuel lement choisis et l'instauration d'une culture de résultat, ont été un facteur décisi f dans l'irréversibilité de cette décision auprès des différents acteurs. A l'inverse, il n'y a pas eu de comité de pilotage et d'indicateurs de ges tion m is en place aprè s la décisio n de rapp rochement entre l'école de commerce consulaire et l'ICN.

In fine, ces différentes études de cas on t m ontré la nécessité d'instaurer un véritable contrôle interne rattaché à la direction générale, généralement peu présent ou se limitant à une conception très cla ssique du contrôle budgétaire pour ce type d'organisation. Les contrôles de légalité et de conformité ne peuvent être suffisants pour assurer le bon fonctionne ment de telle structure. Ce travail de thèse a pu poser la nécessité d'un contrôle de gestion proactif dans les organisations pluralistes. Celui-ci, tel qu'il est dé crit par Henri Bouquin, pourrait se résumer a insi dans le cas prés ent : les dirigeants (ici les élus) donnent les orientations, prennent les grandes décisions, le contrôle de gestion les affine et les administratifs les mettent en œuvre.

2.2 Les apports d'ordre méthodologique

Le recours aux études de cas est une méthodologie qualitative classique dans les travaux de recherche orientés « contrôle de gestion ». Nous avons en revanche fait courant « decision as practice ». Plus le choix de positionner ce travail dans le précisement, nous avons étudié les processus de décision en nous focalisant sur les pratiques des individus. C'est ce qui a ju stifié l'utilis ation par e xemple de la théorie de l'acteur réseau. Nous avons ainsi considéré le processus de décision comme un processus de traduction. L'act eur réseau nous a perm is surtout de comprendre les interactions entre les différents acteurs de l'organisation étudiée. Par ailleurs, la per tinence du cad re théo rique de la pratique de la décision s'est retrouvée aussi dans la divers ité des trois études de cas. Par exemple, l'urgence de la situation ayant co nduit à la décisi on de rapprochem ent entre l'école de commerce consulaire et l'ICN est une réal ité stimulante pour recentrer l'analyse sur le comportement des individus.

D'une manière plus générale, la qualité de notre terrain de recherche a été u ne occasion de pouvoir travailler dans une orga nisation particulièrement intéressante. La difficulté du travail du chercheur est souv ent liée à la capacité de recueillir des données pertinentes. Nous mesurons la chance qui nous a été donnée d'être pendant plus d'un an au cœur d'une des plus importantes CCI de France.

2.3 Les apports d'ordre prescriptif

Dans un numéro récent de la Revue Française de Gestion, plusieurs auteurs ont fait part de leurs regards et de leur av is sur la perspective de la pratique ²⁷. Il en ressort de cette discussion une position comm une : cette perspective doit rapprocher les chercheurs des praticiens. Autrement dit, ces derniers doivent pouvoir trouver des préconisations applicables dans leurs orga nisations. La dim ension « decision as practice » nourrit donc des im plications managériales. C'est ce que nous avons voulu faire en proposant le guide des bonnes pratiques. Nous rappelons simplement les préconisations formulées lors de ce travail de thèse :

27 Langley, Gosolkhi et Chanal (2007)

- -Faire confiance aux heuristiques décisionnelles
- -Valoriser les connaissances tacites des administratifs
- -Rechercher un consensus sur les objectifs lors d'une prise de décision
- -Faire du bureau une instance décisi onnelle regroupant les élus et les administratifs
- -Faire appel à des acteurs extérieurs pour légitimer les décisions
- -Séparer les porteurs d'un projet des pilotes dudit projet
- -Mettre en place des outils de g estion jouant un rôle de vecteur de sens auprès des acteurs et répondant aux logiques budgétaires et institutionnelles. Puis mettre en place par la suite des outils de ge stion dans une logique instrumentale
- -Mettre en place un véritable contrôle interne rattaché à la direction générale

3 Les limites et perspectives de prolongement de la recherche

Dans la présente recherche, il a fallu fa ire des choix pour c onstruire notre cadre conceptuel. En retenant trois dim ensions dans le processus de décision, nous en avons peut être ex clu d'autres qui auraient pu parfaitement trouver leur place dans le cadre de la problématique générale de la thèse.

Il y a aussi des lim ites d'or dre méthodologique. La riche sse de notre terrain de recherche n'est pas à remettre en cause. Simplement, les trois études de cas ont été traitées dans une logique descriptive et ré troactive. Il a urait été tr ès intéressant d'aborder de manière longitudinale un processus de décision du début à la fin.

Par ailleurs, si nous avons pu réaliser des entretiens avec les acteurs pertinents dans chaque dossier, certaines personnes n'ont pu être auditionnées. Soit parce qu'elles ne sont plus en responsabilité, soit parce qu'elles n'habitent plus la région, soit parce qu'il était impossible d'obtenir un entretien. Ces situations n'ont pas été nombreuses mais nous devons la transparence de le mentionner.

Parmi les perspectives de développem ent de la recherch e, il peu t y en avoir tout d'abord d'ordre méthodologique.

Ainsi, il p ourrait être intér essant de c onfronter ces résultats par un traitement statistique à d'autres CCI dans un prem ier tem ps puis à d'autres organisations pluralistes semblables, les chambres de métier par exemple.

D'un point de vue conceptuel, plusieurs th ématiques peuvent être prolongées suite à cette recherche.

Un prem ier développem ent pourrait être le rôle de la base et du m anagement intermédiaire. Le « middle management » est un axe important dans les recherches orientées « strategie as practice »²⁸. Nous avons vu ici le rôle du directeur administratif et financier. du directeur de CCI Intern ational, du directeur de à l'interf ace entr e les élus et les l'aéroport. Autant d'acteurs dont le rôle opérationnels a été m is en avant lors de cette recherche. Il y a là aussi des potentialités fortes sur les implications managériales pouvant en découler.

Un autre développem ent possible pourrait êt re à préciser la nature du contrôle interne à mettre en place dans ce type d'organisation. En effet, si nous avons pu montrer sa nécessité au cour s de ce travail et si nous pr éconisons de le rattacher à la direction générale plutôt qu'à la direction adm inistrative et fi nancière, il serait intéressant d'en préciser plus finement les contours.

²⁸ Linda Rouleau (1995) a montré le rôle important du « middle management »

Table des matières

Som	maire	? 		6
Intro	oducti	on gén	érale	8
1	La p	roblém	atique générale de la recherche	9
2	La d	lémarch	e méthodologique	11
3	La d	lescript	ion du plan	12
Prer	mière _l	partie :	Nature et design de la recherche	14
1	Le p	rocessu	us de décision dans une approche « practice »	16
	1.1	Introdu	rction	16
	1.2	Les pro	cessus de décision	17
	1.2.	1 Le m	odèle séquentiel classique	19
	1.2.	2 Les d	limensions du processus de décision	24
	1	.2.2.1	La rationalité dans le processus de décision	25
		1.2.2.1	.1 Rationalité parfaite et rationalité limitée	25
		1.2.2.1	.2 Le modèle politique	26
		1.2.2.1	.3 Le modèle du « garbage can »	28
	1	.2.2.2	Les acteurs du processus de décision	29
	1	.2.2.3	La construction et la dynamique de l'action collective	32
	1	.2.2.4	Grille d'analyse du processus de décision	35
	1.3	Une ap	proche « decision as practice »	36
	1.3.	1 L'act	eur réseau : cadre conceptuel de notre recherche, « decision as prac	ctice » 39
	1	.3.1.1	L'intérêt de la méthode	41
	1	.3.1.2	Un modèle tourbillonnaire	44

	1.3.1.3	Les notions clés de l'ANT	47
	1.3.1.3	.1 L'art de l'intéressement	48
	1.3.1.3	.2 Le processus socio technique	49
	1.3.1.3	.3 L'apparition de controverses	49
	1.3.1.3	.4 Le choix des porte-paroles	50
	1.3.1.3	.5 Passer de l'incertitude à l'irréversibilité	51
	1.3.1.4	Les défis méthodologiques posés par l'ANT	52
	1.3.2 L'ac	teur réseau en Sciences de gestion	53
	1.3.2.1	L'acteur réseau et l'instrumentation de gestion	54
	1.3.2.2	L'acteur réseau et la décision	59
2	Une organi	sation dans un environnement complexe	63
		uction	
	2.2 Les Cha	ambres de Commerce et d'Industrie : une organisation pluraliste	64
	2.2.1 Les	CCI, une organisation dans laquelle le lieu de pouvoir est diffus	65
	2.2.2 Les	CCI, une organisation dans laquelle les conflits d'intérêt sont forts	65
	2.2.3 Les	CCI, une organisation dont les processus de travail reposent sur des	
	connaissanc	es spécifiques	66
	2.2.4 Le c	oncept de « décideur express »	67
	2.3 Une or	ganisation à contrôler	68
	2.3.1 Les	modalités de contrôle des CCI	68
	2.3.2 Le ra	apport de la CRC concernant la CCI de Moselle	82
	2.4 Quelle	place pour les outils de gestion ?	86
	2.4.1 Les	outils de gestion	86
	2.4.2 Le p	ositionnement des outils	91
3	Méthodolo	ogie et design de la recherche	98
		uction	
		pix épistémologiques	
	3.2.1 Une	démarche interprétative	100
	3.2.2 Le r	ecours aux études de cas	102
	3.3 Le terr	ain de recherche	104
	3.3.1 Une	Chambre de Commerce et d'Industrie : caractéristiques générales	104
	3.3.1.1	Nature juridique des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI)	104
	3.3.1.2	Le réseau consulaire	105
	3.3.1.3	Le fonctionnement des CCI	105
	3314	Les Contrôles	106

	3.3.1.5 Les CCI, une nouvelle organisation	106
	3.3.1.6 La réforme du dispositif électoral	107
	3.3.1.7 La mise en place d'une fiscalité responsable	107
	3.3.1.8 La clarification des missions de la chambre	107
	3.3.1.8 L'allègement de la tutelle administrative	109
3.	.3.2 La réforme des CCI de 2010	109
3.	.3.3 La Chambre de Commerce et d'Industrie de Moselle	110
3.4	Le recueil de données	111
3.	.4.1 Collecte des données primaires	111
3.	.4.2 Collecte des données secondaires	114
Deuxièn	ne partie : La réalisation des études de cas	116
4 La	a mutualisation des services exports des CCI de Lorraine	118
4.1	Introduction	118
4.2	L'opérationnalisation de la mutualisation	122
4.3	Les moments et phases clés du cas étudié	127
5 La	a stratégie de développement de l'école de commerce consul	aire 130
5.1	Introduction	130
5.2	Les décisions stratégiques opérées par la CCI	131
5.3	Une lecture du cas par les documents	137
5.4	Les moments et phases clés du cas étudié	139
6 La	a supervision de la gestion d'un aéroport régional	142
6.1	Introduction	142
6.2	L'évolution de l'aéroport	143
6.3	Les phases et moments clés du cas étudié	155
Troisièm	ne partie : Enseignements de la recherche	158
7 M	Nodélisation et comparaison des trois études de cas	160
7.1	Introduction	160
7.2	Identification des phases du processus de décision	160
7.	.2.1 Démarche processuelle dans les trois études de cas	161
	7.2.1.1 La mutualisation des services export	162

7.2.1.		1.2 La stratégie de développement de l'école consulaire	164
	7.2.	1.3 La gestion de l'aéroport régional	166
	7.3 D	Dimensions de la décision dans les 3 cas	169
	7.3.1	La cartographie des acteurs	173
	7.3.	1.1 Le cas de la fusion des services export	173
	7.3.	1.3 Le cas de l'aéroport	178
	7.3.2	Une démarche incrémentale	180
	7.3.3	Le fonctionnement entre élus et administratifs : une relation de	pouvoir ?183
	7.3.4	La rationalité mise en œuvre par les acteurs de la décision	185
	7.4 L	a dimension technique du processus de décision	192
	7.4.1	Le cas de la mutualisation des services export	193
	7.4.2	Le cas de la stratégie de développement de l'école consulaire	196
	7.4.3	Le cas de la gestion de l'aéroport	200
	7.4.4	Les outils de gestion dans une organisation pluraliste de type CC	I, discours ou
	efficac	ité organisationnelle ?	202
8		gnements et préconisations de la recherche	
		laboration d'un guide des bonnes pratiques	
	8.2.1	La première partie du processus de décision : de la controverse	·
	8.2.2	On	
	8.2.3	La seconde partie du processus de décision : sa mise en œuvre .	
	8.2.4	La place des acteurs dans le guide des bonnes pratiques	
	8.2.5	Quel sens donné aux outils de gestion ?	
	8.2.		
	8.2.		
	0.2.	5.2 La logique instrumentale	220
Con	nclusion g	générale	230
1	Le rés	umé de la démarche de recherche	230
2	Les ap	pports de la recherche	231
	2.1 L	es apports d'ordre conceptuel	231
	2.2 L	es apports d'ordre méthodologique	234

2	2.3 Les apports d'ordre prescriptif	235
3	Les limites et perspectives de prolongement de la recherche	236
Table	e des matières	238
Table	e des illustrations	243
Biblio	ographie	245
ANNE	EXES	258
ANNE	EXES GENERALES	
ANNE	EXES CONCERNANT LA MUTUALISATION DES SERVICES EXPORT	
ANNE	EXES CONCERNANT L'AEROPORT REGIONAL	
ANNE	EXES CONCERNANT L'ECOLE DE COMMERCE CONSULAIRE	

Table des illustrations

Figure 1 : les phases du processus de décision, d'après Schwenk (84)
Figure 2 : La relation séquentielle, entre réflexion, décision et action
Figure 3 : Le m odèle du processus de décision séquentiel classique, d'après Desreumaux et Romelaer, 2001
Figure 4 : Les différentes form es de progr ession dans le processus de décision, d'après Van de Ven (1992)
Figure 5 : Fredrickson et Mitchell, 1984.
Figure 6 : Le modèle anarchique, d'après Pinfield (1986)
Figure 7 : Structure cognitive et processus de décision, d'après Chermack (2003)30
Figure 8 : Cadre d'analyse de la situati on décisionnelle dans une approche socio- cognitive
Figure 9 : Les modèles de décision politique, d'après Callon, Lascoumes et Barthe (2009)
Figure 10 : Grille d'analyse du processus de décision dans notre recherche 36
Figure 11 : Les perspectives de la stratégie, d'après Whittington (1996)
Figure 12 : Comparaison du modèle diffusionniste et tourbillonnaire
Figure 13 : Modèle de gestion du changem ent basée sur la théorie de la tradu ction
Figure 14 : Synthèse des travaux de Ca llon (1986, 1991), Akrich, Callon et Latour

Figure 15 : Dimension temporelle dans la grille d'analyse du processus de décisio	
Figure 16: Modelisation of a dynamic decision process – Eisenhardt (1989) 6	
Figure 17 : Outils de gestion et situations types (David, 1996)	9
Figure 18 : Classification des connaissances	0
Figure 19 : L'instrum entation de gestion da ns la grille d'analyse du processus de décision	
Figure 20 : Grille de synthèse chapitres 1 et 2	6
Figure 21 : Comparatif entre constructivisme et positivisme	9
Figure 22 : Les différentes formes de constructivisme	0
Figure 23 : Le raisonnement inductif (d'après Guibert et Jumel ; 1997)	1
Figure 24 : Démarche de la recherche 10	2
Figure 25 : Triangulation de la collecte des données / Construit du chercheur 11	1
Figure 26: Échantillonnage des entretiens réalisés	4
Figure 27 : Collecte des données secondaires	5
Figure 28 : Cartographie des acteurs sur la décision de fusion des services export	
Figure 29 : Cartographie des acteurs sur la gestion de l'ESIDEC	7
Figure 30 : Cartographie des acteurs sur la gestion de l'aéroport régional 18	0
Figure 31 : Com plémentarité entre les adm inistratifs et les élus (Bower, 1983 ; Eggrykx, 1998)	4
Figure 32 : Cas de la mutualisation des services export	8
Figure 33 : Cas de l'école de commerce	0
Figure 34 : Cas de la gestion de l'aéroport	2
Figure 35 : Typologie des outils de gestion	3

Bibliographie

Akrich M., Callon M. et Latour B., (2006), « Sociologie de la traduction. Textes fondateurs »., Paris, Presses des Mines de Paris ;

Amblard H., Bernoux P., Herreros G. et Livian Y.F. (1996), « Les nouvelles approches sociologiques des organisations ». Paris : Seuil.

Anderson P.A (1983), "Decision m aking by objection and the Cuban m issile crisis", *Administrative Science Quarterly*, vol 28.

Ansoff I. (1965), Corporate strategy, New York, Mc Graw Hill.

Avenier M.J et Schm itt C. (200 7), « Elaborer de s sa voirs a ctionnables e t les communiquer à des managers », Revue Française de Gestion (RFG), n°174.

Barthe Y., Callon M. et Lascoumes P., (2009), «De la décision politique réversible : histoire d' une contribution inattendue de l' industrie nucl éaire (française) à l'instauration d' une dé mocratie dialogique», *Urbe Revista Brasileira de Gestao Urbana (Brazilian Journal of Urban Management)*, 2, (1), p.57-70.

Beers P.J., Boshuizen, H.P.A., Kirschner, P.A., Gijselaers, W.H. (2006), "Common ground, complex problems and decision making". *Group Decision and Negotiation* 15: 529-556.

Bower J.L. (1970), "Managing the resource allocation process: a study of planning and Investment", Cambridge, MA: Harvard University Press

Bower J.L. (1983), « The Two Faces of Manageme nt: an american approach to leadership in business and politics », Houghton Mifflin Company, Boston

Carter A. (1971), "The behavorial theory of the firm and top level corporate decisions", *Administrative Science Quarterly*, vol 16.

Cazal D. (2007), « Traductions de la tr aduction et acteu r réseau : sciences, sciences sociales et scie nces de gestion ?», Colloque Organiser le tâtonnem ent, Paris Dauphine.

Callon M. (1986), « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », L'année sociologique, 36, 169-208.

Callon M.et Latour B. (1991), « La science telle qu'e lle se fa it », .éditions La Découverte.

Carassus D. (2003), « Bilan et perspectiv es du contrôle externe des cham bres régionales des comptes », 13ème Colloque International de la Revue Politiques et Management Public.

Carton G.D. (1997), « Eloge du changement : Leviers pour l'accompagne ment du changement individuel et professionnel », Paris, Anact

Chanal V. (2007), « Regards croisés sur la perspective de la pratique en stratégie », Revue Française de Gestion (RFG).

Chandler A.D (1962), Strategy and structure, Cambridge, M.I.T Press.

Chanlat J.F (1996), « L'analyse des organisations de langue française et le champ francophone du management stratégique », Perspectives en management stratégique, Tome IV, Economica.

Chermack T. (2003), "Mental models in decision m aking and implications for human resource developm ent". *Advances in Developing Human Resources* 5 (4): 408-422.

Coch L.et French J.R. P. (1948), "O vercoming resistance to change", *Human Relations*, 11: 512-532

Cohen, M.D., March, J.G., Olsen, J.P. (1972). Le modèle du « garbage can » dans les anarchies organisées. Dans March J.G., 1991, *Décisions et Organisations*, Éditions d'organisation

Crozier M. et Frideberg E. (1977), « L'acteur et le système », Seuil.

Cyert R., March.J (1963), "A behavourial theory of the firm".

Dean J., Sharfman M. (1996), "Does decisi on process mater? A study of strategic decision-making", *The academy of management journal*, vol 39, n°2, 368-396.

Durand J.-P. et Weil R. (1997), « Sociologie contemporaine ». Paris : Vigot.

Demers C. (1990), « La diffusion stratégi que en situation de com plexité. Hydro-Quebec un cas de changement radical », HEC Montréal.

Denis J.L., Lam othe L. et Langley A. (2001), "The dynam ics of collective leadership and strategic chan ge in pluralistic organizations". *Academy of Management Journal*.

Denis J.L., Langley A. et Rouleau L. (2004), « La formation des stratégies dans les organisations pluralistes : vers de nouvelles avenues théoriques ». $13^{\grave{e}me}$ conférence de l'AIMS, Le Havre.

Denis J.L., Langley A. et Lozeau D. (1995), "The role and impact of formal strategic planning in public hospitals". *Health Services Management Research*.

Dery R. (1996), « La structuration sociohistorique du champ de la stratégie », *Perspectives en management stratégique*, Tome IV, Economica.

Desreumaux A., Rom elaer P. (2001). « *Images de l'investissement* ». Investissement et organisation. Dans Charreaux G.(Coord.), Vuibert, p. 61-114.

Detchessahar M., Journé B. (2007), « Une approche narrative des outils de gestion », Revue Française de Gestion (RFG), n°174.

Dewey J. (1910), « How we think ».

Dobruszkes, F. (2005). Compagnies *low-cost* eu ropéennes et aéro ports secondaires : quelles dépendances pour quel développement régional ? Les Cahiers Scientifiques du Transport N° 47/2005 - Pages 39-59

Dreveton. B (2007), « Le rôle des représentations sociales au cours du processus de construction d'un outil de gestion », Comptabilité Contrôle Audit, vol1, 1 25-153

Dreveton B. et Rocher S. (2008), "Lost in translation": Récit de la mise en place d'un tableau de bord dans une region française », Congrès de l'AFC, Paris., France

Drucker P. (1967), "La décision efficace", Harvard Business Revue.

Dupuy Y. (1999), « Faire de la recherche en contrôle de gestion », Vuilbert, Paris.

Eisenhardt K., Zbar acki, M. (1992). Strategic decision m aking. *Strategic Management Journal* 13: 17-37.

Eggrickx A, (1998), « La contrôlabilité des organisa tions publiques politiques: le cas des chambres de commerce et d'industrie », thèse de doctorat en sciences de gestion, université de Montpellier. 1998

Eggrickx A., Briole A. (2003), « Le défi des CAF: construire un réseau d'acteur dans une bureaucratie », Recherche et prévisions.

Elbanna S. (2006), "Strategic decisi on-making: process perspectives". International Journal of Management Reviews 8 (1): 1-20. Feldman **M.**, March J. (1991), « L'information dans les organisations, un signal et un sym bole », dans J.-G. March, *Décisions et org anisations*, Les Editions d'Organisation

Flanagan J.C. (1954), « The critical incident technique », Psychological Bulletin, vol.51, n°4, pp.327-355.

Forgues B. (1993), « Processus de décision en situation de crise ». Thèse, P aris Dauphine.

Gibert. P (1986), Managem ent public, m anagement de la puissance publique , Politique et management public, juin, vol 4, N°2, p89-123

Gibert P. (2003), « L'évaluation de politiq ue : contrôle exte rne de la gestion publique ? », Revue Française de Gestion : volume 29-numéro 147.

Gioia D.A., Thom as J.B., Clark S.M. et Chittipeddi K. (1994), "Symbolism and strategic change in academ ia: The dynam ics of sensem aking a nd influence". *Organization*

Science, p 363-383.

Giroux N., Giordano Y. (1998), « Les deux conceptions de la com munication du changement », *Revue Française de Gestion*, n° 120.

Glaser B.G, Strauss A.L. (1967), "The Discovery of Grounded Theory: S trategies for Qualitative Research", New York, Adline de Gruyter

Golsorkhi D. (2007), « La fabrique de la stratégie », Vuibert, Paris, p. 219-239.

Golsorkhi D. (2007), « Regards croisés sur la perspec tive de la pratique en stratégie », Revue Française de Gestion (RFG).

Hendry J. (2000), "Strategic Decision-Making, Discourse and S trategy as Social Practice". *Journal of Management Studies*, p 955-977.

Hickson D. (1986), "Top decisions- Strategic decision making in organizations"

IFACI (2009), « Prise de position de l'IFACI sur le rôle de l'audit interne ».

INSEAD (2009), « Sciences Po »

Jarzabkowski P. (2003), "Strategic practic es: an activity theory perspective on continuity and change". *Journal of Management Studies*, p 23-56.

Jarzabkowski, P. (2004). "Strategy as practice: Recursiveness, adaptation and practices-in-use". *Organization Studies*.

Jarzabkowski P. Balogun J. et Seidl D.(2007), "Strategizing: The challenges of a practice perspective", vol. 60, n° 1, 2007, p. 5-27.

Johnson G. Melin L. et W hittington R. (2003), "Micro-s trategy and strategizing: Towards an activity-based-view". *Journal of Management Studies*, p1-22

Kanter R.M. (1983), "The change masters", New York, Simon&Schuster

Langley A., Mintzberg H., Pitcher P., Posada E., Saint-Macary J., (1995), "Opening up decision making: the view from the black stool", Organization Science, vol. 6, 3, pp. 260-279.

Latour B. (1989), « La science en action ». La Découverte, Paris. 4e édition

Laville (de) V. et Mounoud E. (2004), « Au-delà du discours : les « arts de faire » dans la fabrication d e la stratégie, Propos ition d'un cadre conceptuel, 13ème conférence de l'AIMS, Le Havre.

Laroche H. (2007), « La querelle du contenu et du processus: les enjeux de la transformation de la stratégie », XVI C onférence internationale de m anagement stratégique (AIMS), Montréal

Lawrence P.R. (1969), "How to deal with Resistance to Change", *Harvard BusinessReview*, 32(3): 49-57

Lawrence P.R et LorschJ.W (1967), " Organization and environement" , Cambridge, Harvard University press, 1967

Lebraty J. F. (1996), « L' intuition dans les décis ions m anagériales. », Revue Française de Gestion, no 109, pp.57-71.

Le Moigne J.L. (1974), "Les systems de decisions dans les organizations", PUF.

Lewin K. (1951), "Field Theory in Social Science", New York, Harper and Row

Lindblom C. (1979), "Still m uddling, not yet throu gh". *Public Administr ation Review*

Lorino P., Tarondeau J.C. (2006), « De la stratégie aux processus stratégiques », *Revue Française de Gestion*.

Lowendahl B. et Revang O. (1998), "Chall enges to existing strategy theory in a post-industrial society". *Strategic Management Journal*.

Martinet A.C (1993), « Les paradigm es st ratégiques : l'éter nel retour ? », séminaires Condor, Paris.

Meyssonnier F. (1999) : « Au coeur du contrôle de gestion : la mesure », dans « Faire de la recherche en contrôle de gestion », ouvrage coordonné par Yves Dupuy, Vuibert-FNEGE, Paris

Mintzberg. H, (1982), « *Structure et dynamique des organisations* », les Ed itions d'organisation, Paris.

Mintzberg H, (1986), « Le pouvoir dans les organisations », les Edition s d'organisation, Paris.

Minzberg H. (1990), « Strategy Form ation : Schools of Thought » in Frederickson J. (ed)., Perspectives on strategic management, Harper Business, New York, p.105-235.

Monnier E., Duran P. (1992), « Le développem ent de l'évaluation en France. Nécessités techniques et exigences politiques », Revue française de science politique, 42e année, n°2, 1992. pp. 235-262.

Noel A.(1992), « Perspectives en management stratégique », tome 1, Economica, Paris.

Oakes L.S. Townley B. et Cooper D.J. (1998), "Business planning as pedagogy: language and control in a changing institutional field". *Administrative Science Quaterly*, p 257-292.

Pettigrew A. (1973), "The politics of organizational decision making", London, Davistock.

Pfeffer J. (1981), "Power in organizations", Marshfield.

Pinfield L. (1986), "A field evaluation of perspectives on organizational decision making". *Administrative Science Quarterly* 31 (3): 365-388.

Porter M. (1980), Competitive strategy, New York, Free Press.

Quinn J.B (1978), « Strategic change : logical increm entalism », Sloan Management Review, vol 20, p7-19.

Rajagopalan N., Rasheed, A. (1995), "Incremental models of policy for mulation and nonincremental changes: critical review and synthesis. *British Journal of Management* 6: 289-302.

Rangeon F. (2001), « Politiques publiques et responsabilités des décideurs publics » in J.J. Sueur (dir.) Juger les politiques. Nouvelles réflexions sur la responsabilité des dirigeants publics, L'Harmattan, pp.147-175

Romelaer P. (1998), « Gestion et théorie de s jeux, l'interaction stratégique dans la décision », Stratégie et temps, in J. Thépot (Coord.), Vuibert, Coll. Fnege, pp. 115-126.

Romelaer P., Lam bert G. (2001), « Décisions d'investissem ent et rationalités. Images de l'investissement, Vuibert, p. 169-230.

Rouleau L. (2005), "Micro-practices of strategic sensem aking and sensegiving: how m iddle m anagers interpret and sell change every day", *Journal of Management Studies* 42:7.

Rouleau L . et Balogun J. (2008), "E xploring m iddle m anagers' strategic sensemaking role through their practical se nsemaking role", Trajectories, Paths, Patterns and Practices of Strateg izing and Organizing, JMS Conference, Ste-Anne's College, Oxford, 23-25 september

Rouleau L. Allard-Poesi F. et Warnier V. (2007), « Le management stratégique en pratiques », Revue Française de Gestion (RFG), n°174.

Rouleau L. et Seguin F. (1995), « Stra tegy and organization theories : com mon forms of discourse», *Journal of management studies*, 32-1.

Russo J. et Shoem aker. (1994), "Les chau sses trappes de la decision". Editions d'organisation.

Sarget M.N (2005), « Approche systémique autour des systèmes politiques ».

Sfez L. (1976), « Critique de la décision », Presses de la fondation nationale des sciences politiques.

Thompson J. D. et T uden A. (1959), "Str ategies, structures and processes of organizational decision" In J. D. Thom pson (Ed.), *Comparative Studies in Administration*. Pittsburgh: University of Pittsburgh Press.

Torset C. (2005), « La réflexion stratégi que: objet et outil de recherche pou r le management stratégique ». XIVème conférence internationale de management stratégique, Angers.

Van de Ve n A. (1992), "Suggestions fo r studying strategy process : a research note". *Strategic Management Journal* 13 : 169-191

Weick K. (1979), The Social Psychology of organizing, Addison Westley.

Whittington R. (2001), "Corporate Structure: from Pol icy to P ractice", in A. Pettigrew, H.Thomas and R. Whittington, *Handbook of Strategy and Management*, Sage, London, p. 113-139

Whittington R. (2003), "The W ork of Strategizing and Organizing: for a Practice Perspective". *Strategic Organization*, p.119-127.

ANNEXES

ANNEXES GENERALES

ANNEXES CONCERNANT LA MUTUALISATION DES SERVICES EXPORT

ANNEXES CONCERNANT L'AEROPORT REGIONAL

ANNEXES CONCERNANT L'ECOLE DE COMMERCE CONSULAIRE